

REPUBLIQUE DU BENIN

**COMMISSION NATIONALE DES RESSOURCES
HUMAINES ET DE LA POPULATION
(CNRHP)**

**CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT
LE CAIRE, 1994**

**SITUATION DEMOGRAPHIQUE, POLITIQUE ET
PROGRAMMES DE POPULATION AU BENIN**

(RAPPORT NATIONAL)

REPUBLIQUE DU BENIN

COMMISSION NATIONALE DES RESSOURCES
HUMAINES ET DE LA POPULATION
(CNRHP)

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT
LE CAIRE, 1994

SITUATION DEMOGRAPHIQUE, POLITIQUE ET
PROGRAMMES DE POPULATION AU BENIN¹

(RAPPORT NATIONAL)

¹ Le présent rapport a été préparé sous la direction du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique pour la CNRHP par un groupe d'experts nationaux des ministères ci-après : Ministère de l'Intérieur de la Sécurité et de l'Administration Territoriale, Ministère de la Santé, Ministère de la Justice et de la Législation, Ministère du Développement Rural, Ministère de l'Education Nationale, Ministère du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales, Ministère du Plan et de la Restructuration Economique.

La Commission Nationale des Ressources Humaines et de la Population a bénéficié de l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) lors de la rédaction du présent rapport.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	v
LISTE DES SIGLES	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE	
1.1. Sources de données démographiques	5
1.1.1. L'observation ponctuelle.	5
1.1.2. L'observation continue : l'Etat Civil	7
1.2. Situation démographique passée et actuelle.	9
1.2.1. Etat de la Population	9
1.2.2. Dynamique de la Population.	11
1.3. Perspectives de la Population Béninoise.	13
1.3.1. Données utilisées et hypothèses de base	14
1.3.2. Présentation des résultats.	15
CONCLUSION	16
CHAPITRE II : IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE AU BENIN.	
2.1. Implications de la croissance démographique sur l'alimentation.	17
2.1.1. La production agricole.	17
2.1.2. Les besoins alimentaires et l'autosuffisance alimentaire ...	17
2.2. Implications de la croissance démographique sur l'éducation	18
2.2.1. L'évolution des effectifs scolaires	18
2.2.2. Les coûts de l'éducation.	20
2.3. Implications de la croissance démographique sur l'emploi.	20
2.3.1. La population active par secteur d'activité.	21
2.3.2. La création d'emploi.	21
2.4. Implications de la croissance démographique sur la santé.	22
2.5. Implications de la croissance démographique sur le logement et l'habitation.	23
2.6. Les problèmes sociaux des personnes âgées	23
2.6.1. Evolution des personnes âgées	24
2.6.2. les problèmes de santé	24
2.6.3. Les problèmes de structures d'accueil.	25
2.6.4. Les perspectives d'avenir	25

CHAPITRE III : LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'ETAT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

3.1. L'évolution de la situation économique avant 1989.	27
3.2. L'évolution économique à partir de 1989	28
CONCLUSION.	31

CHAPITRE IV : LES PROGRAMMES DE SANTE

4.1. Politique et stratégie sanitaires nationales.	33
4.2. La santé maternelle et infantile et la planification familiale	34
4.2.1. Santé de la mère.	34
4.2.2. L'espacement des naissances et la planification familiale ..	35
4.3. Les maladies sexuellement transmissibles : le SIDA	36
4.3.1. Situation épidémiologique du SIDA	37
4.3.2. Les mesures préventives	39
4.3.3. Perspectives d'avenir	40
CONCLUSION	41

CHAPITRE V : EDUCATION ET JEUNESSE

5.1. La capacité et les performances du système.	43
5.1.1. L'enseignement maternelle et primaire	43
5.1.2. L'enseignement secondaire	44
5.1.3. L'enseignement supérieure	44
5.1.4. L'efficacité externe.	44
5.1.5. Le financement.	45
5.2. La jeunesse	45
5.2.1. Les activités de la jeunesse.	45
5.2.2. La situation de la jeunesse dans le contexte d'ajustement structurel.	46
CONCLUSION	47

CHAPITRE VI : PROGRAMME SCOLAIRE D'EDUCATION EN MATIERE DE POPULATION

6.1. Objectifs de l'Education en matière de population au Bénin	49
6.1.1. Objectifs à court terme	50
6.1.2. Objectifs à moyen et à long terme.	50
6.2. Les moyens de transmission des messages éducatifs.	51
6.2.1. Au niveau du système formel	51
6.2.2. Au niveau du système non formel	52
6.3. Problèmes et approches de solution.	52

	iii
6.4. Perspectives.	53
6.4.1. A court terme	53
6.4.2. A moyen et long terme	53
CONCLUSION	54
 CHAPITRE VII : LA PROMOTION FEMININE	
7.1. Evolution du statut de la femme béninoise	55
7.1.1. Education traditionnelle.	55
7.1.2. Education formelle.	55
7.1.3. Education non formelle.	57
7.2. Les activités de la femme	57
7.2.1. Les travaux non générateurs de revenus.	57
7.2.2. Les activités génératrices de revenus	57
7.3. Promotion de la femme béninoise	61
7.3.1. Actions menées par les pouvoirs publics	62
7.3.2. Actions des ONG	63
7.3.3. Perspectives.	63
CONCLUSION	64
 CHAPITRE VIII : LA SECURITE ALIMENTAIRE : BASE, OBSTACLES ET STRATEGIES	
8.1. La production vivrière béninoise : bases et tendances.	65
8.1.1. Les bases de la production.	65
8.1.2. Les tendances de la production vivrière	67
8.2. Volume et tendances des importations alimentaires.	67
8.2.1. Les aides alimentaires.	67
8.2.2. Les importations alimentaires	67
8.3. Les obstacles à la sécurité alimentaire : facteurs limitants et goulots d'étranglement.	68
8.3.1. Les facteurs naturels	69
8.3.2. Le jeu du marché.	69
8.3.3. Les facteurs politico-économiques	69
8.3.4. Les facteurs sociologiques.	70
8.3.5. Les facteurs nutritionnels.	70
8.4. La stratégie nationale de lutte contre l'insécurité alimentaire	71
8.4.1. Les initiatives des ONG	72
8.4.2. Le PPSA / PILSA	72
8.4.3. Le projet sous assistance GTZ	73
8.4.4. Le programme sous assistance FAO.	73
8.5. Le cadre institutionnel de la sécurité alimentaire.	74

CHAPITRE IX : LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT

9.1. Potentialités en ressources naturelles	75
9.2. Population et environnement en milieu rural.	76
9.2.1. Exploitation et dégradation des ressources naturelles. . .	76
9.2.2. Conséquences de la dégradation des ressources naturelles sur les conditions socio-économiques des populations. .	80
9.3. Population et environnement en milieu urbain	81
9.3.1. L'occupation de l'espace	81
9.3.2. L'approvisionnement en eau potable	82
9.3.3. L'hygiène et l'assainissement.	83
9.3.4. Les pollutions urbaines et industrielles	84
9.4. Les approches de solution et les perspectives	84
9.4.1. Les actions en cours	85
9.4.2. Les actions urgentes à engager	86
CONCLUSION	87

CHAPITRE X : LA SITUATION EN MATIERE DE POLITIQUE DE POPULATION

10.1. La volonté politique	89
10.2. Des éléments de politique de population : les politiques sectorielles. . . .	91
10.2.1. Les programmes	91
10.2.2. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs.	92
10.2.3. Un domaine de neutralité politique : les migrations	93
10.3. Le cadre d'exécution des programme	93
10.4. Le cadre institutionnel de la politique de population	94
10.4.1. La Commission Nationale des Ressources Humaines et de la Population	94
10.5. La stratégie du Bénin en matière de définition de politique de population	94
10.5.1. Une meilleure connaissance du comportement de la population.	95
10.5.2. Des ressources humaines appropriées	95
10.5.3. Echéance pour une définition de la politique de population. . . .	96
CONCLUSION	97
CONCLUSION GENERALE.	99
LISTE DES REDACTEURS	100

AVANT-PROPOS

De Bucarest à Mexico, la vision des problèmes de population a beaucoup évolué et s'est enrichie de la dimension environnementale. A l'opposition Nord Sud de la Conférence de Bucarest sur la population et le Développement, aboutissant au difficile consensus sur le concept de l'intégration des facteurs démographiques dans les plans de développement, a succédé une phase de concertation sur la manière de prendre en compte les interactions population et développement dans les schémas de planification socio-économique. Plusieurs colloques, plusieurs forums internationaux et régionaux réunissant des scientifiques, des responsables politiques, des leaders d'opinion se sont penchés sur la question.

Le consensus qui semble se dégager de ces réflexions, c'est d'une part, le constat que les problèmes de population sont des problèmes de développement et d'autre part la nécessité pour chaque Etat d'adopter une stratégie nationale compatible avec les aspirations des populations et capable de susciter des initiatives locales en faveur du développement.

Les Etats ont atteint des stades divers dans la maîtrise des problèmes de population. Après Mexico en 1984, le Caire sera le prochain rendez-vous en 1994 pour faire le point des expériences des différents pays et décider des orientations futures.

Le présent rapport présente la situation démographique du Bénin, les actions menées et l'expérience acquise dans la résolution des problèmes de population.

Avec un taux de croissance intercensitaire de la population béninoise de 2,9% l'an dans les années 80, les perspectives de la population béninoise indiquent une augmentation rapide de la population active dans les 25 ans à venir. Le niveau de la fécondité est élevé. Malgré les efforts du gouvernement le niveau de la mortalité infantile est l'un des plus élevés du continent africain. La persistance de l'analphabétisme et l'augmentation de la pauvreté au cours de la décennie passée ont constitué des conditions favorables à cette tendance.

C'est dans ce contexte que le Bénin se prépare à élaborer et adopter une déclaration de politique de population dont l'objectif sera de préciser les priorités et ses préoccupations nationales en matière de développement social face aux comportements et aux tendances démographiques de la population et à sa capacité à satisfaire ses besoins essentiels.

Le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique
Président de la Commission Nationale des Ressources
Humaines et de la Population



Robert TAGNON

LISTE DES SIGLES

ABPF	Association Béninoise pour la Promotion de la Famille
ANAPAB	Association Nationale des Personnes âgées
BAD	Banque Africaine pour le Développement
BCG	Bacille Calmet Guérin
BIT	Bureau International du Travail
CENAP	Centre National d'Agro-Pédologie
CCE	Commission des Communautés Européennes
CEFORP	Centre de Formation et de Recherche en Population
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CePEPE	Centre Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
CFD	Caisse Française de Développement
CIDEP	Centre International de Formation et de Recherche en Population et Développement
CM2	Cours Moyen deuxième année
CNCSA	Comité National de Concertation en matière de Sécurité Alimentaire
CNIFD	Commission Nationale pour l'Intégration de la Femme au Développement.
CNRHP	Commission Nationale des Ressources Humaines et de la Population
CRS	Catholic Relief Service
CSEPSA	Comité de Suivi - Evaluation des Projets de Sécurité Alimentaire
DAS	Direction des Affaires Sociales
DAPS/MDR	Direction de l'Analyse, de la Prévision et de Synthèse / Ministère du Développement Rural
DEP/MEMB	Direction Etudes et Planification / Ministère des Enseignements Maternel et de Base
EBC	Enquête Budget Consommation
EC	Etat Civil
EFB	Enquête Fécondité au Bénin

ELAM	Enquête Légère Auprès des Ménages
EmP	Education en matière de Population
EPR	Enquête à Passages Répétés
EVF	Education à la Vie Familiale
FAIB	Fonds d'Appui aux Initiatives de Base
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GTC	Groupe Technique de Coordination
IEC	Information Education Communication
INSAE	Institut National de Statistique et de l'Analyse Economique.
LISA - SAR	Lettre d'Information sur la Sécurité Alimentaire du Système d'Alerte Rapide
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MPE	Malnutrition Protéino-énergétique
MSP	Ministère de la Santé Publique
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
OCSD	Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAB	Office National de Bois
ONASA	Office National de Sécurité Alimentaire
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONPAFR	Organisation Nationale Pour la Promotion des Activités de la Femme Rurale
PAC	Port Autonome de Cotonou
PAE	Projet d'Assistance aux Entreprises
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PAN	Programme Alimentaire et Nutritionnel

PCTA	Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique
PDRI	Projet de Développement Rural Intégré
PDSS	Programme de Développement des Services de Santé
PEESI	Programme d'Enquêtes et d'Etudes sur le Secteur Informel
PF	Planification Familiale
PGRN	Projets de Gestion des Ressources Naturelles
PIB	Produit Intérieur Brut
PILSA	Projet d'Interventions Locales en Sécurité Alimentaire
PNCSA	Programme National Complet de Sécurité Alimentaire
PPSA	Projet Pilote de Sécurité Alimentaire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
SAD	Service Allemand de Développement
SIAR	Système d'Informations et d'Alerte Rapide
SMI/PF	Santé Maternelle et Infantile/Planification Familiale
SNV	Service des Volontaires Néerlandais
SPT	Santé Pour Tous
SSP	Soins de Santé Primaires
UNB	Université Nationale du Bénin
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VAT 2	Vaccin Anti-Tétanique 2

INTRODUCTION : LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, POLITIQUE ET ADMINISTRATIF

Aspects physiques

Située sur le golfe de Guinée en Afrique Occidentale, la République du Bénin s'étend sur une longueur de 700 km du Nord au Sud. Elle atteint une largeur de 325 km dans sa partie septentrionale et bénéficie de 125 km d'ouverture sur l'Océan Atlantique.

D'une superficie de 112.622 km², elle a pour voisins immédiats, le Togo à l'Ouest, le Burkina-Faso au Nord-Ouest, le Niger au Nord et le Nigéria à l'Est.

Le Bénin est très peu accidenté avec seulement deux zones élevées, celle de l'Atacora culminant à 800 m et celle de partage entre les eaux des bassins du Niger et de l'Ouémé. Sur le plan climatique, on distingue trois zones à savoir: une zone méridionale connaissant un climat tropical humide, une zone de type guinéo-soudanien caractérisée par un climat tropical sub-humide et une zone de type tropical semi-aride.

Le territoire béninois est arrosé par une multitude de cours d'eau répartis en trois bassins :

- le bassin côtier comprenant d'une part l'Ouémé (510 km) et ses principaux affluents, l'Okpara (200 km) et le Zou (150 km) et d'autre part, le Mono (350 km) et le Couffo (125 km).

- le bassin du Niger au Nord-Est qui comprend le fleuve Niger servant de frontière sur 130 km avec le pays du même nom, le Mékrou (410 km), l'Alibori (338 km) et la Sota (250 km).

- le bassin de la Volta au Nord-Ouest qui est essentiellement composé de la Pendjari (380 km).

Il existe aussi un réseau lacustre et lagunaire, essentiellement concentré au sud et couvrant une superficie d'environ 270 km² : Lacs Nokoué (138 km²), Ahémé (76 km²), Toho (14 km²) et lagunes de Porto-Novo (35 km²) de Ouidah et de Grand-Popo.

Les terres arables disponibles pour les cultures sont évaluées à quelques 6,2 millions d'hectares dont 16 % sont effectivement exploitées en 1992. Cependant, ce pourcentage moyen cache une disparité régionale en raison de la densité actuelle de population qui varie de 16 à 329 habitants au km² du nord au sud.

Aspects humains et sociaux

Du fait du caractère limité de la recherche archéologique, l'histoire écrite du peuplement du Bénin est presque inexistante. Toutefois, il existe des informations partielles sur les vagues successives de migrations ayant permis la mise en place de la population entre le 10^e et le 19^e siècle après Jésus-Christ. Le premier recensement de la population a permis d'identifier une cinquantaine d'ethnies qu'on peut rassembler en neuf grands groupes : Adja, Bariba, Dendi, Djougou, Fon, Houéda, Otamari, Peuhl et Yoruba.

Le tableau synoptique ci-après renseigne sur la répartition de ces groupes à travers le pays.

DEPARTEMENT	SUPERFICIE (km ²)	NBRE DE SOUS- PREFECTURE OU C.U. (1)	POPULATION EN 1992 * (en milliers)	ETHNIES DOMINANTES NUMERIQUEMENT
ATACORA	31.200	13	648,3	Otamari, Djougou
ATLANTIQUE	3.222	9	1.060,3	Fon, Aïzo
BORGOU	51.000	14	816,3	Bariba, Peuhl
MONO	3.800	12	647,0	Adja-Ouatchi, Houéda
OUEME	4.700	14	869,5	Gouns, Yoruba
ZOU	18.700	15	814,0	Fon, Yoruba
ENSEMBLE BENIN	112.622	77	4.855,4	Fon, Yoruba,

(1) CU : Circonscription urbaine

* INSAE (1992) Résultats provisoires, RGPH

La taille moyenne des ménages était de 5 personnes environ au premier recensement de la population en 1979.

Aspects politiques et administratifs

Le Bénin a été administré par la France de 1894 à 1960, sous le nom du Dahomey, au sein de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.). De ce fait, l'utilisation par la France, de certains ressortissants béninois dans l'administration des autres colonies, explique en partie l'existence d'une forte colonie de béninois dans certains pays africains. Après l'accession à la souveraineté nationale le 1er Août 1960, le Bénin a connu douze années d'instabilité politique notoire. Le 26 Octobre 1972, l'arrivée au pouvoir d'un régime militaire a marqué profondément le paysage politique au cours des 17 années qui ont suivi: changement de nom au pays et adoption du marxisme léninisme, réorganisation de l'administration territoriale. En Février 1990, la Conférence des Forces Vives de la Nation a consacré l'avènement du Pluralisme politique et le retour au libéralisme économique.

Le pays compte actuellement 6 départements, 77 Sous-Préfectures et circonscription urbaine, 569 Communes et 3.828 villages ou quartiers de ville. La réforme de l'Administration Territoriale en cours devra permettre une décentralisation et une déconcentration plus poussée.

Avec l'avènement du Renouveau Démographique, le Bénin après l'adoption de la constitution du 11 décembre 1990, a mis en place un gouvernement de type présidentiel et diverses institutions de contre pouvoir.

Ainsi, est créé un nouvel environnement social qui devrait favoriser la mobilisation des populations autour des objectifs de développement par une maîtrise et une prise en compte de leurs atouts mais aussi des contraintes. La dynamique démographique en est un atout et une contrainte.

La restructuration économique et la démocratisation du pouvoir politique ont permis d'inverser les tendances de performances économiques des années 80. Ainsi, après une baisse du PIB en 1989, en 1990 et 1991, le PIB a connu un taux de croissance respectivement de 3,7% et 4,7%. Structuré en dix chapitres, le présent rapport peut être subdivisé en trois parties. Les quatre premiers chapitres présentent le contexte socio-économique et les implications de la croissance démographique sur la satisfaction des besoins fondamentaux. Les six chapitres suivants présentent un diagnostic de la situation nationale et les réponses actuelles apportées par le Gouvernement et la Société civile. Le dernier chapitre fait le point des efforts du gouvernement pour l'institutionnalisation de la politique de population.

CHAPITRE 1 : LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE

Depuis la Conférence Internationale de Bucarest sur la population en 1974, il est unanimement reconnu l'interdépendance entre les phénomènes démographiques et économiques.

En effet, les diverses composantes de la démographie que sont les naissances les décès et les migrations, tout en étant interdépendantes entre elles, influencent le développement économique et social des nations.

Mieux, depuis près de vingt ans, le taux de croissance démographique est indexé comme l'un des principaux freins au décollage économique des pays africains au Sud du Sahara.

Il convient donc de tenir de plus en plus compte de la croissance démographique dans les plans de développement.

Or comment y parvenir concrètement sans disposer de données démographiques fiables?

1.1. Sources de données démographiques

C'est pour répondre à cet impératif que le gouvernement s'est engagé depuis quelques années à promouvoir la collecte et l'analyse des données démographiques.

Les sources de données démographiques mentionnées dans le présent paragraphe sont celles qui couvrent l'ensemble du territoire national. Soulignons cependant que plusieurs enquêtes spécifiques portant sur des localités du pays ont été réalisées au cours des dernières années.

Ces sources peuvent être classées en deux catégories, selon leur mode d'observation: l'observation ponctuelle et l'observation continue.

1.1.1. L'observation ponctuelle

Les données issues de cette observation sont obtenues par les enquêtes et les recensements.

Les recensements généraux de la population et de l'habitation

Deux ont été effectués jusqu'à ce jour au Bénin. Le premier, effectué en Mars 1979, avait essentiellement pour objectif de connaître l'effectif, la structure par sexe et par âge, l'appartenance ethnique, le niveau d'instruction, l'activité économique et l'état matrimonial de la population. Ce recensement n'a pas été suivi d'une enquête post-censitaire qui aurait permis d'en apprécier la couverture et la qualité. Le deuxième recensement s'est déroulé en Février - Mars 1992. Son principal objectif est de fournir des données récentes, détaillées et fiables en vue de la définition d'une politique de population. En plus des données sur l'état de la population, ce recensement a permis de collecter des informations sur les mouvements naturels de la population.

Les listes électorales

Elles constituent un sous-produit d'actes administratifs. Elles ont été établies à l'occasion des élections générales de 1979, 1984, 1989 et 1990 et fournissent des informations relatives aux noms, prénoms, sexe, âge, lieu de naissance, résidence et profession de tout béninois âgé de 18 ans et plus.

Bien que n'ayant pas encore fait l'objet d'exploitation à des fins démographiques, elles pourraient être utilisées comme base de données pour des analyses sur la population.

Les Enquêtes Démographiques

Plusieurs enquêtes démographiques ont eu lieu soit avant le premier recensement général de la population et de l'habitation, soit entre les deux. Il s'agit en l'occurrence de:

- L'Enquête Nationale Démographique de 1961.

Elle visait la collecte d'informations sur l'état de la population et son mouvement naturel à partir des événements des douze derniers mois. Elle n'a cependant pas permis de connaître les caractéristiques migratoires de la population. Ces données ont été utilisées pendant près de deux décennies parce qu'elles constituaient la seule source de données démographiques nationales avant la publication des résultats du premier recensement de la population de 1979.

- L'Enquête Nationale Démographique de 1981 -1983

Elle comporte deux volets : l'Enquête à Passages Répétés et l'Enquête Fécondité.

- . L'Enquête à Passages Répétés (EPR)

Conçue au départ pour être une enquête post-censitaire, elle s'est déroulée trop longtemps après le recensement pour être considérée comme telle. Elle avait aussi pour but de fournir des données sur la fécondité et la mortalité à partir des données des douze derniers mois, ainsi que sur la nuptialité et les migrations. Cependant, les données recueillies n'ont pas pu être exploitées convenablement pour des problèmes d'échantillonnage qui ont conduit à l'impossibilité d'estimer les effectifs de la population à partir des résultats et d'extrapoler ces derniers à toute la population.

- . L'Enquête - Fécondité au Bénin (1982)

D'envergure nationale, elle vise à une meilleure connaissance des composantes sociales et des paramètres essentiels déterminant l'évolution de la fécondité béninoise. Elle a permis de réunir des informations sur la nuptialité, la natalité, l'allaitement dans les intervalles intergénéraliques, la connaissance et la pratique de la contraception.

- . L'Etude sur la Fécondité des Adolescents (1986)

Elle est prioritairement basée sur les données recueillies auprès des adolescentes (15 % de l'échantillon de l'Enquête Fécondité au Bénin) lors de l'Enquête sur la Fécondité

au Bénin de 1982. Ces données ont été complétées par celles d'une enquête en maternité réalisée dans quatre centres de consultation prénatale et d'accouchement, d'une enquête garçons en milieu scolaire dans quatre collèges d'enseignement général et des interviews de groupe en milieu rural et urbain en vue de recueillir des informations sur les attitudes, les opinions et les comportements face à la fécondité des adolescentes.

- L'Enquête Budget - Consommation (1986 - 1987)

L'objectif démographique de cette enquête est de connaître les caractéristiques démographiques des membres de chaque unité budgétaire. Ici, les informations démographiques (naissances, décès et migrations) sont de bonne qualité en raison des nombreux passages de l'enquêteur et des possibilités qui lui sont offertes de rectifier les données erronées.

Pour les enquêtes comme pour les recensements, le problème de la déclaration d'âge est toujours crucial. Le palliatif des calendriers historiques n'est pas toujours efficace et l'attirance pour les âges terminés par 0 et 5 est grande.

1.1.2. L'observation continue : l'Etat Civil

Utilité

L'Etat Civil (EC) constitue une source privilégiée de données démographiques relatives aux mouvements naturels de la population. Son objectif primordial est d'identifier les individus. Cette institution vise à enregistrer les faits naturels intervenus au sein de la population (naissance, décès), à appréhender certaines mutations subies par les individus (mariage, divorce) ainsi que certains comportements d'individus ayant ou non une répercussion directe sur leur propre identité ou sur celle d'une autre personne (changement de nom, reconnaissance, adoption ou légitimation d'enfants etc...)

Les statistiques d'un Etat Civil bien organisé renseignent sur l'accroissement démographique, son évolution et le comportement de ses composants. Les paramètres généralement recueillis à partir des données d'EC sont les suivants : la natalité, la mortalité et la nuptialité.

Genèse de l'EC au Bénin

Au Bénin, avant la colonisation, pour conférer à un individu son identité il suffisait, dans certaines régions, de lui pratiquer des balafres ou des tatouages qui constituaient un symbole d'appartenance à un clan ou à une tribu. Veut on savoir l'âge d'un individu ? Il suffit de se référer à des événements antérieurs pour dire que tel est né il y a tel nombre de saisons sèches ou de saisons de pluie.

Le Bénin en était à ce stade quand la colonisation y introduisit pour la première fois un système d'enregistrement des naissances, des mariages et des décès par l'intermédiaire d'une administration publique organisée à l'image de celle de la métropole.

Fonctionnement du système actuel

L'Etat Civil fonctionne mal au Bénin. Si ce mauvais fonctionnement du système provient de sa mauvaise organisation administrative, il ne fait l'ombre d'aucun doute que ses plus grandes difficultés découlent souvent du fait que la population qui doit, conformément à la loi, déclarer tous les faits d'EC, ignore parfois jusqu'à l'existence même du système. Les agents de l'EC eux mêmes ignorent souvent l'importance de leur travail tant pour l'administration qui les emploie que pour la population.

De plus, les officiers de l'Etat Civil ne veillent pas à ce que la population reçoive un bon accueil dans les bureaux de l'EC. Parfois même, les déclarations des faits d'EC par la population sont l'occasion pour contrôler les quittances d'impôt et autres papiers administratifs. Autant d'attitudes négatives qui expliquent en partie le mauvais fonctionnement du système au Bénin.

Point sur la tentative de réforme de l'Etat Civil

Le texte de base élaboré par le grand Conseil de l'Afrique Occidentale Française et en vigueur dans notre pays depuis son indépendance était devenu anachronique.

C'est pourquoi par décret n° 87-42 du 27 Février 1987, la Commission Nationale sur la Réforme de l'Etat Civil a été mise sur pied. Après que cette Commission eut été officiellement installée le 14/06/1988, le Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP) accepta d'apporter son concours financier et technique à la réalisation de cette réforme dans le cadre d'un projet intitulé :

"Projet d'Amélioration de l'Enregistrement et des Statistiques des faits d'Etat Civil".

Les objectifs de ce projet visent à atteindre un système d'EC performant permettant de recueillir des données d'EC utilisables pour la planification du développement et pour l'étude des facteurs de la croissance de la population. Aujourd'hui, on est en droit d'espérer que cette réforme apporte des solutions appropriées aux nombreuses imperfections relevées, notamment dans la collecte, le traitement et l'analyse des données.

Au total qu'il s'agisse d'informations recueillies à partir de l'Etat Civil, des recensements ou enquêtes, les données sont d'une fiabilité relative. Les données sur les migrations sont nettement insuffisantes. Il ressort aussi de ce qui précède que l'accent a été plus souvent mis sur les études à caractère quantitatif. Seules quelques questions d'opinions souvent relatives à la contraception sont glissées dans les questionnaires, mise à part l'étude sur la fécondité des adolescentes.

1.2. Situation démographique passée et actuelle

Parler de la situation démographique dans un pays comme le Bénin, pourrait relever de la gageure il y a encore une quinzaine d'années. Depuis lors les connaissances en la matière se sont accrues et les outils de l'analyse démographique se sont perfectionnés. Cela dit, même si la situation s'est notablement améliorée, elle n'est pas encore brillante, loin s'en faut : on ne dispose pratiquement d'aucune série chronologique, la qualité des données est parfois douteuse, l'analyse des informations est partielle et l'absence d'enregistrement à l'état civil oblige à travailler avec des estimations plutôt qu'avec des chiffres précis.

1.2.1. Etat de la population

Jusqu'en 1954, aucune opération démographique fiable n'a été menée au Bénin. C'est seulement entre 1954 et 1960 que plusieurs recensements relativement exhaustifs et à caractère national ont été réalisés. Ces recensements ont essentiellement un but fiscal.

- De 1961 à 1986, des chiffres beaucoup plus élaborés provenant surtout de l'enquête démographique par sondage de 1961 et du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 1979 sont disponibles.

- De 1979 à 1992, plusieurs enquêtes spécifiques ont été réalisées. Elles ont permis d'avoir des données plus fiables recueillies avec des outils plus élaborés. Les ressources humaines en nombre relativement important ont permis de faire des analyses plus complètes tant sur le plan global que sectoriel.

Structure par sexe et par âge

La pyramide des âges présente en 1961 comme en 1979 une base très large (population jeune) avec un rétrécissement rapide à partir de 10 ans. Dans cette période et comme aujourd'hui la population béninoise est restée plus féminine. En effet le rapport de masculinité a légèrement diminué entre ces 2 dates passant de 94,3 % en 1961 à 92,3% en 1979. En 1992 il est d'environ 95 %. Seule l'évolution de l'émigration différentielle des hommes expliquerait cette situation.

Cette population a aussi rajeuni. En 1961, les moins de 15 ans représentaient 46 % de la population contre 48,9 % en 1979. Cette croissance est la conséquence d'une baisse de la mortalité infantile et d'une légère hausse de la fécondité.

Au delà de 15 ans le rétrécissement est plus accentué du côté masculin que féminin. On observe même un gonflement du côté féminin entre 20 et 30 ans. En l'absence de données plus fines, on pourrait expliquer ce phénomène comme résultant d'une forte émigration masculine à partir de 15 ans. Cette émigration des jeunes remontait à l'époque coloniale où les Béninois étaient nombreux à travailler dans l'administration des pays de l'Afrique Noire Française. Cette propension à émigrer s'est accentuée après l'indépendance du fait de l'instabilité politique et de la faiblesse des performances économiques du Bénin.

Les grands groupes montrent quelques différences entre 1961 et 1979. Ainsi les proportions des 0 - 25 ans et des 60 ans et plus sont plus importantes en 1979 qu'en 1961. Il en résulte une proportion des personnes d'âges actifs un peu plus faible en 1979 qu'en 1961.

TABLEAU 1.1 : Répartition de la population par sexe et par grands groupes d'âge en %.

GROUPES D'AGES	MASCULIN		FEMININ		ENSEMBLE	
	1961	1979	1961	1979	1961	1979
00 - 14 ans	23,7	25,3	22,3	23,6	46,0	48,9
15 - 59 ans	22,2	19,0	26,2	24,9	48,4	43,9
60 ans et +	3,1	3,7	2,5	3,5	5,6	7,2
Ens.	49,0	48,0	51,0	52,0	100,0	100,0

La taille moyenne des ménages observée en 1979 a beaucoup évolué par rapport à la situation de 1961 : de 4,5 personnes par ménage en 1961, elle est passée à 5,4 personnes en 1979. Dans l'ensemble la taille moyenne des ménages au Bénin a progressé de 16,7 % par rapport à 1961. C'est dans les départements du Nord que les plus grandes variations ont été observées.

TABLEAU 1.2 : Répartition des ménages et taille moyenne des ménages par milieu de résidence en 1961 et 1979.

MILIEUX	EFFECTIFS DES MENAGES		TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN (%)		TAILLE MOYENNE	
	1961	1979	Ménages	Population	1961	1979
Borgou rural	57710	57694	-0,0	2,2	5,0	7,4
Atacora rural	61840	70420	0,7	2,3	4,9	6,4
Zou rural	93400	104396	0,6	1,4	4,3	4,9
Atlantique rural	54220	72516	1,7	2,7	3,9	4,7
Ouémé rural	97420	102119	0,3	1,2	4,1	4,8
Mono	58360	82424	2,0	3,0	4,8	5,8
Villes	42780	121520	5,9	6,6	4,5	5,1
Ensemble	465730	611089	1,5	2,7	4,5	5,4

Source : GUINGNIDO Gaye (1992a) p. 94.

Répartition spatiale

La densité au km² est de 29,6 habitants en 1979 et de 43 habitants en 1992. Avec cette densité le Bénin se classe parmi les Etats moyennement peuplé. Mais cette notion de densité ne rend pas bien compte de la répartition spatiale de la population. C'est la

partie méridionale du Bénin qui concentre l'essentiel de la population. Les deux départements du nord couvrent environ les 3/4 de la superficie du pays mais n'abritent que 29 % de la population en 1979 comme en 1992. Par contre les départements méridionaux (Atlantique, Mono, Ouémé) qui ne représentent que 10 % de la superficie du pays en abritent 54 %. Les zones de forte concentration sont les villes côtières où les densités varient entre 220 habitants au km² et 8.600 habitants au km² (Cotonou).

1.2.2. Dynamique de la population

Selon les estimations de l'INSAE les taux annuels moyen d'accroissement de la population sont de l'ordre de 2,6 % entre 1961 et 1979 et de 2,9 % entre 1979 et 1992. Trois grands facteurs influencent généralement la dynamique de tout système démographique :

La fécondité

Avec une moyenne de 6,8 enfants contre 6,4 pour toute l'Afrique, le Bénin présente les traits d'une fécondité naturelle. Les taux de natalité sont restés relativement stables de 1961 à 1990. La parité moyenne est de 3,8 enfants. La fécondité est elle même influencée par un âge d'entrée en union précoce, une pratique contraceptive encore très faible dans l'ensemble et des intervalles inter-généraliques qui se réduisent sous l'effet de l'urbanisation et de la scolarisation (EFB, 1982).

Le mariage est à la fois précoce et quasiment universel : pratiquement tout le monde se marie au moins une fois au Bénin. L'âge moyen à la 1^{ère} union augmente progressivement mais demeure toujours bas dans l'ensemble. En 1979, il était de 25 ans en moyenne pour les hommes et de 18,5 ans pour les femmes. A 20 ans, 60 % des femmes sont déjà mariées. Cet âge augmente avec le niveau d'instruction et l'écart est plus poussé chez les femmes (9 ans) que chez les hommes (4,5 ans). De même on se marie plus tard en ville qu'à la campagne (19,2 ans en moyenne en ville contre 17,5 ans en campagne) car les valeurs traditionnelles favorables au mariage sont encore vivaces en campagne.

Quant à la mobilité conjugale, les premières unions sont assez stables chez les femmes: 80 % en 1982. Les ruptures d'union sont plus fréquentes après 5 ans de mariage et les unions les plus exposées sont celles conclues avant 20 ans d'âge. Dans 85 % des cas, les ruptures sont suivies de remariages. Les données recueillies en 1982 ont révélé que 96,5 % des femmes non célibataires étaient encore en union, 1,4 % étaient veuves et 2,2 % des divorcées. Mais la comparaison de ces données avec celles de 1961 fait ressortir une régression du nombre d'unions par femme, 1,06 en 1982 contre à 1,19 en 1961. Mais cette mobilité conjugale et cette régression du nombre d'unions par femme ne traduisent pas nécessairement une tendance des femmes à vivre seule.

Une autre caractéristique de la nuptialité béninoise est la polygamie. Un homme marié sur trois au Bénin est polygame. Le nombre moyen de femmes par homme marié est de 1,4. En revanche, on compte en moyenne 2,4 femmes par homme polygame. La polygamie est dominée par la bigamie : 73,7 % des polygames. La polygamie varie selon l'âge avec un maximum entre 45 et 60 ans. L'âge moyen de la polygamie est de l'ordre de 47 ans. Elle se pratique dans toutes les ethnies et dans toutes les religions, le taux moyen national est de 31 %.

Les fécondités des femmes sont restées élevées, elles sont aussi très précoces. Les taux de fécondités à 15-19 ans (toutes générations confondues) étaient de 146‰ en 1982, soit une descendance moyenne de 0,7 enfants à la fin de l'adolescence, soit 10 % de la descendance finale de la femme béninoise. Mais cette fécondité des adolescentes connaît une baisse continue depuis près de 25 ans².

La mortalité

La croissance rapide de la population au Bénin résulte d'une fécondité encore élevée et d'une mortalité en baisse sensible quoique relativement élevée. Les indices les plus intéressants pour apprécier le niveau de la mortalité sont l'espérance de vie à la naissance et le taux ou quotient de mortalité infantile, tous deux sensibles au contexte socio-économique, culturel et sanitaire.

Selon les données disponibles (INSEE, 1964, INSAE, 1988) le taux de mortalité globale pour l'ensemble du Bénin est passé de 26 ‰ en 1961 à 20,6 ‰ en 1980 et 17 ‰ en 1990. L'espérance de vie en 1961 était de 37 ans. Les estimations pour 1990 - 1995 donnent 50,3 ans.

Cette baisse peut être imputée à l'amélioration des conditions de vie de la population. Quant au taux de mortalité infantile il est passé de 110 ‰ en 1961 à 101 ‰ en 1990. Lorsqu'on observe les données fournies par l'enquête sur la fécondité au Bénin, on relève une certaine variation des quotients de mortalité selon les cohortes avec une tendance à la baisse dans le temps.

L'étude de la mortalité selon le sexe indique une surmortalité masculine de 37 % aux premiers mois de la vie et de 19 % pour la première année de vie. Le même phénomène se répercute à l'âge adulte. L'espérance de vie à la naissance des hommes est de 47,5 ans en 1990 contre 48,1 ans pour les femmes.

Le taux de mortalité maternelle est estimé à 800 pour 100.000 selon les observations faites au Centre National Hospitalier et Universitaire de Cotonou en 1987.

Les migrations internes

Dans le passé comme de nos jours, les comportements migratoires varient selon les zones de résidence. Dans le Nord-Bénin, les migrations sont plus masculines tandis qu'au Sud, les migrantes dominent. L'intensité des migrations est plus forte entre les villes qu'entre les campagnes (Tableau 1.3).

² Selon une étude réalisée dans quelques localités du département de l'Atlantique, les hommes ont des niveaux de fécondité encore plus élevés : environ 11 enfants en moyenne par homme. Après 40 ans par exemple les polygames ont en moyenne 13 enfants alors que les monogames n'en ont que 8. Ceci dit, ces fécondités connaissent des variations différentielles selon le niveau de scolarisation : les hommes instruits comptent 8 enfants à 65 ans contre 11 chez les non scolarisés (Donadjè Florentin, 1992).

TABLEAU 1.3 : Indice d'intensité par milieu (unité 10⁸)
Selon le domicile antérieur

DOMICILE ANTERIEUR	DOMICILE ACTUEL		
	Milieu rural	Milieu semi-urbain	Ville
Milieu rural	0,78	1,40	3,02
Milieu semi-rural	1,68	2,87	9,10
Ville	1,56	4,17	18,60

Source : GUINGNIDO G. (1992b)

Ce phénomène est à la base de l'urbanisation accélérée et mal maîtrisée que connaissent les principales villes du pays. Une comparaison des résultats de 1961 et 1979 montre que toutes les villes à l'exception de Ouidah et d'Abomey ont un taux de croissance démographique supérieur à la moyenne nationale : Cotonou, 8,28 % ; Parakou, 8,58 % ; Porto-Novo 4,10 %. Les résultats au RGPH de 1992 donnent pour Cotonou, et Parakou des taux de croissance moyens intercensitaires de l'ordre de 4 % l'an entre 1979 et 1992. L'émigration internationale reste importante.

Ce sont les populations des départements de l'Atacora, du Mono et du Zou qui participent le plus aux échanges migratoires internationaux. Dans l'Atacora 56 % des immigrants sont des migrants de retour, tandis qu'ils forment 32 % dans le Mono.

Les trois phénomènes décrits ci-dessus sont en inter-relation de façon multivoque.

La mortalité infantile a une incidence directe sur la fécondité à travers l'espace des naissances vivantes. Réciproquement la fécondité influence la mortalité par composante infantojuvenile. Les différences sensibles qui existent entre milieu urbain et milieu rural illustrent l'incidence de la mobilité spatiale sur les comportements de fécondité qui restent fortement tributaires de la nuptialité.

1.3. Perspectives de la population béninoise

Selon les résultats des projections réalisées par l'INSAE en 1987, l'effectif de la population du Bénin en Juin 1992 peut être estimé à 5.047.137 habitants. L'effectif total issu des résultats provisoires du deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Février 1992 est de 4.855.349 personnes résidentes. La comparaison de ces deux résultats fait remarquer que l'effectif issu des projections n'est pas très éloigné de celui obtenu au deuxième recensement. Même si l'écart entre les deux résultats n'est que de 4 %, les projections publiées par l'INSAE en 1987 méritent d'être améliorées pour les raisons suivantes :

- Depuis la réalisation du recensement de 1992, on dispose de chiffres plus récents sur les effectifs de la population.

- Les résultats définitifs du recensement de 1992 permettront de disposer d'éléments nouveaux pour améliorer les hypothèses relatives à la fécondité, à la mortalité et aux migrations.

En attendant les résultats définitifs du dernier Recensement de Février 1992, les projections suivantes peuvent être proposées:

1.3.1- Données utilisées et hypothèses de base

Effectifs et Structure par sexe et par âge

Les effectifs globaux selon le sexe sont ceux des résultats provisoires du deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Février 1992. Ils se présentent comme suit :

Masculin	Féminin	Total
2.365.574	2.489.775	4.855.349

La répartition de la population selon l'âge n'étant pas encore disponibles pour 1992, la structure par âge adoptée est celle obtenue en 1990 par les projections publiées par l'INSAE.

La fécondité

Il a été supposé une baisse régulière de la fécondité totale de 6,827 entre 1990 et 1995 à 5,369 entre 2020 et 2025. Cette hypothèse rejoint celle faite par les projections de l'INSAE concernant la fécondité.

En effet, plusieurs facteurs font penser à une baisse progressive de l'intensité de ce phénomène :

- l'intensification des activités de planning familial par les structures gouvernementales (projet SMI/PF) et par les Organisations non gouvernementales notamment l'Association Béninoise pour le Planning Familial (ABPF) ;

- les campagnes de sensibilisation en faveur de l'allaitement maternel et du prolongement de la durée d'allaitement maternel ;

- le pays traverse une crise économique qui peut décourager les jeunes à se marier tôt.

La Mortalité

En attendant les résultats définitifs du deuxième recensement qui a saisi des données devant permettre d'élaborer une table de mortalité pour le pays, la famille "OUEST" du modèle de mortalité de Coale et Demeny a été adoptée avec l'hypothèse d'une variation à la hausse des espérances de vie à la naissance, compte tenu de l'amélioration progressive des conditions sanitaires.

Ainsi, l'espérance de vie à la naissance du sexe masculin estimée à 49,27 ans en 1990-1995 pourrait atteindre le niveau de 59,26 ans en 2020-2025 et l'espérance de vie à la naissance du sexe féminin pourrait varier de 50,35 ans en 1990-1995 à 60,23 ans en l'an 2020 - 2025.

Les migrations

En raison de la non disponibilité des résultats définitifs du deuxième recensement de la population, le solde des migrations internationales est supposé nul.

1.3.2. Présentation des résultats

Selon les résultats, l'effectif total de la population doublera avant l'an 2017 où il est estimé à 11.253.000 personnes résidentes. Si ces tendances se maintiennent il doublera donc tous les 24 ans.

Le tableau suivant présente les proportions des effectifs des groupes d'âges spécifiques par rapport à la population totale:

Groupe d'âges	PROPORTIONS	
	Année 1992	Année 2017
0 - 4 ans	19 %	17 %
0 - 14 ans	48 %	45 %
5 - 14 ans	30 %	28 %
15 - 54 ans	45 %	49 %
55 ans et plus	6 %	5 %

La proportion de la population âgée de moins de cinq ans va évoluer à la baisse de 19 % à 17 % entre 1992 et 2017. Cette baisse est liée à la baisse de la fécondité supposée dans les calculs des projections. Cette même hypothèse sur la fécondité explique la baisse des proportions des populations jeunes de moins de 15 ans de 48 % à 45 % et des groupes de 5-14 ans de 30 % à 28 %.

En revanche la proportion de la population de 15-54 ans potentiellement active va s'accroître entre 1992 et 2017 de 45 % à 49 % de la population totale. La baisse de la proportion de la population âgée de 55 ans et plus serait liée à un effet de génération.

Il se dégage de ces projections que la pression de la population potentiellement active de 15 - 54 ans sera encore plus ressentie qu'aujourd'hui si des dispositions ne sont pas vite prises pour la relance économique.

CONCLUSION

La population du Bénin est une population jeune caractérisée par une fécondité encore élevée, une mortalité élevée mais en baisse. Les perspectives démographiques indiquent une tendance à un renforcement de la représentation des actifs et une baisse à moyen terme de la population âgée.

Cette dynamique démographique dont l'influence sur le niveau et la structure de la demande sociale et sur la disponibilité des ressources humaines est évidente, a nécessairement des implications socio-économiques

CHAPITRE 2 : IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DU BENIN

La République du Bénin, avec un taux de croissance naturel annuel de 3,14 %, est à l'image des autres Pays de l'Afrique sub-saharienne où la croissance démographique élevée menace la survie économique.

La croissance de la population a des implications sur tous les secteurs de la vie économique. Depuis la Conférence de Bucarest sur la Population en 1974, l'interdépendance entre la croissance démographique et la croissance économique et par conséquent, le développement, est universellement reconnue. Pour un pays comme le Bénin dont les ressources sont limitées, les effets de la croissance démographique sur les différents secteurs économiques sont rapidement perceptibles, surtout au niveau de la croissance des charges.

2.1. Implications de la croissance démographique sur l'alimentation

2.1.1. La production agricole

L'agriculture joue un rôle prépondérant dans l'économie du Bénin. Près de 3 actifs sur 4 travaillent dans ce secteur d'activité.

L'agriculture industrielle est dominée par le coton et les produits du palmier à huile. Cette agriculture absorbe la plus grosse part des investissements réalisés dans le secteur.

L'agriculture vivrière ne bénéficie pas de soutien aussi important.

Les principaux produits qui font l'objet de la production agricole vivrière sont : le maïs, le mil, le sorgho, le haricot, l'igname, le manioc et l'arachide. L'évolution de la production par grands groupes de produits montre que le Bénin a produit en 1990 en moyenne 545.196 tonnes de céréales, plus de deux millions de tonnes de tubercules et plus de 120.000 tonnes de légumineuses. Cette production vivrière constitue la principale source de revenu pour la plupart des paysans, mais aussi la source privilégiée d'approvisionnement pour l'ensemble de la population.

Durant la campagne 1992-1993, le bilan alimentaire évalué à partir de la production nationale, présente un excédent de près de 85.000 tonnes pour les céréales, tandis que la production des tubercules a dépassé le double des besoins avec un excédent de 1.012.300 tonnes. La production de légumineuse est également excédentaire. Mais ce tableau optimiste de la sécurité alimentaire générale cache en réalité des zones à risque. Par ailleurs, au delà de la disponibilité des produits alimentaires, l'accessibilité des produits pour les non producteurs est lié au pouvoir d'achat des populations.

2.1.2. Les besoins alimentaires et l'autosuffisance alimentaire

L'augmentation de la production vivrière en quantité suffisante pour subvenir aux besoins de la population est une préoccupation que l'on retrouve dans tous les documents de politique agricole. Tous les efforts visent cet objectif. Mais les aléas climatiques rendent incertains les résultats souvent attendus dans le secteur rural.

Les céréales constituent la base de l'alimentation du Pays. C'est la principale source d'énergie en termes d'apports en calories. Sur la période 1970 - 1990, la production a augmenté en moyenne de 3,7 % par an. Cette croissance qui est très proche de la croissance démographique du pays est signe d'une tension de la croissance de la population sur la croissance de cette principale production. Dans la même période, la production moyenne par tête d'habitant était de 107 kilogrammes, ce qui est en deçà des besoins annuels estimés par tête. Mais cette moyenne par tête cache, en fait, de grandes variations dans le temps.

Mais pourra-t-on toujours produire les quantités suffisantes pour assurer l'approvisionnement de toute la population ?

L'instabilité de la disponibilité de céréales dans le temps explique, en partie, la volonté du Gouvernement du Bénin de solliciter de ses partenaires au développement, un soutien pour la mise en place d'un dispositif de sécurité alimentaire.

Pourra-t-on toujours disposer des superficies nécessaires pour assurer cette production ? Disposera-t-on toujours de la population active dans l'agriculture pour assurer cette production ? Voilà autant de questions qui rendent nécessaires la prise en compte des variables démographiques dans l'élaboration des stratégies de sécurité alimentaire. Les solutions conjoncturelles qui consistent à répondre aux déficits de produits vivriers par l'aide alimentaire et des importations ne constituent pas des moyens durables pour régler les problèmes d'approvisionnement.

2.2. Implications de la croissance démographique sur l'éducation

L'éducation est l'un des besoins prioritaires que tout Etat doit assurer à ses citoyens. Elle représente aussi un élément essentiel de la croissance et du développement socio-économique de tout pays.

2.2.1. L'évolution des effectifs scolaires

Les enseignements maternel et primaire subissent directement les conséquences du niveau élevé de la fécondité. Depuis 1960, le Bénin a enregistré une croissance régulière des effectifs de l'enseignement primaire. De 88 189 élèves en 1960, l'effectif des élèves de l'enseignement primaire est passé à 379 926 en 1980. Cela correspond à un taux annuel de croissance de 7,3 %. En revanche de 1980 à 1989, la progression des effectifs a connu un net ralentissement au taux moyen annuel de 2,7 %.

Quant au taux brut de scolarisation, il est passé de 20 % en 1960 à 60 % en 1980. Mais de 1980 à 1989 on a observé une certaine stabilité.

TABLEAU 2.1 : Evolution des effectifs des élèves et des enseignants et des taux de scolarisation dans l'enseignement Primaire

Année	Effectifs des élèves	Effectifs des enseignants *	Taux brut de scolarisation
1979	357.348	6.547	58,13
1980	379.926	7.934	60,09
1981	388.120	9.068	60,29
1982	404.289	10.381	60,43
1983	428.185	10.389	62,21
1984	429.190	12.162	60,60
1985	444.232	13.269	60,96
1986	444.188	13.462	59,22
1987	462.020	13.867	59,87

Source : DEP/MEMB

* Instituteurs, Instituteurs Adjoints, Jeunes Instituteurs Révolutionnaires et Bacheliers en mission d'enseignement

Selon une simulation réalisée par la Direction du Plan d'Etat, le maintien de la fécondité élevée observée actuellement amènera le nombre d'enfants en âge d'enseignement de base de 680.000 en 1985 à près de 2 millions en 20 15. Sous l'hypothèse d'une baisse progressive de la fécondité jusqu'à cinq enfants par femme en 2035, hypothèse très optimiste, cet effectif se ramènera à 1,7 millions d'enfants en 20 15, soit une réduction de 300.000 enfants par rapport à l'hypothèse précédente.

De même selon cette même étude, avec un taux d'encadrement de 33 élèves inscrits par instituteur et sous l'hypothèse d'une fécondité élevée, le Bénin aura besoin de 58.880 instituteurs en 2015. Avec une baisse progressive à 5 enfants par femme d'ici à l'an 2035, ce besoin pourra être ramené à 50 810 instituteurs en 2015. Enfin, si la fécondité chute rapidement à 4 enfants par femme d'ici à 2035, le Bénin pourra assurer le même niveau d'encadrement avec 47.400 instituteurs.

D'autres hypothèses sont envisageables, telles que l'augmentation du niveau du taux d'encadrement à 40 élèves ou même à 50 élèves par instituteur

Avec le programme d'Ajustement Structurel, caractérisé par une réduction drastique des dépenses publiques le secteur de l'éducation risque d'en pâtir.

2.2.2. Les coûts de l'éducation

Pour assurer un fonctionnement normal de l'enseignement primaire, il a fallu engager environ 10 milliards de F CFA en 1984. De 1979 à 1984, le coût moyen annuel d'un élève est passé de 15.900F à 25.000 F, soit une croissance moyenne annuelle de 9,5 %. Selon les projections des Autorités de l'Education Nationale, il y aura environ 700.000 élèves en 1995. Pour maintenir à cette période le même niveau d'encadrement qu'aujourd'hui l'Etat devra prévoir environ 47 Milliards de F CFA

Sur la période 1990 - 1994, l'enveloppe financière prévue pour l'éducation est de l'ordre de 8 milliards F CFA. Même l'intervention du secteur privé dans l'éducation ne permettra pas de faire face aux charges que cet encadrement exige.

La population des scolarisables, composante principale des personnes à charge constituent près de 30 % de la population totale du Pays. Avec le niveau actuel de la fécondité, le Bénin aura des difficultés à faire face aux charges éducatives qui en découlent, s'il ne reçoit pas de ressources substantielles de l'extérieur.

2.3. Implications de la croissance démographique sur l'emploi

Selon les résultats obtenus au Recensement de la Population de 1979, 55,28 % de la population totale de 10 ans et plus est active sur l'ensemble du territoire national. Cette proportion est en majorité masculine avec 76,64 % des hommes contre 37 % des femmes. Par ailleurs un actif béninois s'occupe en moyenne de 2 autres personnes en dehors de lui même. Le taux de dépendance qui est égal à 3 fait partie des taux les plus élevés de la sous-région.

Selon cette source, pratiquement la totalité des personnes actives exerce effectivement une activité économique.

TABLEAU 2.2 : Taux d'activité par sexe

SEXE	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
Taux d'activité (%)	76,64	37,10	55,28

Source : RGPH 1979 INSAE.

Le niveau élevé du taux d'occupation cache, en fait, un sous-emploi important qui ne cesse d'augmenter surtout à cause de la crise économique qui perdure. La participation des femmes à l'activité économique semble plus faible. En réalité leur contribution est beaucoup plus élevée. La plupart des femmes classées dans la rubrique "inactive" ont en plus des activités ménagères des occupations à caractère économique comme l'a confirmé l'enquête sur l'emploi dans les ménages.

Au cours de la décennie 80, le Bénin a connu en matière d'emploi une situation très contrastée : jusqu'au début des années 80, le secteur d'Etat était dominant et tous les diplômés de l'enseignement supérieur avaient la garantie de l'emploi. Le secteur privé moderne était devenu embryonnaire suite à l'adoption de l'idéologie marxiste léniniste et de la vague de nationalisation qui l'a suivi en 1975.

Le gel du recrutement dans la Fonction Publique en 1986, la liquidation ou la restructuration de nombre d'entreprises et de sociétés d'état, le gel de tous les avoirs dans les banques en 1989 ont accru le niveau du chômage dans le pays dans des proportions jamais atteintes. Quelques chiffres donnent une idée de l'ampleur du phénomène. On estime à plus de 6 804 le nombre d'emplois perdus entre 1982 et 1992 par suite de la liquidation des entreprises du secteur d'Etat. De 1990 à 1993, environ 3.000 travailleurs ont été congédiés des entreprises restructurées. La mise en oeuvre du Programme de départ volontaire du PAS, entre le mois de Septembre 1989 et Décembre 1992 a permis d'alléger les effectifs de la Fonction Publique de quelques 4 199 fonctionnaires soit environ 10 % de l'effectif total de la Fonction Publique moyennant paiement de prime de départ.

2.3.1. La population active par secteur d'activité

La population active occupée est surtout employée dans l'agriculture et le commerce. Les secteurs primaires et tertiaires utilisent plus des trois quarts de la main d'oeuvre béninoise (61 % et 30 %). Le secteur secondaire est bien sûr, le moins développé, avec seulement 9 % des actifs béninois. Plus précisément, 3 sous-branches utilisent 9 actifs occupés sur 10. Il s'agit de l'agriculture, du commerce et des industries manufacturières.

TABLEAU 2.3 : Structure de la Population active occupé par secteur d'activité (%)

Secteur d'activité	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total
Structure (%)	61,05	9,10	29,85	100

Le problème réel est celui de la croissance de la population en âge de travailler et qui est à la recherche d'un emploi. On a estimé à environ 19.000, le nombre de diplômés sans emploi au 31-8-1992 (DPA-CT DSD, 1993.)

2.3.2. La création d'emploi

L'amélioration du taux de couverture des demandes d'emploi nécessitera de profondes mutations au niveau des structures économiques du pays. Les grands travaux à haute intensité de main d'oeuvre ne permettent pas de donner une dynamique à la résolution du problème de chômage. Il est indispensable de mettre en oeuvre une politique structurelle de l'emploi. Le retour à la terre est aussi perçu comme une alternative pour résorber le chômage. Cette politique doit être orientée dans l'identification de filière de production assez prometteuse ou dans lesquelles le gouvernement a une politique bien déterminée. De telles dispositions seront nécessaires si l'on ne veut pas que les jeunes diplômés, qu'on cherche à fixer à la campagne ne retournent à la ville, à la recherche d'un

emploi hypothétique.

Beaucoup d'autres approches de tentatives de solutions sont mises en oeuvre. Il est créé un Comité National d'Insertion des sans-emploi désireux de faire carrière dans l'agriculture et un Fonds de Solidarité National pour l'Emploi. Par ailleurs le Centre de Promotion des Petites et Moyenne Entreprises (CePEPE) créé dans le cadre de la Dimension Sociale de l'Ajustement Structurel doit mettre au point les mesures d'accompagnement du Programme du Départ Volontaire. Le programme a démarré depuis plus de trois ans mais aucune mesure d'accompagnement n'a été encore mise concrètement au point pour assister les Partis Volontaires de la Fonction Publique.

Le Gouvernement a procédé, le 28 octobre 1993, à l'installation officielle du Comité interministériel de reconversion et de suivi chargé d'assister les partis de la fonction publique, dans le cadre de la mise en oeuvre de leurs activités de réinsertion dans la vie économique nationale.

2.4. Implications de la croissance démographique sur la santé

Au Bénin, le problème de santé, a toujours été considéré dans les discours politiques, comme la priorité des priorités. Des efforts ont été faits pour améliorer la couverture sanitaire de la population surtout en zone rurale. Cependant, l'insuffisance des ressources financières disponibles limitent les possibilités d'intervention de l'Etat dans ce domaine.

TABLEAU 2.4 : Besoin en matière de personnel médical

	1995	2000	2015
Médecins	437	515	838
Infirmiers	2164	2552	4152
Sage-Femmes	701	826	1344

Source : M.S.P.

La politique du Bénin, dans le secteur de la santé, rentre dans le cadre de la mise en oeuvre d'une stratégie des soins de santé primaire. Ce programme est appuyé par le concours extérieur. En effet, la part du financement de la santé sur le Budget National n'atteint pas 10 %

Avec les contraintes financières du programme d'ajustement structurel, la contribution du budget national reste faible alors que les dépenses de santé augmentent d'une année à l'autre avec la croissance démographique.

Déjà, il est prévu comme dans les autres secteurs économiques, une réduction du personnel en poste, ce qui aura une répercussion sur la qualité des soins sur la période 1990 - 1994. Le Programme d'Investissement Public dans le secteur de la Santé prévoit une enveloppe globale de 16,9 Milliards de FCFA soit 9,7 % du total des Investissements Publics de la période.

Les autorités de la santé ont déjà pris conscience de la situation et participent depuis quelques années à un programme de planification familiale sur le plan national. Ce programme vise surtout la préservation de la santé de la mère et de l'enfant par une sensibilisation des couples à un espacement des naissances. Le résultat attendu est une baisse du taux de mortalité maternelle et infantile.

2.5. Implications de la croissance démographique sur le logement et l'habitation

Les conditions de logement jouent un rôle important dans le bien-être de la population. L'Etat béninois n'a pas, en réalité, une politique sociale bien claire dans le domaine du logement.

En milieu rural, le problème du logement n'est pas aussi crucial qu'en ville. L'espace est disponible et presque tous les ménages ordinaires sont propriétaires de leur logement. Aussi le problème qui se pose souvent est plutôt celui des conditions de vie dans ces logements. Ces logements sont construits sans aucune norme d'hygiène pour la plupart.

En ville par contre, la situation est plus préoccupante. Le niveau de revenu ne permet pas toujours aux citadins de s'installer convenablement. Le degré de concentration est plus élevé dans les villes en général et à Cotonou, Porto-Novo et Parakou en particulier qu'en milieu rural. Une étude menée à Cotonou a révélé que dans certains quartiers populaires la taille des ménages peut atteindre 10 personnes dans des logements de deux pièces.

La construction des logements a été et continuera d'être réalisée par des privés. L'appui des pouvoirs publics à ce secteur est encore faible. Il est par ailleurs urgent que ces travaux puissent comprendre un volet assainissement afin de rendre les quartiers plus viables.

A Cotonou, par exemple, les travaux de lotissement du périmètre urbain progresse moins vite que les besoins des populations. La lenteur des travaux accroît les litiges et les situations conflictuelles entre présumé propriétaire et les sociétés chargées de concevoir et d'exécuter les travaux de lotissement. On estime à 16 millions de Francs CFA le montant des dégâts par hectare de terrain loti à Cotonou, pour l'ouverture des voies et les réserves pour les infrastructures communautaires ³.

2.6. Les problèmes sociaux des personnes âgées

La proportion des personnes âgées dans la population mondiale s'accroît d'année en année. C'est conscient de ce fait que l'Organisation des Nations Unies a organisé du 26 Juillet au 6 Août 1982 à Vienne (Autriche) une Assemblée Mondiale sur le

³ SONAGIM, GIGG (1985) : Schéma de structure, étude du développement urbain de la ville de Cotonou.

Vieillessement. L'un des objectifs de ladite assemblée est de faire prendre conscience aux responsables gouvernementaux de la nécessité d'introduire le groupe des personnes âgées parmi les préoccupations des responsables politiques.

2.6.1. Evolution des personnes âgées

Avec l'augmentation actuelle de l'espérance de vie grâce aux progrès de la science, on peut identifier deux catégories de personnes âgées : les personnes du troisième âge (à partir de 55 ans) et du quatrième âge (à partir de 80 ans). Le terme de personnes âgées désignera ici toutes les personnes âgées de 55 ans et plus.

Selon les estimations (cf. chapitre 2), la proportion des personnes âgées passera de 6 % de l'ensemble de la population en 1992 à 5 % en l'an 2017. En 1979, on a observé au Recensement de la Population que les personnes âgées de 55 ans et plus représentaient 9 % de la population. Cette tendance à la baisse peut être due à un effet de génération et ou à un accroissement de la proportion de la population d'âge actif (15 - 54 ans).

Au Bénin de nombreuses associations ont vu le jour et s'occupent des personnes âgées. Parmi elles nous pouvons citer:

- L'Association Nationale des Personnes Agées du Bénin (ANAPAB) créée en Octobre 1990 et reconnue officiellement sous le numéro 91/025/MISAT/DAI/S1-Assoc du 29 Mai 1991, regroupe presque toutes les catégories socio-professionnelles des personnes âgées de notre pays.

- Le Cauris Rouge, une Association de Gérontologie et d'Assistance aux personnes âgées du Bénin, reconnue officiellement sous le n° 92/0132/MISAT/DAI/SAAP-Assoc du 19 Août 1992.

Toutes ces associations oeuvrent pour l'épanouissement des personnes âgées. Elles constituent un cadre privilégié d'échanges d'expériences et d'idées.

2.6.2. Les problèmes de santé

Selon l'OMS, la santé est un état de complet bien-être physique mental et social et ne constitue pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité.

Le vieillissement est un phénomène normal, progressif, inéluctable, caractérisé par des modifications anatomo-physiologiques entraînant une diminution de l'adaptabilité physique et psychique.

C'est un processus naturel, personnel, physiologique consécutif à l'usure des cellules qui se manifeste à un certain âge. Cette tranche d'âge varie d'un pays à un autre, d'une région à une autre. En plus des maladies communes à toute la population, certaines sont spécifiques aux personnes âgées.

Au Bénin les maladies courantes observées dans cette population sont :

- l'hypertension artérielle ;
- l'obésité qui constitue une gêne à la mobilité ;
- le rhumatisme inflammatoire et dégénératif ;
- les maladies cardio-vasculaires ;
- l'insuffisance rénale ;
- les affections bucco-dentaires :
les parodontopathies, les édentations partielles ou totales.
- la prostatite ;
- les troubles neurologiques et psychiatriques (perte de mémoire, tremblement des membres supérieurs, confusion, incontinence urinaire et fécale etc) ;
- les maladies ophtalmologiques : cataracte, glaucome etc;
- la ménopause chez les femmes avec son cortège de complications, bouffée de chaleur, malaise de toutes sortes etc.

L'inexistence d'un système de sécurité sociale pour la grande majorité de la population limite les possibilités d'accès des personnes âgées aux soins de santé en situation de crise dans la mesure où celles-ci doivent compter sur la solidarité pour subvenir à leur besoins.

Par ailleurs, le manque de ressources, l'immobilisme, l'isolement, la solitude exposent les personnes âgées à différents excès tels que le tabagisme et l'alcoolisme.

2.6.3. Les problèmes de structures d'accueil

Généralement dans les pays développés, les personnes âgées se retrouvent dans des structures d'accueil communément appelées asile pour vieillards où elles sont soignées, encadrées par un personnel qualifié qui s'occupe de leur santé, de leur alimentation et de leurs loisirs.

Ces possibilités n'existent pas encore au Bénin où la famille élargie et la solidarité communautaire prennent en charge les personnes âgées qui constituent une richesse, une bibliothèque et jouent un grand rôle dans la perpétuation des traditions.

La crise économique que traverse le Bénin augmente le chômage, les pertes d'emploi avec leur cortège de misères, ce qui fragilise l'élan de solidarité envers les personnes âgées.

2.6.4.- Les perspectives d'avenir

Etant donné que le passage à la vieillesse est un processus progressif et individuel, toutes les politiques et tous les programmes devraient être fondés sur le fait que le vieillissement est la prolongation naturelle du cycle de vie, de la carrière et de toute

l'expérience de l'individu, car selon SAINTE-BEUVE "Vieillir est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps".

La préparation à la retraite ne devrait plus être conçue comme une adaptation de dernière minute ; mais devrait être envisagée pendant toute la vie à partir de l'âge adulte.

Dans le domaine de la santé, les personnes âgées devraient pouvoir bénéficier de tous les soins de santé primaires. Cependant ce serait un système adapté à leurs besoins qui prendrait en compte les maladies chroniques qui caractérisent l'âge avancé.

Au sein de la famille, les personnes âgées permettent une présence permanente au foyer, assurent la surveillance des maisons et participent à l'éducation et à l'encadrement des enfants. Ce qui constitue un facteur important de stabilité sociale.

La croissance démographique a ainsi des implications sur tous les secteurs d'activité. Elle affecte la demande de services sociaux (santé, éducation, qualité de l'environnement, etc.), la demande d'emploi, les besoins alimentaires, etc. Elle constitue donc un atout, mais aussi une contrainte. Les stratégies de développement adoptées et mise en oeuvre par le Gouvernement ont une importance déterminante dans la maîtrise de la croissance démographique pour le bien-être de la population.

CHAPITRE 3 : LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'ETAT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

Pays en voie de développement et de surcroît Pays Moins Avancé avec un revenu annuel par habitant de 340 \$US, la République du Bénin a connu au cours de ces dernières années (depuis 1980) une situation économique et financière de plus en plus difficile qui s'est traduite notamment par le ralentissement de la croissance de la production, la diminution du volume des investissements, un déficit permanent du budget de l'Etat, et d'importants arriérés de paiements intérieurs et extérieurs.

Cette situation résulte des difficultés rencontrées dans la gestion des finances publiques, des Entreprises d'Etat et des Banques mais aussi de la détérioration de l'environnement économique international. Les tentatives de résorption de la crise ont démarré entre 1986 et 1988 mais elles se sont révélées insuffisantes en raison de l'ampleur des déséquilibres observés. Elles ont été radicalisées, renforcées et systématisées dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel.

3.1. L'évolution de la situation économique avant 1989.

De l'indépendance jusqu'en 1972, le Bénin a connu une période de crise politique doublée de marasme économique. A cette époque, l'approche du développement était essentiellement basée sur le capitalisme. La vie économique était organisée à travers trois plans de développement qui se voulaient de véritables instruments d'orientation.

Entre 1972 et 1989, le choix d'une voie socialiste de développement a dicté l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement basée sur le contrôle par l'appareil étatique, de certains secteurs de l'économie nationale, jugés vitaux. Dans un tel contexte, la stratégie de développement des années 70 et 80, basée sur un développement auto-centré et auto-entretenu, s'articulait autour de deux objectifs primordiaux à savoir :

- la création d'une demande intérieure suffisante et
- la création d'un surplus suffisant mobilisable à des fins de formation de capital.

La stratégie de développement repose d'une part sur le développement des cultures vivrières afin d'assurer l'auto-suffisance alimentaire et d'autre part sur celui des cultures de rente pour l'approvisionnement des industries locales et l'exportation. Le secteur industriel devrait quant à lui, jouer un rôle moteur en assurant un élargissement du débouché pour le secteur agricole, en mettant les produits agricoles transformés à la disposition des consommateurs et en fournissant les moyens de production aux agriculteurs.

En termes de performances économiques, le début de l'ère marxiste a été caractérisé par un afflux de ressources qui ont permis de concrétiser l'application de cette stratégie par l'exécution d'importants projets de développement. A partir de 1982, il y a eu un renversement de tendance dû d'une part aux résultats désastreux des initiatives malheureuses de politiques intérieures et d'autre part, à la fin de la prospérité dans les pays voisins ainsi qu'aux conséquences financières des obligations prises pour le financement des grands projets inscrits au Plan Triennal d'Etat 1977 - 1980 : (Projet Pétrolier de Sèmè, Société des Ciments d'Onigbolo, Société Sucrière de Savè etc..).

L'économie béninoise s'est progressivement dégradée et a finalement conduit à une crise sociale sans précédent qui est à l'origine de l'abandon, en 1989, de l'option socialiste de développement.

3.2. L'évolution économique à partir de 1989.

Les difficultés économiques et financières de la fin des années 80 ont dicté de fait, le recours aux institutions de Bretton-Woods (Fonds Monétaire Internationale et Banque Mondiale), avec toute leur panoplie de mesures correctives, de réformes structurelles, de redressement de l'appareil de production et d'assainissement au niveau de toutes les activités économiques. Par ailleurs, avec le changement d'option idéologique, la nécessité de réorganiser la vie économique et sociale nationale a entraîné l'organisation en Février 1990 d'une Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation qui a consacré l'avènement du Renouveau Démocratique.

Aussi, la stratégie de développement des années 90, découle implicitement des deux programmes successifs d'ajustement structurel conclus par le Bénin à travers les documents-cadres de politique économique et financière de Février 1989 et d'Octobre 1992.

Ainsi, pour la période 1989 - 1991 (Premier Programme d'Ajustement Structurel PAS), la stratégie vise d'une part un désengagement progressif du secteur public afin de permettre au secteur privé de jouer un rôle plus actif dans sa contribution au développement économique et d'autre part, un retour à l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, les objectifs ci-après sont poursuivis :

- créer les conditions d'une relance durable de l'activité économique qui permette de réaliser un taux de croissance annuel moyen du PIB de 3 % environ,

- contenir le taux d'augmentation des prix et des coûts intérieurs, afin entre autres d'améliorer la compétitivité de l'économie béninoise et accélérer le retour à une position viable de la balance des paiements en réduisant le déficit courant (avant dons) de 1,5% du PIB sur la durée du programme, en éliminant tous les arriérés de paiement extérieur et en améliorant la situation des avoirs extérieurs nets du système bancaire ⁴.

Pour la période 1992 - 1995 (deuxième PAS), la stratégie retenue, basée sur une restructuration de secteur productif en faveur du secteur privé, vise les objectifs suivants:

- accélérer la croissance économique en vue de parvenir à un taux annuel moyen de 4% pendant la période,

- continuer de réduire les déséquilibres internes et externes avec pour but, une balance commerciale viable en fin de programme,

⁴ Ministère des Finances (1989) : Document-cadre de politique économique et financière, 1989-1991, page 11. Cotonou.

- améliorer la compétitivité externe de l'économie,
- protéger les groupes vulnérables de la population affectés par le processus d'ajustement et réduire la pauvreté,
- remettre en état les infrastructures sociales et matérielles et promouvoir le développement des ressources humaines afin de faire bénéficier les plus défavorisés des fruits de la croissance économique.

En termes de tendances récentes de l'économie, il convient de noter qu'avec la normalisation de la vie politique et la stabilisation de la situation sociale, la mise en oeuvre du premier programme d'ajustement structurel a permis de réaliser des progrès considérables. Les recettes ont connu une bonne performance durant la période 1989 - 1991, atteignant 11,4 % du PIB contre une prévision de 10,6 %. Le PIB, après une baisse en 1989 a connu une croissance de 3,7 % en 1990 et de 4,7 % en 1991. Le déficit budgétaire global (sur base des engagements) a été ramené de 10,6 % du PIB en 1989 à 7,5 % en 1991 contre une prévision de 9 %.

Le portefeuille de l'Etat s'est réduit de 40 à 25 entreprises industrielles et commerciales. En ce qui concerne le système financier, les dépôts des nouvelles banques en activité sont passés de 7,8 milliards de FCFA en Décembre 1989 à 70,5 milliards de FCFA à la fin Décembre 1991 et les dettes des banques liquidées envers les déposants ont été apurées à concurrence de 10,8 milliards sur 60 milliards au cours du premier programme.

Cependant, malgré tous ces efforts, les déséquilibres financiers restent très importants et les besoins de financement pour l'investissement et la reconstruction demeurent croissants et restent au-delà de la capacité d'épargne intérieure.

TABLEAU 3.1 : Besoins de financements exceptionnels (en milliards de F CFA).

Année	1990	1991	1992	1993
Besoins	65,6	50,8	33,4	26,7

Source : MPRE, estimations des services du Fonds et de la Banque

TABLEAU 3.2 : Sources de financement du PIP (Milliards de F CFA)

Ressources	1990	1991	1992	1993	1994
Intérieures	2,5	1,8	1,7	3,1	2,8
Extérieures	26,5	32,7	33,3	34,9	34,2
Total Général	29	34,5	35	38	37

Source : MPRE, estimations des Services du Fonds et de la Banque.

Dans le domaine social, le problème demeure entier. Dans le Programme d'Investissements Public (PIP) prévu pour la période 1990 1994, environ 173 milliards de F CFA sont inscrits au tableau des opérations de trésoreries de l'Etat sur les 228,5 milliards programmés. Le secteur rural bénéficiera de la plus grosse partie avec une enveloppe de 60 milliards. Quant aux secteurs sociaux de la Santé, de l'Education et du Logement il est prévu respectivement 16,7 milliards, 8 milliards et 2 milliards.. C'est à juste titre qu'il est prévu dans les perspectives de l'économie béninoise la nécessité d'humaniser davantage le PAS.

L'avènement du Renouveau Démocratique et l'adoption de deux programmes successifs d'ajustement structurel sont les gages d'un redressement économique susceptible de répondre aux besoins sans cesse croissants de la population béninoise.

Le Gouvernement prépare actuellement une concertation avec les bailleurs de fonds pour stimuler l'émergence du secteur privé. Cette préparation s'est traduite par la réalisation d'une étude diagnostic sur les différents secteurs de l'économie nationale. Ce diagnostic permettra de définir avec les partenaires au développement les différentes mesures à prendre pour le renforcement du secteur privé dès 1994. Plusieurs Institutions y travaillent : le Ministère du Plan et de la Restructuration Economique, le Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, la Banque Ouest Africaine de Développement, le PNUD et l'Agence Canadienne de Développement International.

L'ajustement doit donc, tout en recherchant le rétablissement des grands équilibres, protéger effectivement les groupes vulnérables et favoriser la croissance.

L'humanisation exige alors des politiques économiques propres à assurer la croissance et la protection des couches les plus défavorisées sans privilégier l'un des volets par rapport à l'autre.

CONCLUSION

La stratégie de développement adoptée par le Gouvernement vers la fin de années 70 a intégré dans ses principes les problèmes de population. Ainsi nous citerons les objectifs de plein emploi, la généralisation de l'enseignement, l'autosuffisance alimentaire et l'amélioration des revenus des ménages. Les résultats de ces orientations ont été sensibles quelques années comme le montrent les principaux indicateurs sociaux mais la crise économique et la mauvaise gestion ont compromis l'évolution escomptée dans les années 80. Cette crise a atteint son apogée entre 1988 et 1989 et a nécessité une réorientation des grandes options de développement, un changement politique radical et un vigoureux programme de restructuration.

Dans le domaine de la population, on n'a pas observé de grands changements mais la dynamisation des programmes en cours et l'initiation de nouveaux programmes dans les domaines tels que la santé, l'éducation, l'alimentation, etc.

CHAPITRE 4 : LES PROGRAMMES DE SANTE

Les taux élevés de morbidité et de mortalité en République du Bénin s'expliquaient encore dans un passé récent par les maladies infectieuses et parasitaires, les conditions endémo-épidémiques et les carences nutritionnelles. En effet le paludisme, la rougeole, les maladies diarrhéiques et respiratoires étaient, il y a quelques temps encore, les principales causes de morbidité. Le système de soins tel qu'il fonctionnait était favorable aux populations urbaines au dépens de celles des zones rurales qui comptaient environ 80 % de la population totale béninoise.

C'est pourquoi en souscrivant à la déclaration d'Alma-Ata en 1978 et à l'Initiative de Bamako en 1987 et en adoptant, à l'instar des autres Etats africains membres de l'OMS, les Soins de Santé Primaires (S.S.P.) comme la principale stratégie pour atteindre l'objectif de "Santé Pour Tous" (S.P.T.), le Gouvernement a défini et met en oeuvre une politique sanitaire visant à assurer les soins de santé de base à l'ensemble de la population.

Malheureusement face à la crise économique qui a conduit à l'amenuisement des ressources intérieures et à la réduction des crédits alloués au secteur de la santé et devant la faiblesse observée dans la gestion du système de santé, le Gouvernement a procédé à une étude diagnostique en profondeur du secteur santé (de 1986 à 1989). Cette étude a été suivie d'un réajustement de la politique sectorielle avec la collaboration de tous les partenaires au développement sanitaire.

4.1. Politique et Stratégie sanitaires nationales

Le principal objectif de la nouvelle politique de développement du secteur de la santé est d'améliorer les indicateurs de santé en dépit du climat actuel d'austérité. En conséquence il s'agit :

- de maintenir les résultats obtenus à l'heure actuelle dans le domaine de la santé;
- et de promouvoir l'expansion de la couverture des Soins de Santé primaires (SSP) sur le territoire national.

Pour y parvenir, 4 grands axes d'intervention ont été retenus :

- activités préventives y compris les vaccinations, la santé maternelle et infantile et le planning familial ainsi que la campagne d'information, d'éducation et de communication pour la santé ;
- prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST) et du SIDA ;
- renforcement des services curatifs y compris la mise en place d'un programme de médicaments essentiels sous noms génériques (développement du système de recouvrement de coûts) ;
- réhabilitation des infrastructures sanitaires existantes ;

Pour atteindre les objectifs précités, le Gouvernement Béninois s'est doté d'une nouvelle stratégie sanitaire nationale dans laquelle il s'est engagé à exécuter au cours de

la période 1989 - 1993 un programme d'actions comprenant onze volets dont :

- la restructuration du Ministère de la Santé ;
- le renforcement du sous-secteur pharmaceutique en vue du ravitaillement permanent et régulier des formations sanitaires en médicaments essentiels sous noms génériques à coût abordable pour la réussite du système de recouvrement des coûts ;
- le renforcement de la planification, de la programmation et de la coordination ;
- le renforcement des infrastructures et de la maintenance ;
- la gestion des ressources humaines (redéploiement du personnel, mise en oeuvre d'un plan de carrière et d'une force d'optimisation des ressources humaines) ;
- l'hygiène et l'assainissement ;
- les activités d'Information, d'Education et de Communication ;
- la formation continue ;
- la Santé Maternelle et Infantile/ la Planification Familiale et la Nutrition (SMI/PF/Nutrition).

4.2. La santé maternelle et infantile et la planification familiale

Dans le domaine spécifique de la santé maternelle et infantile, la planification familiale et la nutrition, la protection de la santé des familles notamment celle des mères et des enfants a encore été une des préoccupations majeures de l'Etat Béninois.

L'insertion dans la Constitution béninoise d'une disposition y afférente en est l'illustration éloquent. En effet l'article 26 de la Constitution précise que "l'Etat protège la famille, particulièrement la mère et l'enfant. Cette volonté s'est concrétisée par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme et d'une politique en faveur des mères et des enfants: "Programme National de SMI/PF/Nutrition et système d'alerte".

L'objectif général de ce programme est de réduire les taux de mortalité et de morbidité des enfants et des mères.

4.2.1. Santé de la mère

Selon les sources hospitalières, la mortalité maternelle est évaluée en 1987 à 800 pour 100 mille naissances vivantes. Ce taux est sans aucun doute en deçà de la réalité car il ne tient compte que des statistiques hospitalières.

Les statistiques relatives à la mortalité des enfants indiquent un niveau de mortalité élevé avec un taux de mortalité infantile estimé à 101 ‰ en 1990 et une mortalité infanto-juvénile évaluée à 149 ‰.

On a estimé en 1991 à 6 % le taux de malnutrition sévère des enfants de moins de 5 ans et à 40 % le taux de malnutrition modéré dans cette même tranche d'âge.

Seulement 8 % des enfants de moins de trois ans sont suivis pour la surveillance de leur croissance.

Cependant, les proportions d'enfants de moins d'un an, vaccinés contre la rougeole (70%), le BCG (92 %) et le DTCP3 (67 %) sont assez encourageantes. De même, 64 % des nourrissons sont exclusivement nourris au sein pendant les quatre premiers mois.

Parmi les principales causes de décès des mères, on peut citer les avortements provoqués (33 % des décès), les anémies de causes diverses (25 % des décès) et les infections puerpérales (25 % des décès).

En ce qui concerne la maternité sans risque, les consultations prénatales, on observe que seulement 60 % des grossesses sont suivies tandis que 83 % des femmes en âge de procréer ont reçu en 1991 la vaccination anti-tétanique (VAT 2). Les accouchements assistés par du personnel qualifié sont évalués en 1991 à 52 % dont 8 % de dystocie.

Par ailleurs, la faiblesse du taux de couverture (17 %) des consultations postnatales explique les infections puerpérales mortelles, cas diagnostiqués trop tardivement. Le pourcentage des femmes en âge de procréer ayant un taux d'hémoglobine inférieur à 10 grammes pour 100 ml a atteint 40 %₀ en 1991.

4.2.2. L'espace des naissances et la planification familiale

En République du Bénin, la procréation demeure un sujet tabou, délicat, fortement influencé par une mentalité hautement nataliste liée à nos valeurs socio-culturelles.

Les activités de planification familiale bien que tolérées n'ont pas de base juridique. Elles sont exclusivement orientées vers l'espace des naissances, la santé de la mère et de l'enfant. Elles ne mettent pas l'accent sur les possibilités de limitation des naissances. Cependant, certains textes peuvent être interprétés comme peu favorables à une descendance nombreuse. Ainsi, le nombre d'enfants donnant droit à l'allocation familiale est réduit et limité à 6, le taux dégressif des impôts sur les revenus est bloqué à 6 enfants. Par ailleurs, le pays n'a toujours pas adopté une politique de population dans laquelle la place et les attributions de planification familiale seraient clairement définies. De ce fait l'impact de ces activités sur la dynamique démographique reste très limité. Le taux de prévalence contraceptive (% des femmes en âge de procréer utilisant une méthode moderne de contraception) varie entre 1,5 et 2,5 %, les grossesses rapprochées sont encore nombreuses (le pourcentage des intervalles intergénésiques supérieurs ou égaux à 30 mois est de 20 %), l'indice synthétique de fécondité est de 7 enfants et le pourcentage des grossesses portées par les adolescentes varie entre 4 et 5 %.

Les taux de mortalité maternelle et infantile bien que en baisse restent encore élevés ; la situation est préoccupante d'autant plus que les chiffres obtenus sont sans aucun doute en deçà de la réalité en raison des données peu fiables et non exhaustives.

Par ailleurs les services de prévention ne sont pas utilisés comme cela se devrait (consultations post-natales et surveillance de la croissance) peut-être parce que les populations cibles n'ont pas encore compris les bénéfices qu'elles tireraient en fréquentant lesdits services.

D'autre part, certains cas à risques détectés sont laissés pour compte parce que le mécanisme de leur prise en charge n'existe pas ou est peu structuré :

- . faible opérationnalité du système de référence entre les différents niveaux de la pyramide sanitaire ;
- . insuffisance ou absence de moyens logistiques d'évacuation ;
- . insuffisance du personnel.

La réalisation du programme national SMI/PF/Nutrition/Système d'alerte devra être poursuivie en veillant à sauvegarder les acquis et surtout à promouvoir une réelle intégration, non seulement des activités mais également de toutes les ressources en vue d'actions concertées et coordonnées afin d'obtenir des résultats meilleurs et durables.

La faiblesse des résultats en matière de planification familiale peut être expliquée par :

- . une discordance entre les déclarations officielles des autorités politiques en faveur de la PF et l'insuffisance des dispositions favorisant la promotion des activités dans ce domaine ;

- . absence d'une politique de population ;

- . persistance de la loi du 31 Juillet 1920 ;

- . absence de normes nationales, de politique et de standard de prestations des services de PF ;

- . obstacles socio-culturels plus particulièrement celui que constituent les hommes notamment les maris et l'asservissement de la femme qui n'est pas libre de décider de choisir le nombre d'enfants qu'elle désire ;

- . ignorance et manque d'information en ce qui concerne les questions de population;

- . absence d'activités IEC comme soutien à la PF.

4.3. Le SIDA

Malgré les indicateurs ci-après, d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de la lutte contre les maladies :

- . Couverture sanitaire : 7.800 personnes par formation sanitaire.

- . Ratios du personnel :

1 Médecin pour 14.768 habitants (norme OMS : 1/10.000)

- 1 Sage-femme pour 10.530 habitants (norme OMS : 1/5000)
 1 Infirmier pour 3.447 habitants (norme OMS : 1/5000).

Dans le domaine de la lutte contre les principales maladies, c'est surtout le groupe des maladies justiciables de vaccination qui a connu l'évolution la plus favorable. En effet le Programme Elargi de Vaccination (PEV), la politique nationale de médicaments essentiels sous noms génériques et la participation plus accrue des communautés dans la gestion des systèmes de soins favorisée par l'institution du principe de financement communautaire ont permis d'obtenir des taux de couverture vaccinale tout à fait honorables et une diminution de l'incidence des maladies.

Le SIDA, maladie sexuellement transmissible causée par un virus, n'est pas qu'une maladie de plus parmi les innombrables problèmes de santé auxquelles doit faire face la République du Bénin. Elle sévit sous forme épidémique et si l'on ne s'efforce pas par tous les moyens d'enrayer la propagation rapide du virus, l'infection s'étendra à un nombre important de personnes. En effet, les premiers cas de SIDA ont été enregistrés au Bénin en 1986. Sept (7) ans après on estime par dizaines de milliers le nombre des personnes infectées.

Face à cette épidémie qui continuera de sévir pendant plusieurs décennies, des mesures de prévention et de contrôle s'avèrent urgentes compte tenu de la situation géographique, politique, économique et touristique du pays, favorable à toutes sortes d'échanges.

4.3.1 - Situation épidémiologique du SIDA.

La République du Bénin a été jusque-là relativement épargnée par l'épidémie du SIDA contrairement à la plupart des pays africains au Sud du Sahara. Ainsi au 31 Décembre 1992, un nombre cumulé de 465 cas de SIDA avait été enregistré et déclaré à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le détail se présente comme suit :

1985 : 1 cas	1989 : 57 cas
1986 : 2	1990 : 50
1987 : 6 "	1991 : 113 "
1988 : 18 "	1992 : 218 "

Ainsi pour une population de 4.855.349 habitants que compte le Bénin (Recensement de 1992), le taux de prévalence du SIDA est de 10 pour 100.000 habitants.

Caractéristiques de la population malade de SIDA .

Le SIDA n'est pas distribué de façon aléatoire dans le pays. Sa distribution dépend des facteurs spécifiques de comportement à risque. Par conséquent les statistiques varient beaucoup selon les zones géographiques et les groupes de population.

La distribution par âge et par sexe des cas de SIDA au Bénin montre que 70 % des personnes atteintes sont du sexe masculin (soit un ratio de trois hommes pour une femme).

80 % des malades se retrouvent dans la tranche d'âge de 15 à 49 ans donc des jeunes et des adultes jeunes économiquement productifs.

Si l'on considère comme sexuellement active la tranche d'âge de 15 à 60 ans, le taux de prévalence dans ce groupe est de 23 pour 100.000 habitants.

Dans la tranche de 15 à 49 ans représentée par les jeunes et les adultes jeunes, la prévalence se situe à 21 pour 100.000 habitants.

La distribution des cas de SIDA selon les modes de transmission spécifiés est la suivante :

La transmission hétérosexuelle est notée dans 80 % des cas.

28 cas de SIDA pédiatrique, enfants nés de mères séropositives ont été enregistrés.

Tendances de l'épidémie de l'infection à VIH

Une surveillance anonyme par postes sentinelles est mise en place au Bénin depuis 1990 et porte sur les quatre (4) groupes de population que sont : les femmes enceintes en consultations prénatales, les tuberculeux, les donneurs de sang bénévoles et les patients consultant pour les maladies sexuellement transmissibles (MST). Les résultats de cette surveillance ont permis de déceler les séroprévalences suivantes pour l'année 1992.

Les femmes enceintes

En zone urbaine, sur 2.252 femmes enceintes prélevées et testées, il a été noté une prévalence de 0,27 % de l'infection à VIH (virus de l'immunodéficience humaine). Alors qu'en zone rurale, elle est de l'ordre de 0,16 % pour 1793 femmes enceintes prélevées. Ce taux est majoré au niveau de l'un des postes sentinelles frontaliers où il atteint 0,65 % pour 619 femmes prélevées. Cela s'explique par le brassage de nos populations avec celles des pays voisins du Bénin.

Les tuberculeux

479 prélèvements ont été effectués dans ce groupe de malades hospitalisés à Cotonou et à Porto-Novo. La prévalence est de 3,76%.

Les donneurs de sang bénévoles

Au Bénin tout le sang destiné à la transfusion sanguine est systématiquement testé. Ainsi sur 6.203 donneurs testés, le taux de prévalence observé est de 0,98 %.

Les Patients MST

Il est universellement reconnu qu'un individu portant une maladie sexuellement transmissible (exemple gonococcie, chancre mou etc..) est exposé à un risque de transmission du VIH cinq fois plus grand qu'un individu sain. Sur 1.224 tests effectués dans ce groupe, il a été noté une prévalence de 3,10 %.

Bénin, CNRHP, Rapport National sur la population

Les Virus en cause

Bien que le VIH 2 soit considéré comme endémique en Afrique de l'Ouest, la majorité des séropositifs dépistés au cours de cette surveillance le sont pour le VIH 1. Par exemple, des 220 sérums positifs identifiés jusqu'à maintenant par la surveillance sentinelle, 199 étaient positifs pour le VIH-1 (90,4 %), 7 pour le VIH-2 (3,2 %) et 14 avaient un double profil sérologique VIH-1+2 (6,4 %). Il semble donc que la séoprévalence du VIH soit encore faible dans la population générale du Bénin se situant probablement à moins de 1 %.

Par contre la situation est tout à fait différente lorsque l'on considère la population des prostituées. L'étude la plus récente, réalisée en 1991 à Cotonou montrait une séoprévalence de 40 %. Cette importante épidémie d'infection à VIH chez les prostituées du Bénin (qui sont pour la plupart des étrangères) pourrait constituer la base d'une propagation plus importante du virus au reste de la population dans les prochaines années.

4.3.2. Les mesures préventives

Pour faire face à l'épidémie de l'infection à VIH et du SIDA, la République du Bénin a créé par Décret 87/292 du 22 Septembre 1987, un Comité de Lutte contre le SIDA. Ce Comité regroupe en son sein les représentants d'un certain nombre de Ministères, des syndicats et des cultes religieux du pays. Son mandat est de mener des actions énergiques pour freiner la propagation du virus du SIDA dans la population.

Le Programme National de Lutte contre le SIDA comprend un Plan à moyen terme de cinq ans (1989 - 1993) subdivisé en six (6) volets dont le principal est *l'Information et l'Education du public*.

En l'absence de tout traitement et de vaccin contre le SIDA, la prévention se trouve être le pilier de tout programme de lutte contre ce fléau. L'IEC pour la santé vise à changer le comportement sexuel qui prédispose les individus à l'infection. C'est ce que le Programme SIDA du Bénin s'efforce de réaliser à travers:

- . des séminaires de formation du personnel de la santé, des tradipraticiens et autres ;
- . des enquêtes sur les connaissances, attitudes, croyances et pratiques des groupes cibles en vue de concevoir des messages préventifs adaptés ;
- . des messages sur le SIDA par les médias : spots et tables rondes radio-télévisés, des publications par la presse écrite ;
- . des affiches, dépliants, tracts, boîtes à images, films vidéo, brochures élaborés pour la sensibilisation du grand public et des groupes cibles identifiés ;
- . le renforcement de l'éducation sexuelle des jeunes et la restauration des valeurs morales traditionnelles dans le domaine de la sexualité.

. la promotion du sexe à moindre risque en encourageant l'emploi du préservatif ; en luttant contre les idées fausses selon lesquelles le préservatif favoriserait l'infection ; en multipliant les réseaux de distribution tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines; en faisant du préservatif un produit de consommation courante ; en amenant les prostituées à refuser tout rapport sexuel sans préservatif en leur faisant prendre conscience des risques encourus.

L'IEC pour la santé est complétée par :

. la garantie de la sécurité transfusionnelle dans les centres de transfusion sanguine et dans les banques de sang par le dépistage systématique et généralisé des donneurs de sang bénévoles ;

. le renforcement des mesures de précaution à observer par les professionnels de la santé dans les services de soins de même que par toute personne ayant des pratiques entraînant une effraction cutanée susceptible de favoriser la transmission du VIH.

La lutte contre les autres MST

Elle se fait à travers la formation du personnel soignant en matière de détection et de traitement de ces maladies, la fourniture de médicaments essentiels sous nom générique et à bas prix.

La prise en charge des personnes atteintes

Compte tenu de la faible prévalence du VIH en République du Bénin, la prise en charge des séropositifs et des malades se fait par les médecins traitants aidés par les travailleurs du service social.

4.3.3.- Perspectives d'avenir

La prévalence actuelle de l'épidémie de l'infection à VIH et du SIDA situe la République du Bénin parmi les pays à faible endémicité. Cependant la tendance à la croissance de l'épidémie est inquiétante. La transmission du VIH s'effectue en majeure partie par les rapports hétérosexuels. De même la transmission périnatale augmente le nombre de cas de SIDA pédiatrique. Des efforts sont déployés par les autorités sanitaires pour freiner l'extension de l'épidémie et pour éviter que le Bénin se retrouve dans la situation de certains pays notamment africains où la pandémie est si grande qu'elle menace de détruire l'ensemble des structures économiques et sociales.

L'épidémie de l'infection à VIH et du SIDA déborde le seul secteur de la santé. En raison de la nature et de l'ampleur de l'épidémie, il faut une action nationale à large échelle impliquant en plus du Ministère de la Santé, de nombreux autres départements comme le Plan, les Finances, les Affaires Sociales, l'Intérieur, l'Industrie, le Développement Rural, les Communications, la Justice, la Défense, l'Education, la Jeunesse, le secteur privé, les organisations non gouvernementales etc...

Conclusion : quelles perspectives

Au regard de la persistance des souffrances qu'entraînent les nombreux problèmes de santé, les autorités béninoises continuent de faire de la lutte contre la mortalité et la morbidité une priorité. Mais au-delà de l'absence de maladie, c'est la notion même de la qualité de vie qui est visée. Pour ce faire, il y a lieu d'améliorer l'accès à l'eau potable, la qualité de l'environnement par les mesures d'hygiène et d'assainissement et de donner libre choix aux couples de déterminer la taille de leur famille.

Les contraintes actuelles à savoir la pauvreté de la population, les perspectives macro-économiques, le déficit en personnel et la volonté politique imposent un choix de priorité, d'où la nouvelle orientation de la politique.

Dans sa nouvelle orientation, une place de choix a été réservée au développement des activités d'Information, Education et Communication (IEC), de soins de Santé Maternelle et Infantile (SMI)/Planification Familiale (PF)/Nutrition/Système d'Alerte. C'est ainsi que dans le domaine spécifique de la SMI/PF/Nutrition il est prévu de sensibiliser la population afin de susciter et d'avoir sa pleine participation pour réaliser les projets et en vue de réduire la mortalité et la morbidité de la population.

Pour soutenir les nouvelles orientations de la politique sanitaire nationale, les actions à mener pour atteindre l'objectif principal d'améliorer le niveau de santé et la qualité de vie des populations devront s'inscrire dans :

- l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services ;
- le renforcement de certains programmes prioritaires tels que le programme SIDA et le programme national SMI/PF/Nutrition/Système d'Alerte ;
- la définition et la mise en oeuvre d'une politique de formation/recyclage et la révision du cursus de formation de base des agents de santé ;
- le renforcement des capacités centrales en matière de management (planification, coordination, suivi et évaluation) ;
- l'amélioration de la concertation, de la collaboration et de la coordination avec le secteur privé ;
- l'appui à la recherche opérationnelle.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

Furthermore, it is crucial to review these records regularly to identify any discrepancies or errors. Promptly addressing these issues helps in maintaining the integrity of the financial data and prevents any potential legal complications.

In addition, the document highlights the need for proper storage and security of these records. All documents should be kept in a secure location, either physically or digitally, to protect them from loss or unauthorized access. Regular backups are also recommended to ensure data recovery in case of a disaster.

Overall, the document provides a comprehensive guide on how to handle financial records effectively. By following these guidelines, individuals and businesses can ensure that their financial data is accurate, secure, and readily available for review.

The second part of the document focuses on the importance of staying up-to-date with the latest financial regulations and tax laws. It advises consulting with a professional advisor to ensure full compliance with all applicable laws and to take advantage of any available tax incentives.

Regular communication with a tax professional is essential to navigate the complex and ever-changing landscape of tax regulations. This helps in minimizing tax liability and maximizing the efficiency of financial operations.

Finally, the document concludes by reiterating the importance of maintaining accurate and organized financial records. It serves as a reminder that proper record-keeping is not just a legal requirement but also a key to financial success and peace of mind.

Thank you for your attention.

CHAPITRE 5 : EDUCATION ET JEUNESSE

La crise du système éducatif béninois se traduit aujourd'hui par l'inadéquation de l'enseignement à l'environnement socio-économique du pays, le chômage de jeunes diplômés. Elle se remarque aussi au niveau de l'accentuation de la déscolarisation qui n'est rien d'autre que la conséquence directe de la désaffection de plus en plus poussée des familles vis à vis de l'école.

Cette crise a conduit les représentants de toutes les couches de la population et les responsables de l'éducation à réfléchir de façon critique et approfondie sur le système éducatif béninois et son avenir lors des Etats Généraux de l'Education en Octobre 1990.

Les Etats Généraux ont donc permis de jeter les bases et principes qui doivent régir désormais l'éducation au Bénin et définir les grands axes d'un nouveau modèle éducatif reposant sur un nouveau type de société fondée sur le droit.

S'inspirant des résultats desdits Etats Généraux, les responsables de l'éducation ont élaboré un Document Cadre de Politique Educative adopté par le Gouvernement Béninois en janvier 1991. Ce document constitue actuellement l'expression des nouvelles orientations devant sous-tendre désormais la remise en état et le développement du système éducatif. Ainsi, les objectifs du secteur éducatif peuvent être résumés en trois points :

- La consolidation et l'élargissement de l'enseignement de base.
- L'amélioration de la qualité de l'enseignement.
- La spécialisation de l'enseignement.

5.1. La capacité et Les performances du système.

Du point de vue des structures d'accueil, en 1990, on comptait 308 écoles maternelles avec 390 salles de classes, 2879 écoles-primaires avec 13821 salles de classes, 158 collèges d'enseignement général et lycées dont 147 publics, 26 complexe d'enseignement technique et professionnel dont 10 publics et une Université Nationale.

5.1.1. L'enseignement maternel et primaire

En 1989 l'enseignement maternel a accueilli 13.433 enfants qui représentaient moins de 3% des enfants en âge d'y accéder. Dans l'enseignement primaire ce sont 482451 enfants qui étaient inscrits soit 58,99% de la population scolarisable de 6 à 11 ans alors qu'en 1983 ce taux était de 62,21%. Ce qui veut dire que l'on est en train d'assister à une baisse relative du taux de scolarisation au niveau du pays.

Une comparaison des taux de scolarisation des années 1987 et 1989 au niveau des 6 départements du pays montre une diminution de ces taux dans trois départements (Atlantique, Mono et Zou) alors qu'on assiste à une légère remontée dans les trois autres (Atacora, Borgou, Ouémé). De même pour l'ensemble du pays moins d'une fille sur deux va à l'école contre pratiquement trois garçons sur quatre. En effet, en 1989 le taux de scolarisation s'élève à 73,87% pour les garçons contre 42,32% pour les filles.

Mais pour encourager l'accès d'un plus grand nombre de filles à l'école, le Gouvernement a décidé de la gratuité des droits d'inscription pour les filles en milieu

rural, pour compter de la rentrée scolaire 93 - 94.

Dans l'enseignement primaire sur 1000 enfants inscrits en première année seulement 319 parviennent en fin de cycle (CM2) et 164 réussissent au Certificat de Fin d'Etudes Primaire (CEP). Les taux de redoublement sont en moyenne de 22 à 40%, les taux d'abandon vont de 10 à 27% et les taux de promotion varient de 35 à 68%.

5.1.2. L'Enseignement Secondaire

Dans l'enseignement secondaire général et technique c'est à une régression pure et simple qu'on assiste. Ainsi l'effectif des élèves du secondaire général qui était de 95121 élèves en 1987 n'est que de 85753 élèves en 1988 soit une diminution de 9,85%. Dans l'enseignement secondaire technique et professionnel on trouve 5500 élèves en 1988 contre 7391 élèves en 1987 soit un quart de moins qu'en 1987. C'est seulement au niveau du supérieur que l'on assiste depuis 1983 à une forte augmentation des effectifs.

Au niveau de l'enseignement secondaire général, les taux de redoublement se situent entre 21 et 42% pour le premier cycle et entre 17 et 40% pour le second cycle, tandis que les taux d'abandon varient respectivement de 29 à 36% et de 15 à 34%. Sur 1000 élèves entrant au premier cycle 370 parviennent en fin de cycle et 190 obtiennent le BEPC, tandis qu'au second cycle 557 parviennent en fin de cycle et 324 obtiennent le baccalauréat.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire technique et professionnel, le taux de promotion au premier cycle varie de 80% en 1ère année à 47% en 3ème année en passant par 92% en 2ème année. Les taux de redoublement sont faibles au cours des deux premières années (3 à 7%) et forts en 3ème année (52%). Les taux d'abandon par contre vont de 10% (1ère année) à 2% (3ème année). Au second cycle les rendements sont moins bons, les taux de promotion se situent entre 77% et 18% (1ère année et 3ème année).

5.1.3. L'Enseignement Supérieur

Enfin au niveau de l'enseignement supérieur on observe un grand écart entre les établissements de formation général et les instituts et écoles professionnalisées. Ainsi en faculté les taux de redoublement sont entre 35 et 44%, ceux d'abandon de 3,8 à 31,30%. Sur 1000 étudiants inscrits 290 parviennent en fin de cycle avec 237 succès au diplôme de maîtrise. Dans les instituts et écoles par contre les rendements sont bien meilleurs. Les taux de redoublement vont de 1 à 17%, les abandons sont rares et les taux de promotion vont de 71 à 99% en année terminale de cycle.

Tous ces chiffres montrent qu'en général le système souffre d'un mauvais rendement interne.

5.1.4. L'efficacité externe

L'efficacité externe du système éducatif est de nos jours très peu satisfaisante et le chômage des diplômés et l'inadaptabilité des produits du système à l'offre du travail en constituent les symptômes. Cette inadéquation entre la formation et le marché du travail est de plus en plus visible surtout pour les sortants des enseignements supérieur et

secondaire. Ainsi depuis 1986 date à laquelle l'Etat n'embauchait plus systématiquement les produits de l'école 4450 nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur et 2467 de l'enseignement secondaire technique sont venus grossir les rangs des sans-emploi soit un total de 6917 en quatre ans sans compter les diplômés de l'enseignement secondaire général et les dizaines de milliers de jeunes déscolarisés. De même si rien n'est fait les 9000 inscrits de l'UNB viendront eux aussi grossir ce nombre déjà inquiétant de chômeurs.

5.1.5. Le financement

Enfin, en ce qui concerne le financement du système, il faudra dire qu'on observe un déséquilibre entre les divers ordres d'enseignement et plus principalement au détriment du primaire où un élève coûte deux fois moins qu'un élève de l'enseignement secondaire et 17 fois moins qu'un étudiant.

Depuis 1985, le budget de l'éducation varie autour de 35% du budget national. En 1989 il est tombé à 32,37% et se répartit comme suit :

- 62,28% pour l'enseignement maternel et primaire
- 19,41% pour l'enseignement secondaire général
- 2,67% pour l'enseignement secondaire technique
- 15,64% pour l'enseignement supérieur

avec une part prépondérante pour les salaires, les bourses et subventions reléguant au second plan la satisfaction des besoins didactiques et l'acquisition de manuels scolaires, toutes choses qui interviennent de manière déterminante dans la réussite scolaire.

Il est à noter qu'en plus de cette part que l'Etat réserve au financement de l'école d'autres sources de financement telles que les collectivités locales, les familles, les parents d'élèves et les ONG apportent également une contribution non négligeable dans le cadre du financement du système éducatif au Bénin à travers des dons en nature (terrain, bâtiment), des investissements humains lors des travaux de constructions et les droits d'écolage.

5.2. La Jeunesse

La jeunesse est la tranche d'âge dont le comportement est essentiellement tourné vers l'innovation et caractérisé par sa vitalité, sa virilité, son dynamisme et sa capacité de créer et d'agir.

5.2.1. Les activités de jeunesse

Le Gouvernement Béninois, conscient du fait que la Jeunesse constitue la couche la plus importante du Bénin, a promulgué la loi n°91-007 du 25 Février 1991 portant charte de la Jeunesse en République du Bénin.

Par cette charte, l'Etat Béninois affirme sa volonté de réserver à la jeunesse une place de choix dans le processus de développement national en lui assurant un encadrement et une assistance permanente par l'éducation tant formelle qu'informelle.

Bénin, CNRHP, Rapport National sur la population

Dans cette optique, le programme du Ministère de la Jeunesse et des Sports vise à :

- Créer les conditions les plus propices à l'épanouissement des jeunes, afin de favoriser leur participation à la vie socio-économique du pays ;
- Promouvoir et stimuler la pratique auto-gérée des activités socio-éducatives;
- Assurer la sauvegarde, la revalorisation et la promotion des loisirs en République du Bénin ;
- Promouvoir le sport sous toutes ses formes, en faciliter l'accès au plus grand nombre et en superviser toutes les manifestations ;
- Préparer en liaison avec les fédérations sportives, les rencontres nationales et internationales ;
- Veiller à la mise en oeuvre d'une politique planifiée d'infrastructures, d'équipements sportifs et de formation de cadres.

Avec la promulgation de la charte de la jeunesse, on a assisté à une prolifération des associations et mouvements de jeunesse. Ainsi on dénombre aujourd'hui une centaine d'associations dont les activités sont orientées vers :

- la protection de l'environnement ;
- la promotion des activités de loisirs ;
- les activités artistiques, culturelles, sportives et sociales ;
- Les activités agro-pastorales.

5.2.2. La situation de la Jeunesse dans le contexte d'ajustement structurel

Avec la restriction budgétaire drastique prescrite par la loi des finances à partir de 1987 et les mesures contenues dans le programme d'ajustement structurel, notamment la suspension des recrutements dans la fonction publique et la compression des effectifs des fonctionnaires, de nouvelles catégories de jeunes émergent dans la société et s'adonnent à de nouvelles formes d'activités.

Ainsi, le nouveau contexte économique national a généré trois nouvelles catégories de jeunes :

- Les diplômés sans emploi ;
- Les déflatés ;
- Les autres chômeurs (jeunes élèves ayant abandonné les classes, les jeunes filles sans emploi ayant appris ou non un métier).

Le Gouvernement déploie de louables efforts (programmes de stage-emplois organisés par le Centre de la Promotion de l'Emploi et de la Petite et Moyenne Entreprise, etc..) mais les jeunes chômeurs, dans le contexte du programme d'ajustement structurel

sont confrontés à de multiples difficultés face auxquelles ils adoptent des comportements nouveaux.

Certains reçoivent des aides de leurs parents ou sont pris en charge pour le règlement des problèmes de logement et de nourriture. D'autres, envoient les membres de leur ménage soit au village, soit dans des familles amies.

Dans leur ensemble, les jeunes chômeurs se consacrent à des activités informelles telles que la conduite de taxi motos, la vente des hydrocarbures, l'enseignement dans les cours privés etc. Ces activités leur procurent des revenus plus ou moins réguliers ce qui leur permet de faire face à leurs obligations familiales et de satisfaire leurs propres besoins essentiels. Ces revenus varient entre 5.000 F et 50.000 F par mois.

CONCLUSION

L'accentuation de la déscolarisation, l'inadéquation de l'enseignement à l'environnement socio-économique avec comme corollaire le chômage des jeunes diplômés et le manque d'un développement qualitatif de l'enseignement continuent de caractériser notre système éducatif.

Tous ces maux ont conduit inévitablement à une crise scolaire et universitaire dont le dénouement a été amorcé lors des Etats Généraux de l'éducation tenus en 1991. Les résultats de ces Etats Généraux font du coup renaître l'espoir pour notre système éducatif qui, tirant leçon du passé, doit désormais :

- former un homme techniquement compétent et humainement équilibré ;
- former des hommes sans cesse performants, dotés d'esprit d'initiative, ayant le goût de la recherche, capables de s'auto-employer, de créer des emplois et de contribuer efficacement au développement du Bénin.

CHAPITRE 6 : PROGRAMME SCOLAIRE D'EDUCATION EN MATIERE DE POPULATION

La Population du Bénin est jeune. Les perspectives démographiques indiquent que la proportion de population d'âge actif augmentera encore dans les 25 ans à venir.

Mais cette jeunesse se trouve confrontée aujourd'hui à un certain nombre de problèmes de population étayés par les faits suivants :

Liberté sexuelle à l'école

L'urbanisation croissante et l'influence des masse-médias qui véhiculent certains modèles culturels occidentaux, ont contribué aux changements des moeurs sexuelles chez les jeunes, en particulier dans les centres urbains. Ce qui explique que chez les élèves on observe de plus en plus une certaine "liberté sexuelle" qui entraîne des conséquences néfastes aussi bien pour les adolescents eux-mêmes (problèmes de santé- parfois perte de vie - avenir professionnel compromis) que pour l'Etat (gaspillage des fonds d'investissement pour leur éducation).

Avortements clandestins

Bien que le Bénin ne dispose pas de statistiques précises concernant ce problème, il paraît indiscutable que la pratique d'avortements clandestins est assez répandue. Ces avortements sont faits dans des conditions hygiéniques précaires et entraînent souvent des conséquences regrettables. C'est malheureusement parmi les élèves que l'on soupçonne un grand nombre de candidates à l'avortement clandestin.

La prolifération des maladies sexuellement transmissibles (MST)

Les MST se propagent dangereusement dans le pays, faisant des ravages surtout parmi les jeunes. L'enquête effectuée en 1978 sur les besoins en éducation sexuelle a révélé l'étendue de l'ignorance des parents et des adolescents, en particulier des élèves, l'insuffisance d'informations sexuelles tant au niveau des Enseignants qu'à celui des Parents et des élèves.

En effet, la réponse à la question relative aux MST posée au cours de cette enquête montre que 20,80 % des hommes et 37,4 % des femmes affirment ne rien savoir sur les maladies sexuellement transmissibles. Au niveau des enseignants, le dialogue avec les élèves sur les problèmes de la sexualité est restreint car 47,5 % de femmes et 33,3 % des hommes déclarent n'en jamais parler avec leurs élèves. Quant aux élèves, 67,7 % des jeunes filles interrogées, affirment ne rien savoir des MST. Les différents constats ci-dessus énumérés et les problèmes de sexualité qui se posent dans le monde scolaire justifiaient la mise en oeuvre d'un programme d'Education en Matière de Population à l'Ecole.

6.1. Objectifs de l'éducation en matière de population au Bénin

Pour remédier aux inconvénients des problèmes cités ci-dessus le programme d'EmP a été développé au Bénin. Ainsi, dans le système scolaire les objectifs de l'Emp visent d'une part à recenser les besoins des élèves, des Enseignants et des parents d'élèves en Education en matière de Population (Emp) et Education à la Vie Familiale (EVF) et

d'autre part à contribuer à travers l'étude des thèmes bien choisis, à un changement de comportement des apprenants en vue d'améliorer leurs conditions de vie future.

Dans le domaine non formel dominé surtout par les femmes ⁵ (60 % de la population active agricole et 90 % des actifs dans le commerce informel), celles-ci sont les premières victimes de la dégradation des conditions économique-socio-sanitaires.

Le manque d'informations et d'éducation associé au poids des traditions les rendent particulièrement vulnérables. Les aider à prendre des décisions réfléchies sur la gestion de leurs familles devient une priorité absolue.

Enfin, il importe de faire comprendre aux couples la nécessité d'établir un lien étroit entre la taille de la famille et les ressources disponibles.

L'EmP constitue un moyen efficace d'informations sur les avantages liés à l'espacement des naissances pour une vie familiale meilleure.

Les objectifs de l'EmP peuvent se résumer de la manière suivante :

6.1.1. Objectifs à Court terme

- développer des activités de sensibilisation et d'information sur l'EmP auprès des jeunes en général et des femmes en particulier.

- élaborer des Curricula et des matériels didactiques conséquents pouvant servir d'appui pédagogique à l'étude des différents thèmes d'EmP/EVF à l'Ecole.

- former un personnel enseignant qualifié en EmP, capable de faciliter la généralisation progressive de l'EmP/EVF dans les programmes scolaires en vigueur au Bénin.

- informer les individus, les familles, les collectivités sur les avantages liés à l'espacement des naissances pour une vie familiale harmonieuse.

6.1.2. Objectifs à moyen et à long terme

- Contribuer à l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant en réduisant la morbidité et la mortalité maternelle et infantile principalement par l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services de SMI/PF et de l'ABPF.

- Contribuer à l'institutionnalisation de l'EmP/EVF dans le système scolaire béninois.

⁵ Prodoc BEN/93/P02

- Contribuer à l'élaboration d'une politique nationale de population, définie par le gouvernement selon les priorités et besoins du pays.

- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie de l'individu, de la famille et de la population béninoise.

6.2. Les moyens de transmission des messages éducatifs

Les moyens utilisés pour résoudre les problèmes de population énumérés ci-dessus restent essentiellement les outils éducatifs destinés à sensibiliser, à informer et à former les groupes cibles concernés qui regroupent :

- Dans le système formel d'une part, les écoliers, les élèves et les étudiants et d'autre part, les enseignants des écoles primaires, des établissements secondaires chargés de véhiculer les messages en direction des enfants.

- Dans le système non formel, la jeunesse rurale non scolarisée et autres acteurs du système non formel.

6.2.1. Au niveau du système formel

Les milieux scolaires

Les messages éducatifs sont transmis aux écoliers et aux élèves à travers les programmes d'enseignement intégrés que sont les programmes classiques enrichis des concepts d'EmP.

Ces programmes sont conçus pour les cours retenus dans le cadre de l'EmP.

Les enseignements théoriques dispensés aux enfants dans les classes sont appuyés de sketch (saynètes et chansons mimées). Les spots publicitaires et les Vidéo Cassettes constituent également des outils précieux éducatifs pour sensibiliser la jeunesse aux problèmes de population.

En amont de ces actions éducatives menées en direction des élèves et écoliers, figurent les séminaires et ateliers de formation de formateurs chargés à leur tour de former les autres encadreurs. Une action de sensibilisation à l'intention des Directeurs d'écoles et des Chefs d'Établissements vient compléter l'approche pédagogique susmentionnée. Cette sensibilisation vise à aider les responsables concernés à mieux comprendre les méthodes pédagogiques utilisées et la pertinence de l'Éducation en Matière de Population.

Les canaux médiatiques

Les émissions éducatives diffusées par la Radio et la Télévision s'adressent aussi bien à la jeunesse scolaire qu'universitaire. Elles concernent les tables rondes, les Spots publicitaires et le développement des thèmes précis relatifs à l'EmP.

6.2.2 Au niveau du système non formel

Tout comme dans le système formel, les canaux médiatiques occupent le premier rang parmi ceux utilisés en direction de la jeunesse rurale et les adultes analphabètes. Ils sont renforcés par les outils éducatifs utilisés par les organisations non gouvernementales telle que l'Association Béninoise pour la Promotion de la Famille (ABPF). Ces outils sont surtout des causeries, des séminaires et ateliers organisés en direction du public concerné dans les langues nationales qu'il maîtrise.

L'alphabétisation fonctionnelle constitue également un moyen privilégié de véhicule de l'information dans le cadre de l'Education en Matière de Population.

6.3. Problèmes et approches de solution

Le problème rencontré tout au début de l'exécution du programme d'EmP et d'éducation sexuelle au Bénin est la méfiance des parents d'élèves. En effet, les trois questions suivantes meublaient chaque fois leurs conversations :

- 1) Quel programme d'éducation sexuelle va-t-on élaborer pour les élèves ?
- 2) Quel Professeur dispensera les cours sur l'éducation sexuelle ?
- 3) Comment se fera l'introduction de l'EmP et de l'éducation sexuelle à l'Ecole ?

Les Parents d'élèves, à travers ces questions entrevoient une remise en cause des valeurs traditionnelles et exprimaient aussi la peur d'une éventuelle dépravation des apprenants après des informations sur le corps humain et les méthodes contraceptives.

Il fallait donc apaiser les parents d'élèves en leur fournissant des informations sur les contenus, les objectifs et la pertinence de l'EmP. Des séances de sensibilisation, des séminaires organisés aux niveaux national et départemental, des tables rondes et spots publicitaires, sont des moyens de communication ayant permis de baisser le degré de scepticisme au sein de la population béninoise.

Quant aux Enseignants, ils n'ont été acquis à la cause qu'après l'élaboration et la diffusion des curricula conformes aux objectifs de l'EmP. Ces curricula ont été renforcés par la confection des matériels didactiques appropriés, véritables supports pédagogiques pour l'étude des différents concepts d'EmP.

Cependant, un autre problème a été soulevé par les Enseignants. En effet, au Bénin, les programmes scolaires en vigueur sont surchargés et les classes se caractérisent par des effectifs pléthoriques. Les Enseignants considèrent que l'introduction de l'EmP dans les programmes scolaires exige de leur part un surcroît de travail. Par conséquent, ils doivent selon eux, bénéficier d'une motivation financière. D'importantes explications leur ont été fournies et ce problème a été définitivement réglé par l'élaboration de véritables curricula intégrés aux disciplines d'accueil, sous la forme des programmes pédagogiques opérationnels. Ainsi, la mise en oeuvre de l'EmP ne doit entraîner aucune augmentation de masses horaires.

Au Bénin, les activités d'information, d'éducation et de communication se déroulent dans plusieurs secteurs. Mais il ne demeure pas moins que le renforcement de ces

activités souffre de l'absence d'une politique de population explicite, capable de préciser les directives pour l'amélioration de la finalité de la vie de l'individu, de la collectivité et de la société béninoise.

6.4. Perspectives

La recherche de solutions aux problèmes de la jeunesse s'appuie sur la démarche opérationnelle visant le développement durable de la Nation. Dans cette perspective, les actions et les moyens ci-après pourraient être envisagés dans le temps.

6.4.1. A court terme

- Sauvegarder les acquis en renforçant et en améliorant les canaux et prestations utilisés actuellement pour véhiculer les messages éducatifs en matière de population.

- Multiplier les émissions télévisées et radiodiffusées d'information à l'intention du public sur l'état d'avancement des actions menées au niveau des différents projets concourant à l'éducation en matière de population et à la vie familiale au Bénin.

6.4.2. A moyen et long terme

- Créer au niveau de chaque système et de chaque Département un noyau permanent d'encadreurs qui veillera à l'information et à l'éducation continue des jeunes ;

- Poursuivre l'élargissement du champ d'action éducative en milieu scolaire en touchant à terme les écoles et Etablissements privés ;

- Organiser des concertations périodiques entre les acteurs du système formel et ceux du non formel dans le but d'échanger et de partager les expériences réciproques dans le domaine de l'éducation en matière de population ;

- Innover des outils éducatifs et d'autres approches pédagogiques facilitant le véhicule des messages en direction des étudiants.

CONCLUSION

La déperdition d'effectifs de jeunes filles d'âge scolaire résulte des causes multiples et multiformes parmi lesquelles nous pouvons rappeler les mauvaises conditions économiques, matérielles et sociales des élèves, l'absence ou l'insuffisance de l'éducation sexuelle ayant pour conséquence la prolifération des maladies sexuellement transmissibles et les grossesses non désirées, l'inconscience ou l'irresponsabilité de certains parents, la pérennité des mariages précoces.

Ces maux qui minent dangereusement la jeunesse en général, et qui réduisent la participation de la femme au développement du pays, doivent trouver leur solution dans l'éducation en matière de population.

Au terme de cette réflexion sur le rôle et l'importance de l'information et de l'éducation en matière de population dans tout processus de développement, l'on peut croire que cette opération bien menée, orientera les autorités politico-administratives du Bénin dans la formulation d'une politique nationale de population en général et en particulier permettra de réduire les nombreuses entraves à la promotion de la femme et de son insertion dans le processus de développement.

CHAPITRE 7 : LA PROMOTION FEMININE

Au Bénin, en 1992, les femmes représentent 51,3 % de la population totale du pays et leur contribution au développement socio-économique est indéniable. Présentes dans tous les secteurs de la vie économique, elles représentent plus de 60 % des actifs agricoles et plus de 90 % des actifs dans le commerce. Epouse, mère, productrice et éducatrice, la femme est considérée comme le pilier de la famille, voire de la société. Cependant, ses conditions de vie ainsi que son statut ne sont pas toujours à la hauteur du rôle qu'elle joue au sein de la société. Victime d'un environnement social qui valorise mieux l'action de l'homme, la femme béninoise commence cependant à s'organiser. Les pouvoirs publics ainsi que les associations et organisations non gouvernementales s'activent pour une meilleure promotion de la femme au Bénin. Mais comment s'organise cette lutte ? Quel en est le cadre et quelles en sont les perspectives ? Telles sont les questions auxquelles le développement suivant essaiera de répondre.

7.1. Evolution du statut de la femme béninoise

Le statut de la femme béninoise a beaucoup évolué depuis le 19^{ème} siècle. Cette évolution est remarquable à travers l'éducation et les responsabilités de la femme béninoise dans la société.

7.1.1. Education traditionnelle

La fille béninoise reçoit sa première éducation dans le cercle familial. Cette éducation porte sur l'hygiène corporelle, le comportement, la préparation à la vie conjugale. A travers l'hygiène corporelle enseignée à la jeune fille, l'accent est mis sur la recherche d'une certaine grâce physique, caractéristique fondamentale de la future femme, ainsi que sur l'inhibition provisoire des pulsions sexuelles.

La jeune fille est encadrée par le cercle familial jusque dans son foyer conjugal. Au premier accouchement, elle apprend à entretenir le bébé et à le soigner, et renforce ses connaissances en médecine traditionnelle par des recettes complémentaires.

En milieu urbain, la démarche demeure la même, sauf que les moyens utilisés ont fondamentalement changé suite au contact avec le monde occidental.

7.1.2. Education formelle

Avec la colonisation, une nouvelle forme d'éducation a été introduite à la fin du 19^{ème} siècle au Bénin.

Au départ, la fréquentation des écoles par les jeunes filles avait été rejetée par beaucoup de sociétés locales en raison de la perception traditionnelle du rôle de la jeune fille qui n'a sa place qu'à la maison. A ces facteurs traditionnels, s'ajoute depuis quelques années, une désaffection généralisée des familles vis-à-vis de l'école. Cependant, un nombre de plus en plus important de jeunes filles vont à l'école même si leurs effectifs par rapport à ceux des garçons demeurent toujours faibles, surtout en milieu rural (Tableau 8.1).

TABLEAU 7.1: TAUX DE SCOLARISATION BRUTS PAR DEPARTEMENT ET PAR SEXE (1986, 1989 ET 1990).

DEPARTEMENTS	1986			1989		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	TOTAL
ATACORA	51,97	21,74	38,02	58,12	26,48	43,52
ATLANTIQUE	86,37	61,65	75,25	84,59	59,72	72,38
BORGOU	48,12	26,35	37,80	48,56	26,95	38,32
MONO	66,36	28,64	49,36	62,48	26,51	46,27
OUEME	95,01	51,00	74,46	99,98	54,66	78,66
ZOU	86,97	48,62	66,94	82,06	45,75	64,99
BENIN	77,33	42,12	59,22	73,87	42,31	58,99

Source : Statistiques scolaires 1986, 1989, /MEN.

Au Bénin, 4 femmes sur 5 ne savent ni lire, ni écrire et plus de 60 % des enfants non scolarisés sont des filles.

L'alphabétisation de la population est assurée dans le pays par deux structures étatiques : la Direction de l'alphabétisation et les Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER).

De l'avis des encadreurs de la Direction de l'Alphabétisation, les femmes représentent aujourd'hui environ 50 % des inscrits. Cette tendance est en partie due à la redéfinition des objectifs et stratégies de l'alphabétisation et l'Education des Adultes en 1992.

Des ONG participent aussi à l'alphabétisation des femmes surtout rurales mais l'ampleur de leur action est encore mal connue.

La dégradation du système éducatif du pays a amené les participants à la Conférence Nationale de février 1990, à prendre des décisions susceptibles de redresser la situation. Ces décisions sont consacrées par la constitution qui dispose en son article 13 la gratuité de l'école primaire et par la politique éducative actuelle qui prône, entre autres, l'égalité de chances pour tous. Dans ce cadre, des efforts particuliers seront déployés pour l'accroissement du taux de scolarisation des filles. Ainsi, déjà à partir de la rentrée scolaire 1993 - 1994, les frais de scolarisation sont supprimés pour les filles en milieu rural.

7.1.3. Education non formelle

Des structures parascolaires permettent aussi de former les jeunes filles déscolarisées et les femmes adultes qui ne sont jamais allées à l'école.

Elles sont surtout présentes dans certains corps de métiers (coiffure, couture, "gargoterie") et arrivent de plus en plus vers les corps de métiers traditionnellement réservés aux hommes (réparation auto, imprimerie, métiers du froid, etc...).

En guise de synthèse

Les progrès enregistrés dans le domaine scolaire entraînent des mutations importants quant au statut de la femme. On note une présence de plus en plus remarquable des femmes dans des secteurs et domaines où la société ne leur accordait pas de droit. Des femmes sont aujourd'hui Chefs d'entreprise, de hauts cadres de l'administration, occupent des responsabilités dans le secteur privé, etc. Même dans le domaine politique, elles sont de plus en plus offensives. Des femmes siègent à l'Assemblée Nationale et au Gouvernement, elles sont même des responsables de Partis. C'est une femme qui préside aujourd'hui la Cour Constitutionnelle. Cependant, il faut reconnaître que beaucoup reste à faire pour que la femme soit réellement l'égale de l'homme.

7.2. Les activités de la femme

7.2.1 Les travaux non générateurs de revenus

Sont classées dans ce groupe de travaux les activités des femmes au sein du ménage : ce sont les travaux domestiques. Ils ne sont pas générateurs de revenus pour la femme. Mais ils allègent les charges familiales.

Les travaux domestiques sont exclusivement exécutés par les femmes et les enfants, généralement les filles. Ils occupent les femmes pendant de longues heures et sont très mal évalués. Mais une approximation a permis de noter que les femmes consacrent en moyenne 116 minutes par jour aux travaux domestiques. Au nombre de ces derniers on peut citer :

- la recherche de bois de chauffe,
- l'approvisionnement en eau : en milieu rural, les femmes s'approvisionnent en eau sur de longues distances.
- La préparation des repas;
- L'entretien de l'habitat.

les femmes sont également responsables de l'entretien des enfants.

7.2.2. Les activités génératrices de revenus

Longtemps restée en marge de l'activité économique, la femme est aujourd'hui présente dans presque toutes les activités génératrices de revenus.

Tableau 7.2 : Taux d'activité de la population par âge et par sexe

GROUPE D'AGE	HOMMES	FEMMES
10 - 14	28,5	27,6
15 - 19	74,6	80,3
20 - 24	91,4	88,7
25 - 29	97,0	95,4
30 - 34	98,1	97,5
35 - 39	98,2	94,8
40 - 44	95,5	91,6
45 - 49	93,2	80,1
50 - 54	93,1	75,5

Source : BIT : Rapport PETA Bénin

Il apparaît que pour les deux sexes, les taux de participation économique sont élevés. Cela montre la présence effective des femmes dans l'ensemble de l'activité économique du Bénin. Mais quelle est la situation réelle dans chaque domaine d'activité (Tableau n° 8.2).

La Femme dans l'agriculture

Considérée comme base de l'économie du Bénin, l'agriculture représente 40 % du PIB. Elle occupe 80 % de la population. Les femmes constituent à elles seules 60 % de la population active agricole.

Dans la production végétale, la femme assiste le chef de famille au cours des travaux champêtres. La main-d'oeuvre féminine est très importante pour les opérations culturales telles que le semis, le sarclage, l'épandage d'engrais, la récolte etc... Il arrive que, dans certaines régions du Bénin, les femmes assurent le labour. Cette tâche était exécutée uniquement par les hommes. Le rôle prépondérant joué par les femmes en milieu rural peut être apprécié à travers les données ci-après :

Tableau 7.3 : Taux d'activité de la population des ménages agricoles (activité sur l'exploitation) par sexe et par département.

DEPARTEMENT	MASCULIN	FEMININ
ATACORA	97,6	90,8
BORGOU	95,2	93,8
ZOU	96,7	91,7
MONO	91,9	92,3
ATLANTIQUE	93,3	79,3
OUEME	89,5	76,4

Source : DAPS/MDR

On relève dans le département du Mono que le taux d'activité des femmes est supérieur à celui des hommes. C'est seulement dans les départements de l'Atlantique et de l'Ouémé que l'écart entre les deux taux est supérieur à 10 %. Ceci s'explique par la prédominance dans ces deux départements du secteur urbain où l'activité féminine est moins développée.

D'après les résultats de l'enquête nationale sur l'économie familiale (1980), l'agriculture occupe le plus de temps, soit en moyenne 3 heures et demie par jour.

Sur un échantillon de 1994 femmes, l'étude sur "La Femme et la Sécurité alimentaire au Bénin" (1989) exécutée par le CIRAPIP a montré que 83,2 % emblavent plus de 50 % des cultures vivrières.

Par ailleurs l'élevage pratiqué par les femmes vient en complément des activités de transformation. Il est parfois associé à la production végétale. Selon les régions et la saison, les femmes sont chargées de l'entretien des animaux et de leur approvisionnement en eau.

L'activité féminine de pêche au Bénin est plus intense dans la zone côtière. Les occupations ménagères ne permettant pas aux femmes d'aller passer de longues heures en mer, elles s'adonnent plutôt à la pêche à la ligne et au filet.

Les femmes interviennent également dans l'entretien des "acadja" ⁶ par le ramassage des branchages, la récolte et la commercialisation des poissons. Il convient de mentionner l'apport financier des femmes dans l'activité de pêche. Elles fournissent du carburant et de la nourriture à des équipages. Parfois, elles préfinancent l'achat des filets ou autres équipements ou détiennent même des unités entières de pêche.

La Femme dans l'Artisanat

La femme est beaucoup plus remarquée dans les activités artisanales. Sa participation y est très appréciable dans les deux types d'artisanat : l'artisanat alimentaire et l'artisanat d'art.

- L'artisanat alimentaire

Selon la tradition, la femme béninoise s'occupe de la cuisine de son ménage. Cette attribution explique le rôle prépondérant qu'elle joue dans le commerce alimentaire. Pour se faire un revenu, la femme béninoise s'adonne aux activités de transformation des produits agricoles. On la rencontre le long de nos artères, sur les places publiques et ou dans les marchés pour offrir différents produits alimentaires. Ces produits varient selon la région et sont à base de mil, sorgho, igname, manioc, maïs, arachide, palmier à huile et produits de pêche.

⁶ Technique de pêche dans les lacs et lagunes du sud-Bénin qui consiste à empêcher la grande circulation des poissons en délimitant des étangs par des grillages de rameaux de palmier à huile

Selon une étude réalisée par Jean-Pierre LACHAUD du BIT, les femmes représentent 51,1 % des personnes exerçant dans l'artisanat alimentaire.

- L'artisanat d'art

Dans cette activité, on rencontre également les femmes dont la présence n'est pas très remarquée en milieu rural. Là, elles s'adonnent à la poterie, la vannerie et le tissage. Par contre dans nos centres urbains, les femmes sont présentes dans beaucoup de domaines : confection, broderie, coiffure, sérigraphie, arts plastiques etc. Ces dernières années, des actions de soutien sont menées en leur faveur surtout en confection, broderie et coiffure par des ONG et les responsables des confessions religieuses. Il faut noter que les femmes ne représentent qu'environ 7 % des personnes de ces corps de métiers.

La Femme dans le Commerce

Les femmes sont massivement présentes dans le secteur du commerce. Elles dirigent l'essentiel des circuits de distributions tant des produits locaux que des biens importés. Le commerce étant un domaine très vaste, on ignore aujourd'hui avec précision le nombre de personnes qui y exercent.

Mais une étude réalisée par l'Office National des Céréales⁷ en Octobre 1990 dans dix (10) marchés a révélé que sur un total de 6.592 vendeurs de produits vivriers, l'effectif des femmes était de 5351 soit 81,2 %.

On les rencontre dans les marchés comme grossistes, demi-grossistes ou détaillantes. Leurs activités portent aussi bien sur les produits vivriers que sur des produits manufacturés et autres : drogueries, alcool, tissus, etc...

La Femme dans les professions libérales et le travail salarié

L'emploi salarié féminin est très limité au Bénin. Sur un effectif total de 34.330⁸ agents de l'Etat au 31 Décembre 1992, on dénombre 8.861 femmes, soit 25,81 %.

On rencontre très peu de femmes dans les professions libérales. Celles qui y sont ont un niveau universitaire. Leur situation se présente comme ci-après :

⁷ ONASA

⁸ Observatoire de l'Emploi

TABLEAU 7.4 : Effectif des femmes dans les professions libérales

ORDRES	EFFECTIFS		POURCENTAGE FEMMES
	TOTAL	FEMMES	
Avocats	63	11	17,50
Huissiers	5	2	40
Pharmaciens	77	38	49,4
Architectes	-	-	-
Notaires	-	-	-

Source : Parquet Général - Direction des Laboratoires et Pharmacies - Ordre des Architectes - Ordre des Notaires (1992).

Le faible taux d'accès des femmes aux études supérieures explique cette situation.

Autres activités génératrices de revenus

Il existe deux types de commerces illicites qui procurent des revenus aux femmes. Ils s'agit du :

- Commerce des produits pharmaceutiques

Bien que prohibé, le commerce des produits pharmaceutiques est pratiqué par beaucoup de femmes. On les rencontre dans tous nos marchés et le long des rues. L'essor de ce commerce est dû essentiellement à la crise économique qui frappe durement le Bénin. En effet, ces produits sont offerts à des prix dérisoires à la population par rapport aux prix pratiqués par les officines pharmaceutiques.

- Commerce des produits pétroliers

Initialement exercé dans la région frontalière du département de l'Ouémé avec le Nigéria, ce commerce a gagné tout le territoire national. Ces produits sont vendus moins cher qu'à la pompe. Ils sont frauduleusement introduits dans le pays par véhicules automobiles ou par barques.

7.3. Promotion de la femme béninoise

En matière de promotion de la femme béninoise, le constat actuel le plus évident est l'absence d'une politique clairement énoncée. Certes une déclaration de politique ne change pas ipso facto une situation, mais elle permet néanmoins de disposer d'un cadre de référence afin que les différentes actions entreprises concourent à la réalisation de l'objectif global.

Le Gouvernement n'a donc pas encore défini cette politique. Mais des actions sont actuellement en cours ou programmées tant au niveau gouvernemental que celui des ONG qui entrent dans le cadre de la définition de cette politique nationale.

7.3.1. Actions menées par les pouvoirs publics

Elaboration de textes nationaux et mesures institutionnelles

Sur le plan national, quelques principes ont été adoptés ou sont en cours d'élaboration. Des dispositions législatives et juridiques ainsi que des mesures institutionnelles ont été prises pour éviter une discrimination entre hommes et femmes.

- Déjà dès 1977, la Loi Fondamentale, en son article 124 reconnaissait et garantissait l'égalité entre homme et femme en droit. Cette disposition a été reprise dans la constitution du 11 Décembre 1990 qui stipule en son article 26 :

"l'Etat assure à tous l'égalité devant la Loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale. L'homme et la femme sont égaux en droit. L'Etat protège la famille et particulièrement la mère et l'enfant. Il veille sur les handicapés et les personnes âgées".

- Un code de la famille est en cours d'élaboration sous la tutelle du Ministère de la Justice et de la Législation et devrait être adopté dans les prochains mois.

Par ailleurs, des institutions ont été mises en place ou dynamisées par le Gouvernement pour la promotion des femmes. Il s'agit de :

- La Commission Nationale pour l'Intégration de la Femme au Développement

- L'Organisation Nationale pour la Promotion des Activités de la Femme Rurale (ONPAFR)

En dehors des mesures d'ordre institutionnel, plusieurs micro-projets bénéficient du soutien financier du PNUD par l'intermédiaire du FAIB (Fonds d'Appui aux initiatives de base). Parmi ceux-ci 36 % sont réalisés exclusivement par des femmes, et plus de 50 % des bénéficiaires sont des femmes.

On peut évoquer également le Projet d'Appui aux Petits Producteurs Urbains par la promotion des groupements auto-gérés, qui, entre autres activités met en place des mutuelles d'épargne dont 30 % des bénéficiaires sont des femmes.⁹

Par ailleurs le Gouvernement exécute avec le concours de l'UNICEF un programme d'appui aux activités de 30 Groupements féminins et 20 micro-projets et au renforcement des capacités des groupements féminins en gestion et en utilisation des technologies appropriées.

Sur le plan du bien-être et de la santé, le Gouvernement a entrepris des actions pour la protection de la mère et de l'enfant. Des projets tels que "Bien-être familial" exécuté avec le concours du FNUAP, le PDSS (Programme de Développement des Services

⁹ Les Associations Féminines de Femmes au Bénin, étude réalisée par le Groupe d'Action pour la Justice et l'Egalité Sociale pour le compte de l'OCSA en 1990

de Santé) dans son volet de promotion de la santé communautaire, le projet Médico-sanitaire Bénino-Suisse, le projet Bénino-Allemand de soins de santé primaires, etc..., oeuvrent pour la promotion de la santé maternelle et infantile, la planification familiale par l'utilisation de contraceptifs modernes, l'approvisionnement des populations en médicaments essentiels.

Sur le plan nutritionnel, une éducation nutritionnelle et sanitaire est donnée à la population en général et particulièrement aux femmes.

7.3.2. Actions des ONG.

En dehors des pouvoirs publics, des Organisations non gouvernementales et religieuses sont aussi actives sur le terrain en vue de la promotion de la femme. C'est le cas des ONG internationales suivantes :

- L'Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement (OCSD);
- Le Corps de la Paix Américain;
- La Société Néerlandaise des Volontaires (SNV);
- Le Service Allemand de Développement (SAD)

De manière générale, ces ONG orientent leurs actions vers la formation des groupements auto-gérés, les activités génératrices de revenus, le bien-être familial etc...

Quant aux ONG nationales, elles sont encore peu structurées en général. Leurs actions sont orientées dans les mêmes directions que les ONG internationales dont elles sont quelques fois des sous-traitantes. En 1990, le Groupe d'Action Sociale pour la Justice a dénombré 27 Groupements féminins dont les objectifs sont similaires à ceux décrits plus haut. Certaines ONG sont très actives sur le terrain. C'est le cas du CIRAPIP, de l'Association des Femmes Juristes du Bénin, du Groupe d'action pour la Justice et l'égalité Sociale, de l'Union des Femmes Méthodistes, de l'Union des Femmes Musulmanes etc...

7.3.3. Perspectives

Face à l'aggravation des problèmes des femmes et à la nécessité de les résoudre, il convient de dégager les contraintes et les atouts dont elles disposent.

Les contraintes

Elles sont de plusieurs ordres tels que analysés plus haut :

- La faiblesse du taux d'alphabétisation : l'analphabétisme constitue en effet un handicap majeur à la pleine participation de la femme au développement.

- Malgré les progrès observés, le statut actuel de la femme dans la société béninoise l'éloigne des centres de décisions et la confine encore aux seconds rôles dans le processus de développement.

- L'environnement socio-culturel caractérisé par la prédominance des hommes fait que les femmes sont peu conscientes de l'importance de leurs rôles et de leurs forces. Elles

Bénin, CNRHP, Rapport National sur la population

militent peu. La mobilisation des femmes constitue de ce fait l'une des difficultés majeures que les organisations de promotion féminine rencontrent sur le terrain.

Par ailleurs, dans le domaine économique, il se pose le problème des circuits de commercialisation des produits agricoles. Les prix aux producteurs sont bas et le marché est très désorganisé. L'enclavement de certaines régions aggrave la situation des populations de ces régions et particulièrement celle des femmes. Les difficultés d'accès au crédit et la faible maîtrise des technologies (liée à l'analphabétisme) constituent aussi une contrainte à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Cependant, il n'existe pas que des difficultés, des atouts certains permettent de penser à de meilleures perspectives pour l'intégration de la femme au processus de développement.

Les atouts

L'un des atouts des femmes réside d'abord dans leur effectif : elles constituent plus de 51 % de la population totale au recensement de Février 1992. C'est une population dynamique qui est présente dans tous les secteurs de l'économie et particulièrement dans le commerce. Pouvant travailler plus de 13 heures par jour dans des conditions de grande pénibilité, elles recèlent une énergie souvent mal appréciée.

Au point de vue institutionnel, il faut remarquer l'émergence d'Associations qui œuvrent effectivement pour l'intégration de la femme au processus de développement.

Un code de la famille qui vise l'amélioration du statut de la femme béninoise ainsi que le bien-être de tous les membres de la famille est élaboré et sera adopté dans les prochains mois.

CONCLUSION

La femme béninoise, comme l'ont montré les analyses ci-dessus est encore dans une situation précaire qui nécessite l'attention de la société tout entière car l'avenir de tous en dépend. L'ampleur des difficultés qui sont de tous ordres (éducatif, sanitaire, économique, psychologique, etc...) exige des réflexions globales et cohérentes et des actions coordonnées. Les pouvoirs publics, les ONG et les Organisations internationales en prennent de plus en plus conscience. De timides progrès ainsi que des déclarations d'intention sont enregistrés régulièrement. Mais il faut désormais dépasser le stade des discours sur la condition de la femme béninoise pour agir concrètement afin de réduire les contraintes à l'activité économique de la femme béninoise qui s'investit beaucoup dans les activités du secteur tertiaire mais également dans la production vivrière

CHAPITRE 8 : LA SECURITE ALIMENTAIRE : BASE, OBSTACLES ET STRATEGIES

Dans l'ensemble des pays du Golfe de Guinée, la République du Bénin est l'un des Etats les plus sensibles à la question de sécurité alimentaire malgré sa position géographique assez favorable à l'agriculture. Cette préoccupation pour les problèmes de sécurité alimentaire est liée à trois paramètres :

- les fluctuations saisonnières de la production vivrière ;
- la forte dépendance du pays de l'environnement régional en raison d'une part de sa position géographique et d'autre part du fonctionnement de son marché vivrier;
- l'adoption du PAS en 1989 avec son cortège de réformes qui rejaillissent négativement sur les groupes vulnérables ;

Elle porte entre autres sur l'élaboration d'un programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural et urbain.

Si dans les zones rurales le Gouvernement a mis l'accent sur l'amélioration de la production vivrière, du système de prévision des récoltes, de stockage et de commercialisation des produits vivriers, en milieu urbain par contre, la stratégie envisagée est celle d'une meilleure assistance aux "marginiaux urbains" devenus de plus en plus nombreux par suite de l'intensité de l'exode rural et du programme de dégraissage de la fonction publique.

C'est par rapport à ces préoccupations que les objectifs de la politique agricole ne sont plus fondés sur le développement des cultures de rente comme ce fut le cas au cours des deux premières décennies de l'indépendance. Les objectifs de la nouvelle politique agricole, essentiellement basés sur la problématique de la sécurité alimentaire se ramènent à trois points :

- assurer la sécurité alimentaire et l'auto-suffisance alimentaire du pays ;
- développer le marché afin d'augmenter le revenu des masses paysannes ;
- participer au financement de la croissance.

8.1. La production vivrière béninoise : bases et tendances

8.1.1. Les bases de la production

Si l'analyse des zones agro-écologiques révèle les grandes potentialités agricoles dont dispose le pays, il n'en demeure pas moins vrai que celui-ci supporte encore un poids défavorable lorsqu'on se réfère au comportement actuel de la population et aux ressources économiques et financières disponibles.

Du point de vue de la population, ces tendances lourdes s'apprécient à partir des problèmes du monde rural, de l'explosion urbaine et des migrations.

La population rurale béninoise évaluée à environ 3,5 millions d'habitants représente 73,5 % de l'effectif national et demeure malgré tout la clé de voûte de l'économie nationale et la base de toute stratégie de développement. Elle est minée par un certain nombre de maux dont les plus importants sont :

- la précarité et le caractère rudimentaire des conditions et techniques de production notamment dans les zones méridionales et du Nord Ouest du pays;

- la dégradation du patrimoine naturel par des feux de brousse ou des systèmes de production nuisibles à l'environnement ;

- la marginalisation des actifs agricoles dans la conception des programmes de développement ;

- l'enclavement de certaines régions pourtant excédentaires du point de vue de la production vivrière ;

- les difficultés d'accès à la terre notamment dans les zones à forte pression démographique.

La conjugaison de ces différents maux a contribué à la paupérisation de ce monde rural très marqué par la faiblesse des revenus.

Quant au milieu urbain, le drame se situe à deux niveaux :

- croissance galopante et soutenue de la population des deux plus importantes villes, Cotonou avec sa banlieue et Parakou ;

- dégradation des conditions de vie des ménages sous l'effet de l'exode rural et du PAS.

Pour ce qui concerne les migrations, l'appréciation porte également sur deux niveaux :

- l'exode rural qui participe au gonflement des villes et à l'accroissement de la misère ;

- le retour des Béninois partis au Ghana, en Côte-d'Ivoire et au Nigéria à la recherche de travail.

Dans l'un ou l'autre des cas, les inconvénients sont :

- le déséquilibre de la structure de la population en zone de départ ;

- la réduction du potentiel humain de production ;

- la diminution de l'offre en produits vivriers pendant que la demande urbaine s'accroît ;

- le retour à une tendance à la hausse de la croissance démographique nationale.

Face à cette situation, le pouvoir d'achat des populations reste toujours faible en raison du caractère peu abondant des ressources économiques et financières du pays.

Cette faiblesse du pouvoir d'achat des populations béninoises ne permet pas de soutenir convenablement et de manière durable les activités de production.

8.1.2. Les tendances de la production vivrière

La production vivrière béninoise porte sur trois principales spéculations : céréales, tubercules et légumineuses.

Ces trois catégories de produits ne connaissent pas la même dynamique dans le temps et dans l'espace. C'est ainsi que certaines années sont fortement marquées par la diminution de l'offre (1971 , 1976 , 1987.) tandis que d'autres enregistrent des progrès substantiels.

De plus, la production vivrière béninoise reste tributaire de forts taux de pertes préjudiciables aux disponibilités alimentaires nettes. Mais ce préjudice est en partie compensé par les invendus du commerce de réexportation.

8.2. Volume et tendances des importations alimentaires

Au Bénin, les importations alimentaires comportent deux volets : les dons et les achats.

8.2.1. Les aides alimentaires

L'aide alimentaire au Bénin a un caractère assez marginal comparé à ce qui s'observe dans les pays sahéliens . Ceci s'explique par la capacité de production du pays et son rôle de pourvoyeur des pays de la sous-région en denrées alimentaires importées; dans ce dernier cas le Port Autonome de Cotonou garde une réputation célèbre à travers la dynamique commerciale développée avec le Nigéria depuis 1982.

8.2.2. Les importations alimentaires

Elles sont dominées par deux produits :le riz et le blé avec ses dérivés principalement la farine . Le tableau ci - dessous rend compte de leur évolution dans le trafic portuaire .

TABLEAU 8.1 : Les importations céréalières du Bénin par le PAC

Unité : Tonne

ANNEES	PRODUITS		
	Riz	Blé	Farine de blé
1980	31377	--	--
1981	60650	41044	--
1982	43510	45509	12850
1983	36600	40996	3192
1984	78610	34620	2650
1985	51536	14400	5704
1986	115556	28887	1282
1987	352393	11573	10751
1988	222823	63883	62716
1989	60466	10682	17649
1990	161822	61118	16076
1991	244655	80631	46332
1992	273969	74847	40942
1993	191343	2600	14967

Source : PAC

L'accroissement des importations de ces trois denrées fait suite aux mesures restrictives intervenues au Nigéria dès 1982.

En effet, face à ses difficultés financières, le grand voisin de l'Est a décidé dans un premier temps (1982) de diminuer ses importations alimentaires de 50 % et ensuite de les suspendre en 1986. Il s'est alors mis en place sur le cordon frontalier, un système de compensation pour lequel le Bénin a pris une part très active. La principale conséquence du développement de ce commerce de réexportation céréalière vers le Nigéria est le renforcement de la capacité alimentaire du Bénin à partir des importations massives de riz et de farine de blé.

En effet, à chaque fin d'exercice, le stock de report reste considérable car il dépasse toujours la capacité de consommation du pays ; depuis 1985 ce stock de report varie entre 20000 et 60000 tonnes de riz. Ces stocks invendus constituent un facteur de régulation du marché de riz stabilisant toute l'année le prix de cette denrée. La facilité d'accès au riz et au pain influence malheureusement le prix des autres produits vivriers locaux avec une tendance à la baisse.

8.3. Les obstacles à la sécurité alimentaire : facteurs limitants et goulots d'étranglement

Au Bénin, les obstacles à la sécurité alimentaire découlent des revers de la production agricole et d'autres paramètres liés à la situation économique du pays (pays à faibles revenus) ainsi qu'au système de commercialisation de l'offre qui dans son fonctionnement, fait des laissés pour compte en matière d'approvisionnement.

D'une manière générale, ces obstacles sont de cinq types :

8.3.1. Les facteurs naturels

Ils sont en rapport avec :

- Les déficits pluviométriques qui marquent de manière de plus en plus cyclique les campagnes agricoles.

- La dégradation de l'environnement renforcée par une mauvaise utilisation du système végétal.

- La dégradation du patrimoine foncier soumis à une exploitation sans jachère notamment dans les zones méridionales à forte densité de population.

- La déplétion des plans d'eau continentaux dont la principale conséquence demeure l'amenuisement des revenus des pêcheurs.

Pour ces facteurs naturels, les principaux goulots d'étranglement sont : la non maîtrise de l'eau et la vétusté des systèmes agraires.

8.3.2. Le jeu du marché

la circulation de l'offre cible davantage les centres urbains et les pôles frontaliers. Un tel fonctionnement du marché marginalise les régions enclavées et / ou isolées de même que celles à faibles revenus où les populations, pour faire face à toutes les dépenses sociales, sont obligées de vendre toute leur production. Pour ce facteur limitant dont l'incidence reste le noeud de la problématique de la sécurité alimentaire, les goulots d'étranglement concernent le stockage, la transformation et la commercialisation.

8.3.3. Les facteurs politico-économiques

Les difficultés économiques du Bénin ont conduit à l'adoption du P.A.S. en 1989 avec un fort engagement des bailleurs de fonds dans la politique de développement. L'un des volets de ce programme est le dégraissage de la fonction publique et la réduction substantielle de l'intervention de l'Etat dans les secteurs vitaux de l'économie dont le développement rural. Il en résulte une certaine perturbation sociale qui compromet la capacité de production agricole surtout celle d'assurer une meilleure alimentation à la population.

Dans le cas du Bénin et en ce qui concerne le secteur actuellement le plus important dans la formation de la richesse nationale, l'Etat a encore beaucoup à faire ; par exemple, la question de la valorisation du potentiel foncier dans la partie méridionale du pays ainsi que celle relative à la dégradation de l'environnement suite au développement cotonnier ne peuvent être l'oeuvre du secteur privé. On peut ajouter à cela l'inexistence d'une stratégie de commercialisation des produits vivriers formelle et soutenue par les pouvoirs publics, l'inorganisation de certaines filières pourtant porteuses et le manque d'appui à certaines activités de pêche et de transformation.

8.3.4. Les facteurs sociologiques

Les interdits et tabous de toutes sortes aggravent la précarité du système alimentaire des populations.

8.3.5. Les facteurs nutritionnels

Les diverses enquêtes font apparaître la malnutrition protéino-énergétique (MPE) comme le problème nutritionnel le plus important au niveau national de par sa répartition géographique et son acuité notamment dans le cas de l'émaciation.

Les statistiques sur la MPE sont celles fournies par le Programme Alimentaire et Nutritionnel (PAN) de la DAS du MTEAS, programme exécuté avec l'appui du CRS.

Le tableau ci-dessous élaboré sur la base des données des années 1991 et 1992 et portant sur les enfants de 0 à 5 ans rend compte des taux de prévalence dans certaines sous-préfectures du pays.

TABLEAU 8.2 : Taux de prévalence de la MPE

DEPARTEMENT	TAUX	DEPARTEMENTS	TAUX
<u>ATACORA :</u>		<u>ATLANTIQUE :</u>	
- Matéri	50 à 58 %	- Allada	35 à 47 %
- Tanguiéta	42 à 51 %	- Ouidah	30 à 37 %
- Cobly	38 à 49 %	- Kpomassè	33 à 43 %
- Boukoumbé	38 à 39 %	- Cotonou 3 et 4..	> à 30 %
- Kérou	29 à 39 %		
<u>BORGOU :</u>		<u>MONO :</u>	
- Malanville	31 à 47 %	- Lalo	30 à 40 %
- Ségbana	33 à 45 %	- Lokossa Centre .	45 à 50 %
- Parakou	31 à 38 %	- Lokossa	
- Karimama	---	périphérie	34 à 39 %
<u>OUEME :</u>		<u>ZOU :</u>	
- Dangbo	> 40 %	- Ouinhi	42 à 50 %
- Adjohoun	> 40 %	- Bohicon	38 à 43 %
- Bonou	> 40 %	- Agbangnizoun ...	37 à 50 %
- Aguégoués	> 40 %	- Zakpota	49 à 51 %
- Sèmè Podji ...	> 40 %	- Abomey	28 à 38 %
- Porto-Novo	> 30 %		

L'utilisation de l'indice poids-taille qui permet de déceler les MPE aigues ou Emaciation révèle qu'en 1986, les taux de prévalence de l'Emaciation parmi les enfants de 0 à 10 ans varient de 13 à 26 %, la moyenne nationale étant de 21,7 % au premier passage de mars - août 1986.

Cette prévalence est forte dans le nord urbain et rural, le centre urbain, le sud urbain et rural ainsi que Cotonou.

Au second passage d'août à décembre 1986 les taux de prévalence variaient entre 10 et 24 % avec une moyenne nationale de 18,6 % ; la prévalence reste élevée dans les mêmes localités sauf dans le centre urbain où s'observe une diminution sensible.

La MPE se positionne donc comme un problème de santé publique ; elle est suivie par les diverses carences en micro-nutriments :

- L'anémie et la carence en fer : son taux de prévalence reste élevé chez les enfants de 6 mois à 2 ans (52 %) et les femmes enceintes (45 %). L'anémie par carence en fer au sud Bénin est en rapport avec l'insuffisance d'apport alimentaire riche en fer et le caractère endémique des pathologies comme le paludisme et les parasitoses intestinales. Chez les femmes enceintes, c'est la présence du fœtus qui justifie l'augmentation des besoins en fer.

- L'avitaminose A : elle est endémique dans le tiers nord du Bénin et sa prévalence reste élevée surtout en saison sèche. Les formes les plus fréquentes sont la cécité crépusculaire, la xérophtalmie et la kératomalacie source de cécité définitive chez les enfants d'âge préscolaire les jeunes enfants et les adultes, facteur de troubles de la reproduction (stérilité, avortement malformations congénitales) chez les femmes.

- La carence en iode : la prévalence du goitre reste élevée dans l'Atacora sud et centre dans une proportion de 15 à 61 % ; elle sévit également dans le zou sud.

8.4. La stratégie nationale de lutte contre l'insécurité alimentaire

Au Bénin, bien que les problèmes alimentaires soient fort anciens, leur prise en compte par les pouvoirs publics reste assez récente car ne datant que de la sécheresse des années 73 -76. Les premières actions datent de l'époque de la Campagne Nationale de Production, une "Révolution Verte" dont le principal objectif était l'augmentation stricto sensu des disponibilités alimentaires.

Cette première démarche qui prône une simple autosuffisance alimentaire a tôt fait de révéler la nécessité d'une approche intégrée pour venir à bout des problèmes de sécurité alimentaire.

C'est l'origine des Projets de Développement Rural Intégré (PDRI). Au nombre de six, ces projets s'identifient aux CARDER et sont financés par divers bailleurs de fonds avec des actions essentiellement dirigées vers le monde rural.

Au cours de leur première phase 1980-1990, la prise en compte des problèmes alimentaires a été très parcellaire sinon quasi inexistante. Mais depuis 1990 qui marque le démarrage de la phase I de certains PDRI (Mono, Ouémé) et la phase II d'autres (Borgou, Atacora), les objectifs de sécurité alimentaire sont déjà plus précis en raison de leur étroite collaboration avec l'ONC lui même reconverti compte tenu du nouveau contexte politico-économique et avec l'appui des projets spécifiques de sécurité alimentaire qui ont fait centrer les actions de l'office restructuré sur les trois composantes du concept de sécurité alimentaire que sont :

- la disponibilité alimentaire ;
- la stabilité de l'offre qui est approchée dans le cadre de l'observatoire national des prix, marchés et flux de produits vivriers ;
- l'accessibilité aux biens alimentaires.

Cette stratégie nationale d'approche de la sécurité alimentaire nationale est renforcée par des interventions plus structurées ciblées sur les populations vulnérables. Elles ont vu le jour à partir des constats très localisés et se déroulent dans le cadre d'interventions aux objectifs précis. Les plus importants de ces programmes sont :

8.4.1. Les initiatives des ONG

Depuis le début de l'indépendance, quelques ONG installées au Bénin avaient déjà privilégié l'assistance alimentaire aux groupes vulnérables que sont les enfants de 0 à 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes et autres démunis. Ces ONG étaient issues des confessions religieuses et tiraient leur justification des oeuvres sociales des églises.

Les ONG de développement qui interviennent dans l'augmentation de la production alimentaire, l'amélioration des conditions socio-économiques et l'élevation du pouvoir d'achat ne datent que des années 1980. Leurs actions sont dirigées vers les communautés à une échelle modeste, village, commune, rarement toute une sous-préfecture. Ces actions revêtent un caractère trop général, rarement planifiées plutôt ponctuelles.

8.4.2. Le PPSA / PILSA

C'est un programme sous assistance Banque Mondiale dont la phase pilote (PPSA) en voie d'achèvement consacrera le démarrage d'une phase projet dénommé PILSA. Les actions de ce projet menées avec une forte collaboration des ONG internationales et nationales couvrent quatre volets dans 5 et bientôt 13 sous-préfectures du pays ; il s'agit de :

- la production : elle porte sur les cultures maraîchères, les cultures vivrières et le petit élevage ;
- la commercialisation / stockage : ce volet porte essentiellement sur la mise à disposition des populations identifiées comme à risque de lignes de crédit leur permettant de promouvoir le commerce des vivriers, les banques de céréales et les structures de stockage.

- les infrastructures : il s'agit d'entretenir en zone à risque les anciennes pistes de desserte rurale.

- l'éducation nutritionnelle : cette rubrique se développe à travers des séances d'animation et de démonstrations culinaires.

A ces deux projets s'ajoutent d'autres non moins importants qui se déroulent dans le cadre d'une assistance à une institution nationale.

8.4.3. Le projet sous assistance GTZ

Au Bénin, le problème de sécurité alimentaire est moins celui d'une insuffisance des disponibilités alimentaires que celui de l'équilibre du marché. C'est à ce noeud de la question que s'attaque le projet allemand auprès de l'ONASA. Dans sa première phase, les actions ont porté sur la réalisation d'études consacrées à une meilleure connaissance du marché vivrier béninois et à l'édition d'un mini atlas de sécurité alimentaire. Pour sa seconde phase qui vient de démarrer, le projet GTZ s'assigne comme objectif la recherche d'un équilibre du marché à travers le développement d'une stratégie commerciale privilégiant les acteurs de la filière et la diffusion de l'information sur les prix.

8.4.4. Le programme sous assistance FAO

Il a connu deux étapes :

La première est celle consacrée au développement d'un système d'information et d'alerte rapide (SIAR) sur la sécurité alimentaire. Démarré en septembre 1988, ce projet géré par l'ONASA avec l'appui technique de la FAO, s'est consacré à la mise en place d'un observatoire national de 15 marchés répartis sur toute l'étendue du territoire et couvrant des zones cibles jouant un rôle important soit dans la production vivrière soit dans la circulation de l'offre. Une banque de données couvrant les quatre dernières années et principaux produits vivriers est disponible à l'ONASA. La concrétisation des résultats de ce projet qui est le plus ancien est la publication du LISA - SAR qui, à ce mois de septembre 1993 est à son 52e numéro.

L'appendice de ce projet conçu dans la philosophie du concept élargi de sécurité alimentaire développé par la FAO est le projet des systèmes de stockage décentralisés orientés vers les producteurs et commerçants de céréales et géré par la Direction de l'Agriculture. A travers une approche participative, ce projet encore en phase pilote, oeuvre à la réduction des pertes au stockage afin de contribuer à accroître le disponible alimentaire au niveau des ménages et à la mise en marché de produits de qualité.

En 1992, la fin du projet SIAR auprès de l'ONASA coïncide avec la volonté du gouvernement de se doter d'un cadre de référence en matière d'interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire devenu prioritaire dans la politique agricole béninoise traduite par la Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural de mai 1991.

Ce cadre de référence qu'est le PNCSA part de deux constats :

- En dépit des avantages agro-climatiques et ceux liés à sa position géographique, le Bénin n'est pas à l'abri des pénuries alimentaires en période de soudure ou de déficit

pluviométrique notamment des les zones vulnérables et au sein des ménages les plus pauvres.

- La prolifération des interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire qui ne sont pas toujours bien ciblées ou en adéquation avec les réels problèmes de la zone où elles se déroulent.

Au Bénin, le PNCSA est une approche de la sécurité alimentaire délibérément orientée vers les ménages en insécurité alimentaire et son élaboration répond à la nécessité de développer une stratégie cohérente de lutte contre l'insécurité alimentaire et de mettre en place un cadre institutionnel qui renforce l'efficacité des interventions aussi bien du gouvernement que des autres institutions. Pour ce faire, la démarche fut axée sur les zones les plus vulnérables au sein desquelles les ménages les plus victimes de l'insécurité alimentaire ont été identifiés. Le PNCSA a, sur la base de critères tant qualitatifs que quantitatifs, identifié trois grands groupes de population à risque : les petits exploitants agricoles de la terre de barre dégradée, des terres noires de Tchi, du piedmont atacorien et de la vallée du Niger ; les petits pêcheurs de la zone maritime et des plans d'eau continentaux et enfin les urbains à faibles revenus.

Par zone en insécurité alimentaire, des politiques, programmes et activités recommandés ont fait l'objet d'une évaluation en terme d'impact, de coûts financiers et économiques. Le document final déjà approuvé par le Comité National de Concertation en matière de Sécurité Alimentaire (CNCSA) attend une transmission officielle de la FAO au gouvernement béninois et devra constituer l'un des rapports fondamentaux de la table ronde du secteur rural prévu pour le premier trimestre de l'année 1994.

8.5. Le cadre institutionnel de la sécurité alimentaire

Le gouvernement béninois fidèle à ses objectifs consignés dans la Lettre de Déclaration de politique de développement Rural et faisant de la lutte contre l'insécurité alimentaire une priorité absolue, s'est doté d'un mécanisme de concertation sous deux formes :

i) Le Comité National de Concertation en matière de Sécurité Alimentaire (CNCSA) organe interministériel facilitant la coordination entre les différentes structures nationales impliquées dans la problématique de la sécurité alimentaire: MPRE - MCT - MF - MAEC - MDR - MS - MTEAS.

ii) Le Comité de Suivi Evaluation des Projets de Sécurité Alimentaire (CSEPSA) qui est une instance paritaire gouvernement- bailleurs de fonds et également technique parce qu'elle associe les responsables de projets de sécurité alimentaire. Ce dispositif institutionnel présidé par le Ministère du Développement Rural a son secrétariat assuré par l'ONASA, l'agence conseil du Gouvernement en matière de sécurité alimentaire.

Dans la nouvelle stratégie du gouvernement, toute activité de production, toute activité humaine doit prendre en compte le problème de la sauvegarde de l'environnement et de la rationalisation de l'usage des ressources naturelles dans l'intérêt des générations d'aujourd'hui et de demain.

CHAPITRE 9 : LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT

De plus en plus, les problèmes de l'environnement préoccupent la Communauté internationale. Le récent sommet de Rio de Janeiro et les nombreux colloques, conférences, séminaires et ateliers qui ne cessent de s'organiser en la matière en témoignent.

Cependant, le concept de l'environnement est perçu différemment dans le monde selon que l'on se situe dans les pays industrialisés ou dans les pays en voie de développement.

De même à l'intérieur de chaque pays, il existe une nuance dans la perception des problèmes environnementaux selon que l'on se situe en milieu rural ou en zone urbaine.

Au Bénin, les problèmes de l'environnement se posent en termes de dégradation du couvert végétal liée au système de production agricole, de l'exploitation inadéquate des cours et plans d'eau, de forte pression exercée par les populations sur les aires protégées et de croissance urbaine qui fait surgir ou accentuer un certain nombre de problèmes tels que l'occupation anarchique de l'espace, la pollution, les problèmes d'hygiène et d'assainissement etc...

Le présent chapitre du rapport aborde l'interaction population et environnement et les approches de solutions envisagées dans le contexte du Bénin.

9.1. Potentialités en ressources naturelles

Les potentialités en ressources naturelles du Bénin sont encore, du moins pour le moment à un niveau satisfaisant.

Les ressources forestières sont constituées d'une diversité de formations dont 27.000Km² de domaine classé (forêts classées, périmètres de reboisement parcs nationaux, zones cynégétiques) 505,27Km² de plantation forestières (plantations en régie et plantations privées) 6593,75 Km² de palmeraie et de cocoteraies.

Les sols les plus représentés sont les sols ferrugineux tropicaux lessivés qui occupent 80 % de la surface du pays. Le Bénin dispose d'une bonne réserve en terre. En effet les terres actuellement cultivées représentent 1 Million d'hectares pour un potentiel de 4,8 millions sans prendre en considération les terres du domaine classé (1,4 millions d'hectares de terres cultivables). Ce tableau très optimiste pour l'ensemble du pays cache des disparités importantes entre les départements et encore plus à l'intérieur des départements.

L'ensemble du pays se trouve en zone inter-tropicale et bénéficie du Nord au Sud d'une pluviosité annuelle toujours supérieure à 800 mm. Le Bénin dispose des ressources nécessaires potentielles pour réaliser les soudures hydriques saisonnières exigées par l'agriculture et l'élevage.

Les eaux souterraines, constituent la principale source d'approvisionnement de la population. Elles sont partout disponibles mais dans des conditions très variables d'accès et de stockage.

La faune est surtout concentrée dans les parcs nationaux: où les réserves de faune occupent 16 % du territoire national. Le Parc National de la Pendjari abrite en ce moment le plus important patrimoine de par la densité des espèces qu'on y rencontre. C'est ce qui explique en partie son grand attrait touristique sur le plan international et son classement comme Réserve Mondiale de la Biosphère par l'UNESCO. Les mammifères sont les plus remarquables. En 1987, leur population dans les deux Parcs (Parc de la Pendjari et du W) était estimée à 45.354 têtes.

Le cheptel comprend environ un million de bovins, 2 millions de petits ruminants, un demi million de porcins.

L'élevage est extensif et la divagation des animaux est une pratique partout observée.

Les effectifs bovins sont les mieux suivis (notamment lors des épizooties de la peste bovine) et accusent un accroissement de 3 % par an.

Le Bénin dispose de ressources énergétiques encore sous-exploitées et de ressources naturelles telles que le clinker d'Onigbolo, le marbre de Dadjo et les marais salants dans le Sud du Pays.

9.2. Population et environnement en milieu rural

Au Bénin, environ 74 % de la population totale vivent en zone rurale. Le problème d'espace pour l'habitation ne se pose pas. Les populations s'installent librement dans des villages ou hameaux composés de maisons peu confortables et mal aérées.

Dans les villages, le problème d'hygiène et d'assainissement se pose et constitue l'une des principales causes du taux élevé de morbidité et de mortalité surtout infantile. En effet, la situation se présente généralement comme suit :

- les ordures ménagères sont déposés à quelques mètres des maisons d'habitation, les eaux usées sont versées dans la cour.

- les latrines sont presque inexistantes et le paysan qui n'a surtout pas les moyens de s'en construire, n'y trouve aucune importance : il se plaît dans la pratique ancestrale qui consiste à aller faire ses petits besoins en brousse à l'air libre.

- Malgré les efforts louables déployés dans le cadre de la décennie internationale de l'eau potable (1980-1990) le nombre de point d'eau potable demeure encore insuffisant. 46 % seulement de la population rurale ont accès à l'eau potable. Le reste de cette population se contente encore des eaux de surface polluées avec tous les risques que cela comporte (ver de guinée ou dracunculose, autres maladies hydriques).

9.2.1. Exploitation et dégradation des ressources naturelles

Pour les besoins de survie, les populations et en particulier celles en milieu rural doivent solliciter les ressources naturelles. Toutefois, la dégradation des ressources naturelles doit être vue sous ses différentes formes : réduction de la pluviométrie et du

niveau des cours d'eau, pertes en forêts et en pâturages, réduction de la fertilité des sols, diminution des superficies cultivables en terres (par érosion, par recouvrement des bonnes terres par des alluvions infertiles) et aussi diminution voire disparition des espèces végétales et animales.

Certains de ces phénomènes sont certes importants mais en principe indépendants de l'homme (réduction de la pluviométrie par exemple). D'autres doivent être attribués à l'exploitation de l'environnement par l'homme et sont susceptibles de subir des actions visant à les éliminer ou au moins à en diminuer l'importance. Ce qui est important, c'est de définir et d'évaluer la dégradation due à l'action de l'homme et d'identifier les actions nécessaires et possibles pour inverser le processus de dégradation.

Les relations agricultures - forêt

La stratégie des agriculteurs pour satisfaire les besoins alimentaires et pour se procurer des ressources financières immédiates (cultures de rente) est, à défaut de nouvelles méthodes agricoles plus intensives, l'extension des superficies cultivées.

Dans la zone littorale du Sud et jusqu'à la hauteur d'Abomey - Bohicon, les forêts originales ont déjà été éliminées. On évalue à environ 100.000 hectares la couverture forestière grignotée par les agriculteurs chaque année. Cette évolution régressive du couvert forestier est extrêmement grave. Elle résulte d'un réel besoin des paysans d'obtenir des terres pour leurs cultures vivrières ou de rente, les agro-systèmes traditionnels les obligeant à laisser en jachère les sols épuisés ou envahis par des mauvaises herbes dont le rendement est devenu trop faible. Une telle itinérance des cultures exige de larges disponibilités en terres vierges peu compatibles avec l'accroissement du peuplement humain.

Les relations : élevage-forêt

Dans les départements du Zou, du Borgou et de l'Atacora, les superficies pâturables s'approchent de 7 Millions d'hectares avec une capacité théorique de 1,4 millions de bovins.

La charge actuelle serait de près de 600.000 bovins (800.000 selon la SOBETEG, 1989) laissant une grande marge aux troupeaux transhumants venant du Nord, des pays du Sahel. Les pauvres pâturages de saison sèche et la recherche de l'eau d'abreuvement sont les principales raisons des déplacements des troupeaux et de nombreux conflits entre éleveurs transhumants et sédentaires (agriculteurs et éleveurs). D'autre part afin de fournir du fourrage satisfaisant aux troupeaux, les éleveurs se livrent à des opérations très néfastes pour le devenir de la forêt et des sols : allumage de feux de brousse, pâturage arbré, avec ébranchage et étayage des arbres.

L'exploitation et la dégradation des plans d'eau

La pêche est une activité importante au Bénin et une source majeure de protéines dans l'alimentation. La production nationale s'élève à plus de 40.000 tonnes par an. La pêche est pratiquée de façon artisanale en zone côtière (dans les lacs et lagunes d'où proviennent les 2/3 de la production totale). Des techniques de pêche sophistiquées et

nuisibles pour l'environnement se répandent de plus en plus. Par exemple la technique de parc "tata" construit avec les branchages coupés dans le recru naturel est largement répandue sur le lac Nokoué. Elle est actuellement interdite sur le lac Ahémé menacé de comblement.

Le réseau hydrographique connaît des problèmes de baisse continue de niveau d'eau et de comblement dus à la déforestation des bassins versants. On note également un envahissement par des végétaux flottants (cas des plans d'eau du sud Bénin envahis par la jacinthe d'eau).

En conséquence le niveau de consommation en produit de la pêche a baissé de moitié en 25 ans et le ralentissement se poursuit de façon inexorable.

L'espace maritime est peu exploité ; il connaît cependant de réels problèmes de pollution : c'est notamment l'impact des effluents de l'usine de phosphate de Kpèmè au Togo, qui jaunit les eaux alentour et constitue une menace d'une certaine gravité pour les ressources halieutiques maritimes.

L'exploitation des ressources forestières

On distingue plusieurs formes d'exploitation des ressources forestières :

- l'exploitation de bois d'oeuvre : La production actuelle en bois d'oeuvre des formations forestières est insuffisante pour couvrir les besoins nationaux. L'exploitation de bois d'oeuvre par des particuliers donne cependant lieu à des empiétements frauduleux sur le domaine classé et à des pertes importantes de matières ligneuses non récupérées par suite de l'utilisation de la tronçonneuse prohibée dans l'exploitation du bois d'oeuvre. Compte tenu du peu de bois d'oeuvre restant dans les zones accessibles des forêts naturelles, la majeure partie du bois de sciage est actuellement exploitée par l'ONAB (Office National du Bois) dans plus de 6.000 ha d'anciennes plantations de teck. L'objectif de l'ONAB est d'arriver à court terme au traitement de 37.000 m³ par an d'agrumes produisant 18.500 m³ de sciage 60.000 m³ de bois de feu et 10.000 m³ de bois de service.

- l'exploitation de bois de feu et de charbon de bois : La consommation de combustibles ligneux est particulièrement importante pour l'ensemble du pays : 5.200.000 tonnes par an de bois de feu et 19.000 tonnes par an de charbon de bois. A cela, il faut ajouter toute l'exportation incontrôlée du bois de feu et charbon à destination des pays sahéliens. De fait, le bois - énergie est la principale source de combustible de 80 % au moins de la population béninoise et il est certain que l'on s'achemine vers une situation de pénurie grave notamment autour des grandes villes et particulièrement dans le Sud-Bénin où déjà quelques mesures sont prises pour améliorer la situation (Projet Plantation de Bois de Feu dans le Sud Bénin). Dans le Centre et le Nord du pays la ponction dans les forêts aux fins de bois d'oeuvre n'est pas grave en elle-même, car elle a lieu suite aux défrichements : le paysan profite de son travail pour récupérer les bois abattus. Cependant, les besoins croissants en bois d'oeuvre entraînent des déboisements en couronne autour de certaines villes septentrionales avec début de sahélistation (Malanville, Boukoumbé, Ouaké) et une pénurie de bois de chauffe.

- l'exploitation de bois de service : En dehors du bois d'oeuvre et du bois de feu, on tire de la forêt de multiples produits qualifiés bois de service (poteaux et perches utilisés dans la construction des cases ; branches et branchages utilisés pour la fabrication des acadjas dans les pratiques traditionnelles de pêche.

La consommation totale annuelle du Bénin en bois de service peut être estimée à 16.000 m³ pour les bois ronds (construction de cases et enclos) et 70.000 m³ pour la confection des acadjas.

L'influence des feux de brousse sur la végétation est particulièrement importante dans la zone soudano-guinéenne du Bénin où la végétation comporte une proportion importante de hautes herbes. On estime que deux tiers du territoire national brûlent chaque année.

Les causes de ce fléau sont connues ; elles sont d'origine humaine : préparation des terrains de culture, chasse, renouvellement des pâturages et aussi quelques imprudences et malveillances.

Le problème de la baisse de fertilité des terres apparaît en fait comme un vrai défi pour l'agriculture de demain dans un contexte économique où l'accès aux engrais chimiques reste limité (essentiellement à la culture du coton). L'appauvrissement des sols en minéraux du sol à travers les cultures de céréales et de tubercules sont six fois plus élevées que les restitutions à ces sols par les engrais.

L'agriculture constitue donc une activité "minière" au détriment de la fertilité du sol qui s'épuise en l'absence de jachères suffisamment longues. D'autres pertes en éléments minéraux sont également dues aux feux de brousse et à l'érosion. Des études menées à la station d'Alafiarou près de Parakou (Département du Borgou) sur sol ferrugineux tropical en pente de 3 à 4 % ont montré que sur des cultures de coton en billons parallèles à la pente, les pertes en sol pouvaient atteindre 20 tonnes par hectare et par an. Ce chiffre correspond globalement à une moyenne nationale d'après les données établies en hectare matière par le CENAP (Centre National d'Agro-Pédologie) pour chacun des six départements du pays.

L'exploitation des ressources énergétiques outre le bois combustible

L'exploitation du gisement de pétrole de Sèmè a démarré depuis 1982. Le produit brut qui en est issu est destiné à l'exportation. Le niveau maximum de production a été atteint en 1985 avec 2.708.3040 barils. Ce niveau a sensiblement baissé depuis lors et en 1992 la production n'a été que de 933.390 barils.

Le projet de mise en valeur hydro-électrique de Nangbéto sur le Mono est déjà réalisé et plusieurs autres projets sont prévus sur d'autres sites (BETEROU, Ouémé, Batchanga sur la Pendjari etc...)

La promotion des énergies solaire et éolienne est assurée par plusieurs sociétés privées dont ENERDAS : Société Energie Dahito Systèmes. Aux prix actuels des combustibles liquides, l'énergie solaire dans ses applications de production d'électricité à

partir de cellules photovoltaïques est seulement concurrentielle dans les régions très éloignées des centres urbains électrifiés. La production de biogaz est peu diffusée pour le moment et la fabrication de briquettes énergétiques est encore au stade expérimental en vue d'assurer une production artisanale.

L'exploitation des autres ressources naturelles

L'exploitation des autres ressources naturelles ne pose pas de problèmes écologiques majeurs. Le Bénin ne connaît pas, du moins pour le moment, une exploitation soutenue de ses ressources minières (exception faite du clinker d'Onigbolo).

Par contre, l'exploitation des ressources en galets de quartz et en sable occasionne ponctuellement quelques dommages à l'environnement. En effet, le lavage des galets de quartz avant commercialisation se fait à proximité des plans d'eau dont le comblement se trouve ainsi accéléré.

9.2.2. Conséquences de la dégradation des ressources naturelles sur les conditions socio-économiques des populations

Les causes de la dégradation des ressources naturelles sont surtout anthropiques. Aussi le niveau de dégradation des ressources naturelles influence-t-il largement les conditions de vie ainsi que les activités socio-économiques des populations.

L'impact économique de la dégradation des ressources naturelles

Les effets sur l'environnement des pratiques actuelles au Bénin sont multiples et touchent à tous les secteurs de la vie sociale.

Sur la base des informations disponibles - actuellement insuffisantes pour tracer une image complète de la situation - des indications peuvent être données pour permettre d'apprécier les impacts économiques de la dégradation des ressources naturelles. Ces impacts économiques ont été estimés à partir des ressources qu'il faut mobiliser dans le secteur marchand pour corriger les dégradations environnementales constatées actuellement. Par exemple le coût de l'érosion pris en compte dans l'impact économique engendré par la perte du couvert végétal correspond au coût des engrais minéraux nécessaires pour compenser les pertes d'éléments nutritifs minéraux dues à l'érosion

Les principales données suivantes estimées par défaut renseignent largement sur le coût de la dégradation de l'environnement en million FCFA par an (PAE BENIN, document final 1993) :

- Perte du couvert forestier.....	10.155 - 19.855
- Pollutions industrielle et urbaine....	2.900
- Inondations.....	1.790 - 2.290
- Pertes en ressources halieutiques..	572

Ensemble :	<hr/> 15.417 - 25.617
------------	-----------------------

Ce total représente 3 à 5 % du PIB actuel et renseigne bien sur la crise environnementale au Bénin.

La pression foncière et les migrations

Parmi les différents types de migration, l'exode rural est le plus important.

Il faut aussi signaler les mouvements de colonisation agricole des terres disponibles du Borgou et du Zou-Nord par les populations des régions de densité élevée (Zou-Sud, Mono et Atacora). Certaines des régions de départ accusaient une croissance démographique négative (Sud-Mono, Ouest-Atacora) allégeant ainsi la pression démographique sur ces terres. Mais le transfert dans les régions d'accueil de pratiques culturelles nocives menace les écosystèmes de ces dernières. Certains groupes socio-culturels comme les Adja (Mono), les Lokpa (Atacora), les Holli (Ouémé)... qui sont de grands travailleurs, constituent les groupes les plus actifs dans la colonisation agricole, voire les plus "dévoreurs de forêts". A ce titre, ils apparaissent comme un groupe cible dans les stratégies de développement et de sauvegarde de l'environnement.

L'exploitation concurrentielle des ressources naturelles disponibles

L'exploitation concurrentielle des ressources naturelles par suite de leur amenuisement est génératrice de divers problèmes d'ordre socio-économique. On peut citer les conflits parfois meurtriers entre agriculteurs et éleveurs (transhumance inter-frontalière) ou encore les conflits, entre exploitants de galets de quartz, agriculteurs, pêcheurs et potiers.

9.3. Population et environnement en milieu urbain

Comme tous les pays d'Afrique au Sud du Sahara, le Bénin vit depuis trente ans, une période intense d'urbanisation. Alors qu'en 1960, environ 200.000 habitants représentant moins de 10 % de la population du pays vivaient dans les villes, ils sont aujourd'hui plus de 1,5 Millions de béninois à vivre dans les villes, soit près du tiers de la population totale du Bénin

La dégradation de l'environnement et des conditions de vie en milieu rural sous l'effet conjugué des bas revenus et la poussée démographique entraîne un exode de plus en plus massif vers les centres urbains (notamment Cotonou) qui ne l'attendent pas. Cette concentration ne va pas sans engendrer des problèmes environnementaux liés à :

- l'occupation de l'espace
- l'approvisionnement en eau potable
- l'hygiène et l'assainissement
- les pollutions urbaines et industrielles

9.3.1 L'occupation de l'espace

Au Bénin, le développement urbain a été rapide. Mais ce développement spontané n'a pas été suivi des mesures de planification urbaine adéquate pour contenir une population sans cesse croissante. Les infrastructures réalisées depuis les années 60 n'ont

été ni entretenues, ni développées à la mesure d'une population qui a été multipliée par huit (8) au cours des trente (30) dernières années.

Cette extension non planifiée des villes et l'occupation anarchique de l'espace ont entraîné une situation de sous-équipement et donc de dégradation continue du cadre de vie des populations.

La ville côtière, Cotonou, constitue l'exemple le plus frappant en la matière. En effet dans cette plus grande ville béninoise, l'installation des populations a toujours précédé les lotissements ; des quartiers périphériques caractérisés par des habitations précaires parfois construites dans des bas-fonds ou marécages se sont développées de façon spontanée, des exutoires naturels sont occupés, tout ceci pour rendre caduc le schéma de structure élaboré dans le cadre de l'aménagement urbain de la ville.

Une autre situation assez critique est que le réseau de drainage des eaux pluviales, peu entretenu, couvre moins du quart de la superficie urbaine, ce qui contribue chaque année, à l'inondation du tiers des parcelles d'habitation. Au mois de Mai 1993, il a été enregistré un record jamais atteint ces dernières années avec une hauteur de pluie de 414,9 mm.

Ces inondations causent de nombreuses pertes de patrimoine (loyers et meubles) estimées en 1992 par le consultant KOPS à 410 Millions de F CFA en ville par an, et même des pertes en vies humaines. A Cotonou, ce sont environ 10.000 logements (près de 10 % des logements) et 300 à Porto-Novo (1 % des logements) qui sont inondés.

Par ailleurs, d'autres phénomènes non moins importants touchant la population méritent d'être énumérés. Il s'agit de l'érosion côtière et de l'enlèvement du sable marin à l'Ouest de Cotonou pour la construction par les populations.

L'avancé rapide de la mer à l'Est de Cotonou est le fait de l'extension du Port Autonome de Cotonou. Si rien n'est fait dans les cinq ans à venir, des infrastructures tels que l'Hôtel Eldorado et une école de base seront emportés pas la mer.

9.3.2 L'Approvisionnement en eau potable

Actuellement, selon le Rapport sur les Ressources Mondiales 1992 - 93, 66 % de la population urbaine béninoise ont accès à l'eau potable. Cette situation d'insuffisance est beaucoup plus remarquable à Cotonou où, faute de lotissement, de grands quartiers périphériques très peuplés comme AGLA ne bénéficient pas jusqu'à ce jour, d'une adduction d'eau potable. Ainsi, les populations de ces quartiers en général, y compris certaines des autres quartiers viabilisés, continuent de consommer d'une manière ou d'une autre, les eaux limpides mais souillées des puits creusés à ciel ouvert à proximité des tas d'ordures et/ou des latrines dont la construction ne respecte pas souvent les règles d'hygiène en la matière. Cette situation est responsable de l'accroissement de la fréquence des maladies diarrhéique et dysentériques.

9.3.3 L'hygiène et l'assainissement

En zone urbaine au Bénin, l'évacuation des ordures ménagères, des excréta et des eaux usées pose d'énormes problèmes.

Dans les villes moyennes

Les déchets domestiques ne sont ni collectés, ni traités. Ils sont jetés dans des terrains vagues ou versés dans des trous creusés à l'intérieur des concessions où ils sont incinérés ou enterrés. Il n'existe pas d'égouts pour les eaux usées. Les latrines sont rares. Environ 80 % des populations vont faire leurs petits besoins dans la nature.

Dans les trois grandes villes

Les déchets urbains sont partiellement "gérés" de façon peu satisfaisante. On estime que 70 à 75 % des déchets domestiques de la ville de Cotonou ne sont pas collectés, même si, depuis quelques années, grâce à la libéralisation du secteur de gestion des déchets solides et eaux usées, des entreprises privées contribuent à une évacuation plus intense et plus rapide des déchets. Une faible partie de ces déchets est recyclée par le secteur informel comme dans la plupart des pays africains. Il reste cependant qu'une grosse partie de ces déchets est soit enfouie sur place, soit entassée dans des décharges qui envahissent souvent les grandes artères routières au grand mépris des règles d'hygiène.

Le tableau ci-après donne la situation des dépôts des ordures ménagères à Cotonou en 1985.

Lieu de dépôt	Ménage en %
Terrain vague	43
Poubelles et dépotoirs (Voirie)	18,5
Lieu public	18,2
"Trou-poubelle" enfouissement)	10,0
Dans la rue	8,7
"Trou-Poubelle" (incinération)	7,3

Source : Plan décennal de développement eau et assainissement/Ministère de l'Équipement et des Transports.

Le problème de l'élimination des excréta continue également de se poser surtout en terme de recherche de site de décharge des boues de vidange pour les villes de Cotonou et de Porto-Novo où la plupart des lieux d'aisance laissent à désirer.

En 1985 par exemple, plus de 35 % des habitants n'avaient pas d'équipements sanitaires chez eux et se contentaient de terrains vagues pour faire leur petits besoins ;

Aucune ville au Bénin ne dispose d'un système de tout-à-l'égout pour l'évacuation des eaux usées ménagères et industrielles. Par ailleurs à Cotonou, les eaux stagnantes des nombreux marécages et des bas-fonds offrent des conditions très favorables au développement et à la prolifération des moustiques, véritables vecteurs du paludisme qui fait des milliers de victimes par an.

La vente de repas de tous genres (bouillie de maïs ou de mil, haricot, pâte, riz, akassa ou sauce de viandes ou de poisson etc...) dans des hangars, sous les arbres ou à l'air libre est très développée dans les villes du Bénin. Très rentable pour les femmes qui s'y adonnent, cette activité qui permet aux usagers de se nourrir vite et à peu de frais, pose de sérieux problèmes d'hygiène alimentaire. Elle continue d'échapper totalement au contrôle et à la surveillance des services compétents en la matière.

Les conséquences sociales de cette situation sont énormes surtout au niveau des populations les plus vulnérables que sont les enfants et les jeunes.

9.3.4 Les pollutions urbaines et industrielles

Dans les villes du Bénin les émissions industrielles ainsi que les poussières épaisses et les fumées sont soulevées et émises dans les nombreuses rues en terre et au niveau des feux de signalisation par des véhicules et engins à deux roues dont le nombre ne cesse d'augmenter depuis quelques années de façon inquiétante.

Toutes ces pollutions ont des conséquences directes sur la santé humaine, et le coût correspondant peut être estimé à partir des maladies liées à la mauvaise qualité du milieu.

9.4. Les approches de solution et les perspectives

Pour lutter de façon efficace contre la dégradation de son environnement tout en assurant son développement, la République du Bénin vient de se doter depuis Juin 1993, d'un Plan d'Action Environnemental (PAE) après 26 mois de travaux faits d'études thématiques, d'enquêtes villageoises, de séminaires-ateliers régionaux et nationaux et d'autres contacts qui s'avéraient nécessaires, suivant une approche participative associant toutes les couches sociales de la population béninoise.

Le PAE poursuit les trois principaux objectifs ci-après :

- changer les comportements, notamment par une élévation du niveau de vie et une conscientisation de tous les Béninois ;
- acquérir la capacité de suivre avec précision, l'évolution des ressources naturelles et de la biodiversité et optimiser leur gestion
- améliorer le cadre de vie de l'ensemble des Béninois.

Ce PAE définit la stratégie nationale du Bénin en matière de gestion de l'environnement. Cette stratégie est basée sur la mise en place concrètement au Bénin d'un développement durable à travers la lutte contre les grands défis environnementaux qui se posent dont :

- l'extension de la pauvreté et ses conséquences aux niveaux individuels et collectifs;
- l'expansion démographique particulièrement forte et les pressions qui en résultent;
- l'accroissement des conflits issus de l'utilisation des ressources naturelles notamment foncières etc...

Dans ce cadre, un Premier Programme Environnemental est en cours d'élaboration pour être exécuté dans les cinq prochaines années. Ce programme prendra en compte aussi bien les actions en cours que celles urgentes à engager. Elles intègrent toutes, les variables démographiques.

9.4.1 - Les Actions en cours

Le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)

L'objectif du PGRN est d'arriver à inverser le processus de dégradation des ressources naturelles avec les populations sur des bases légales, institutionnelles et techniques de façon durable. Il intègre largement les dimensions socio-économiques de la gestion des ressources naturelles en se préoccupant de lier les besoins de conservation et d'exploitation par les populations. Il comprend 3 volets menant des actions pilotes sur le terrain. Il s'agit :

- du volet Aménagement Forestier prenant en compte 3 forêts naturelles (Touikilibo, Ouémé Supérieur, Dofokétou)
- du volet Aménagement des Bassins Versants/Gestion des Terroirs dont les sites d'intervention sont Aplahoué, Ouessè, Boukoubé, Ouaké ;
- et du volet Gestion de la Faune et Ecodéveloppement Rural sur les sites de Batia et d'Alfa koara.

Ce Projet financé par la Banque Mondiale, la GTZ, la Caisse Française de Développement (CFD), le PNUD et le Bénin pour un montant global de six milliards de F CFA a démarré depuis Octobre 1992 pour une durée de cinq ans.

- Le Projet de Plantation de Bois de Feu dans le Sud-Bénin

Ce projet a pour objectif de contribuer à atténuer la crise en bois de feu dans le Sud-Bénin par la promotion d'essence à croissance rapide pour des plantations domaniales ou privées.

Les réalisations physiques de ce Projet depuis son démarrage en 1985 jusqu'en 1992 sont évaluées à 5262 ha réparties entre 3124 ha de plantations domaniales et 2138 ha de plantations rurales (privées), toutes espèces confondus.

- Le Projet Aménagement Participatif des Forêts Naturelles et Reboisement Villageois

Ce projet de démarrage très récent (mars 1993) intervient sur financement GEF (Global Environment Found) et s'occupera surtout de l'aménagement de trois forêts classées (Goungoun, Sota, Gouroubi) dans le Département du Borgou.

- Le Projet Développement de l'Economie Forestière et Production de Bois

Il s'occupe de l'installation de plantation (en teck surtout) dans la tama. Exécuté par l'ONAB, les réalisations physiques de ce Projet de 1985 à 1993 sont estimées à 5898 ha de plantations.

- Le Projet Appui à la Gestion Urbaine de Parakou

Ce projet a permis la mise en place du Registre Foncier de Parakou grâce auquel les ressources nécessaires sont actuellement dégagées pour améliorer progressivement le cadre de vie des populations.

9.4.2 Les actions urgentes à engager

Le projet de Réhabilitation et de Gestion urbaines ou "premier Projet Urbain".

D'un coût global de 26,82 Millions de dollars pour une durée de 4 ans, ce grand projet vise :

- à court terme, à réhabiliter les infrastructures urbaines et à améliorer l'environnement de Cotonou et de Porto-Novo à travers la réalisation des Travaux Urbains à Haute Intensité de Main d'Oeuvre (TUHIMO)

Il convient de signaler qu'une phase pilote du TUHIMO a déjà fait ses preuves avec succès à Cotonou où des travaux de pavage de rue, de construction de canaux d'évacuation des eaux pluviales ont permis de créer plus de mille nouveaux emplois.

- à susciter la participation du secteur privé local et des populations concernées à l'amélioration du cadre de vie urbain.

- et à plus long terme, à renforcer les capacités de gestion urbaine à Cotonou et Porto-Novo selon des modalités répliquables et durables et préparer une stratégie de développement urbain pour le Bénin.

Ce projet démarrera probablement avant la fin de l'année 1993.

Le Projet d'Assainissement des villes de Cotonou et Porto-Novo.

Les études de factibilité de ce projet sont subventionnées par la BAD pour un montant global de 500 millions de F CFA sur 15 mois. Ces études démarreront en Octobre 1993 pour faire place à la réalisation du programme d'actions qui sera identifié à partir

de début 1995.

Le Programme d'assistance à la communication et à l'Information pour la Protection de l'Environnement.

Il s'agit d'un programme régional financé par le FED pour un montant de 12.100.000 ECU dont 1.318.000 ECU reviennent au Bénin.

Toutes les dispositions sont entrain d'être prises par le Ministère Technique de tutelle du Projet, le MEHU à développer en collaboration étroite avec la Délégation de la CCE à Cotonou en vue du démarrage imminent de ce projet dont les objectifs sont orientés vers les populations cibles. Un appui à la Radio rurale de Parakou est prévu parmi les actions retenues.

Ce programme s'inscrit dans le cadre du programme global du PAE en matière d'éducation, de formation, de sensibilisation et de communication.

La mise en place d'une structure institutionnelle souple permettant à terme d'intégrer les soucis environnementaux le plus en amont possible des grandes décisions de développement et d'aménagement dans le pays.

CONCLUSION

Les solutions techniques aux problèmes environnementaux sont pour la plupart connues. Cependant si le processus de dégradation semble se poursuivre de façon inexorable, la principale cause serait, au Bénin comme dans les autres pays en voie de développement, la pauvreté des populations.

La lutte contre la pauvreté apparaît alors à la fois comme un impératif moral et une nécessité pour la sauvegarde de l'environnement.

Des solutions originales devront être trouvées avec les populations concernées pour rompre avec les approches classiques sectorielles et mal coordonnées. Il est heureux de constater que les nouvelles approches en la matière au Bénin s'inscrivent dans cette logique. Elles doivent se poursuivre et se consolider en s'appuyant le plus possible sur les populations sans lesquelles aucun développement durable n'est possible. La recherche d'un consensus national sur les problèmes de population s'impose donc de fait.

CHAPITRE 10 : LA SITUATION EN MATIERE DE POLITIQUE DE POPULATION

A la veille de la deuxième Conférence Mondiale sur la Population et le Développement tenue à Mexico en 1984, le Gouvernement du Bénin reconnaît l'absence d'une déclaration officielle de politique en matière de population.

Cependant, plusieurs mesures ont été prises pour y remédier. Ces mesures concernent aussi bien le cadre institutionnel que la mise en oeuvre de programmes de collecte et d'analyse des données sur la population. Cette démarche correspond à une volonté politique qui s'est précisée au fil des années.

10.1. La volonté politique

Dans tous les plans de développement, le rythme d'accroissement de la population a été considéré comme préoccupant : la croissance de la population annule les efforts pour accroître le niveau de vie de la population et l'exode rural aggrave le chômage urbain. Les remèdes envisagés sont la lutte contre l'analphabétisme, le développement de l'agriculture, de la sylviculture, de l'élevage et de la pêche ¹⁰.

Par rapport à la problématique population et développement, le Plan d'Etat 1977-1980 présente la particularité d'avoir posé le problème des liens entre la recherche de l'auto-suffisance alimentaire et la croissance démographique de la population. Il aborde explicitement la question de la réduction des inégalités entre milieu rural et milieu urbain et la recherche du plein emploi.

La mise en oeuvre des programmes sectoriels de développement a permis notamment au début des années 80 d'accroître l'offre d'emplois salariés par l'Etat et d'augmenter substantiellement le niveau des investissements en faveur du secteur agricole. Mais la mauvaise gestion de l'économie nationale et la détérioration des termes de l'échange des produits agricoles ont montré les limites et les insuffisances graves de la politique de l'Etat.

Dans sa déclaration à l'occasion de la Conférence Mondiale sur la Population et le Développement, en 1984, le Gouvernement du Bénin, en abordant la question de l'importance des facteurs démographiques dans le développement, a affirmé qu'il fait un effort notable en vue de l'intégration effective des variables démographiques comme facteurs endogènes de ses modèles de développement ¹¹.

Le Gouvernement y attire l'attention sur le niveau trop élevé de la mortalité infantile lié à l'insuffisance des infrastructures et du matériel sanitaires, à la dégradation de la situation alimentaire et aux conditions d'hygiène peu satisfaisantes.

¹⁰ Ministère Chargé du Plan :

- Plan de Développement Economique et Social du Dahomey 1966 - 1970 COTONOU
- Plan d'Etat du Bénin 1977 - 1980 COTONOU

¹¹ FNUAP, (1984): Perspectives en matière de population. Déclarations des dirigeants mondiaux, PP 13 - 14.

La Constitution du 11 décembre 1990 de la République du Bénin, aborde explicitement des questions de population. Ainsi, en est-il des articles ci-après :

Article 10 : Toute personne a droit à la culture. L'Etat a le devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisation tant matérielles que spirituelles, ainsi que les traditions culturelles.

Article 13 : L'Etat pourvoit à l'éducation de la jeunesse par des écoles publiques. L'enseignement primaire est obligatoire. L'Etat assure progressivement la gratuité de l'enseignement public.

Article 26 : L'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale.

L'homme et la femme sont égaux en droit. L'Etat protège la famille et particulièrement la mère et l'enfant. Il veille sur les handicapés et les personnes âgées.

Article 27 : Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement.

Article 33 : Tous les citoyens de la République du Bénin ont le droit de travailler pour le bien commun, de remplir toutes leurs obligations civiques et professionnelles.¹²

Mais c'est dans le document-cadre de politique économique (1992 -1995) que l'on retrouve une référence explicite à la politique démographique. Il y est écrit :

" Les autorités sont conscientes de l'importance décisive que revêt une politique démographique appropriée pour la viabilité de leurs efforts d'ajustement et de développement et sur l'urgence de la mettre en exécution" ¹³.

En attendant l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique démographique, plusieurs programmes et actions sectoriels en matière de population ont été initiés par le Gouvernement ou des institutions privées.

Les chapitres précédents en ont montré l'importance et l'ampleur. Il importe cependant de les rappeler ici car ils constituent de fait des éléments de la politique future de population.

¹² Loi N° 90 - 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.

¹³ Ministère des Finances : Document-cadre de politique économique (1992 -1995), paragraphe 46, page 39, Cotonou.

10.2. Des éléments de politique de population : Les politiques sectorielles.

10.2.1. Les programmes

Le Gouvernement a autorisé ou initié différents programmes ou activités en matière de population. Ces programmes ou activités couvrent essentiellement les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'éducation, de l'emploi et de l'environnement. Ainsi, on peut citer :

- Les activités de l'Association Béninoise pour la Promotion de la Famille, organisme privé dépendant de l'IPPF et implanté au Bénin depuis 1971;
- Le programme national de santé maternelle et infantile/Planification familiale/nutrition et système d'alerte pour une maternité sans risque ;
- Le programme de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles dont le SIDA ;
- Le programme de développement des Services de santé ;
- La mise en place d'un dispositif d'alerte rapide et de suivi pour assurer la sécurité alimentaire ;
- Les programmes d'hydraulique villageoise et d'adduction d'eau visant l'amélioration de l'accès de la population à l'eau potable ;
- Le programme de gestion des ressources naturelles ;
- Le programme éducatif visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et l'accès des filles à l'école ;
- Le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle ;
- Le programme d'éducation en matière de population et d'éducation à la vie familiale ;
- Le programme de réaffectation des anciennes Fermes d'Etat aux sans-emploi désireux de faire carrière dans l'entreprise agricole etc...

Certains de ces programmes sont déjà en cours et comportent des objectifs quantitatifs assez précis dont nous rappelons ci-après, certains de ceux qui pourraient avoir un effet direct sur la dynamique démographique et la répartition spatiale de la population.

10.2.2. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs

Des objectifs quantitatifs et qualitatifs sous-tendent l'exécution de ces programmes.

Dans le domaine de la mortalité

Les activités entreprises tendent à :

- réduire le taux de mortalité des moins de cinq ans de 150 ‰ en 1990 à 100 ‰ en l'an 2000 ;
- réduire le taux de mortalité maternelle de 8 ‰ à 4 ‰ d'ici à l'an 2000.

En matière de fécondité et de bien-être familial

Le Gouvernement se fixe comme objectif :

- l'augmentation de la prévalence générale de la contraception à 4 % et dans les zones prioritaires (zones urbaines et semi-urbaines) à 9 %. Ce taux a été évalué à 2,5 % en 1991.

- la sensibilisation de la population aux problèmes de la croissance démographique en rapport avec le développement. Dans ce domaine, outre les séminaires de dissémination des résultats des recherches sur la population, le Gouvernement vient d'initier en collaboration avec le FNUAP un projet de renforcement du Service IEC du Ministère de la Santé. Ce projet vise à assurer :

- la continuité, le renforcement et l'extension des services de planification familiale;
- le soutien à la mise en oeuvre de la nouvelle politique nationale des soins de santé primaires et des programmes sectoriels SMI/PF/IEC ;
- l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des Services de SMI/PF par l'organisation des prestations de services ;
- le développement d'une stratégie IEC centrée sur l'augmentation de la demande en milieu urbain et la sensibilisation en milieu rural, etc...¹⁴

Un projet pilote d'appui au développement des questions de population intégrées aux activités pour la promotion organisationnelle et entrepreneuriale des femmes est également en cours de finalisation. Ce projet vise à amener les groupes cibles à mieux comprendre les liens entre les besoins de la famille et les ressources du ménage dans le but d'influencer leur comportement en matière de fécondité et la taille désirée de la famille.¹⁵

¹⁴ FNUAP, 1993, document du projet BEN/93/POI.

¹⁵ FNUAP (1993) : Document du projet BEN/93/PO2 COTONOU.

10.2.3. Un domaine de neutralité politique : les migrations.

En matière de répartition spatiale de la population et de migrations internes, aucun objectif quantitatif n'a été fixé. Cependant le Gouvernement s'est toujours préoccupé de l'ampleur de l'exode rural et à la croissance accélérée des principales villes. Aucune action concrète n'a été encore mise en oeuvre pour y pallier de façon efficiente. Les projets de décentralisation et de déconcentration de l'administration territoriale et l'amélioration des infrastructures sociales des villes moyennes pourraient, cependant, contribuer de façon très sensible à diminuer l'exode vers les grands centres urbains.

Concernant les migrations internationales, la démocratisation du pouvoir politique intervenue depuis 1990 et la restructuration économique qui l'a accompagnée ont incité des milliers de Béninois expatriés pour des raisons politiques ou économiques à revenir dans leur pays. Le niveau de l'immigration des étrangers au Bénin n'est pas encore inquiétant. Cependant, plusieurs dispositions administratives et réglementaires ont été prises pour suivre le séjour des étrangers sur le territoire national. On peut citer :

- la Loi N° 86-012 du 26 Février 1986 portant régime des étrangers en République Populaire du Bénin ;

- l'Arrêté N° 218/MISAT/DC/DGPN/DRGST/SE du 03 Novembre 1992 instituant la carte de séjour au Bénin et précisant les conditions de sa délivrance;

- l'Arrêté interministériel N° 053/MISAT/MF/DC/DGPN/DRGST/SE du 30 Mars 1993 portant fixation des frais et taxes divers relatifs à la délivrance des visas et cartes de séjour en République du Bénin.

Au delà des programmes, il est nécessaire de disposer de cadre de définition de la politique et de la stratégie sectorielles et globales dans le but d'assurer la cohérence des objectifs intersectoriels et une coordination plus efficiente des programmes et des activités en matière de population.

10.3. Le cadre d'exécution des programmes

De plus en plus, le Gouvernement tente de définir des programmes généraux qui servent de cadre à la définition de l'action gouvernementale. Cette approche vise à assurer la cohérence et la complémentarité des initiatives sectorielles. C'est ainsi que les plans ou programmes ci-après ont été adoptés :

- Le Programme National d'Action en Faveur de l'Enfant et de la Femme;
- Le Plan d'Action Environnementale ;
- La Stratégie Sanitaire en République du Bénin ;
- La déclaration de politique éducative.

Parallèlement à cette démarche, le Gouvernement met progressivement en place le cadre institutionnel de suivi et de mise en oeuvre des politiques sectorielles, notamment en ce qui concerne la politique de population.

10.4. Le cadre institutionnel de la politique en matière de Population.

La volonté politique manifestée à travers les plans de développement, la Constitution et les Documents-cadres de politique économique a connu un début de concrétisation dans la mise en place du cadre institutionnel d'élaboration et de suivi de la politique nationale et régionale en matière de population : la Commission Nationale des Ressources Humaines et de la Population (CNRHP). Ce cadre institutionnel général est complété par un autre cadre de concertation, la Commission Nationale pour l'Intégration de la Femme au Développement (CNIFD).

10.4.1. La Commission Nationale des Ressources Humaines et de la Population.

La Commission Nationale des Ressources Humaines et de la Population est chargée :

- de proposer les projets de politiques et de programmes de population et la stratégie nationale de valorisation des ressources humaines ;
- d'élaborer avec les structures impliquées dans les questions de population une politique de population et des ressources humaines et d'en suivre la mise en application ;
- d'évaluer l'impact de l'exécution des programmes sectoriels et nationaux en matière de population sur la réalisation des objectifs de bien-être social retenus par le Gouvernement et de formuler à son endroit les recommandations appropriées ;
- de suggérer les programmes destinés à sensibiliser les Autorités nationales, les Cadres, les Décideurs et les Groupes cibles aux relations et conséquences entre la dynamique de la population et le développement socio-économique ;
- de promouvoir, d'appuyer et de coordonner les études et les recherches portant sur les questions de politiques de population.

Il a été créé avec la CNRHP, un Groupe Technique de Coordination qui en est l'organe technique. Cette équipe de cadres techniques prépare les sessions de la CNRHP et assure l'exécution de la mission de la Commission au niveau sectoriel.

10.5. La stratégie du Bénin en matière de définition de politique de population.

Une définition de politique de population cohérente passe par une connaissance plus approfondie des problèmes de population et la disponibilité des ressources humaines qualifiées nécessaires.

10.5.1. Une meilleure connaissance du comportement de la population

La réalisation de grandes opérations d'investigations statistiques d'envergure nationale et de recherche sur les problèmes démographiques a constitué une préoccupation majeure du Gouvernement dans le domaine de la population. Ainsi, depuis 1979, outre le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), plusieurs enquêtes ont été menées avec succès. On peut citer entre autres, l'Enquête Fécondité au Bénin (EFB) l'Enquête Budget-Consommation (EBC), l'Enquête Légère auprès des Ménages (ELAM), le Programme d'Enquêtes et d'Etudes sur le Secteur Informel (PEESI)... L'exploitation d'un second Recensement de la Population et de l'Habitation, réalisé au courant de l'année 1992 est en cours. Plusieurs enquêtes et études sectorielles ont été également réalisées, notamment l'Enquête sur les Statistiques Agricoles.

Des efforts importants ont été faits dans le domaine de l'analyse et de la recherche en matière de population. C'est ainsi qu'après les publications sur l'analyse du premier recensement réalisé en 1979, ont été réalisées des études sur des thèmes spécifiques tels que la nuptialité au Bénin, les ménages et la famille, la dynamique démographique, les migrations internes, la fécondité, le statut de la femme, la population, l'environnement et la satisfaction des besoins essentiels, etc...

Ces études ont fait l'objet d'un séminaire national de dissémination en Avril 1993 sous le patronage du Ministre chargé du Plan et de celui chargé de l'Education Nationale. Plusieurs ouvrages ou rapports ont sanctionné ces études et recherches qui constituent une partie des documents de base à exploiter par la Conférence Nationale et les Conférences Régionales chargées de faire des recommandations à la CNRHP pour la définition des grandes orientations en matière de politique de population.

Ces travaux sont le fruit de la collaboration inter-institutionnelle nationale et internationale. Cette collaboration constitue l'une des stratégies majeures du Gouvernement. La diversité de l'origine et des compétences des rédacteurs du présent rapport en est une illustration.

10.5.2. Des ressources humaines appropriées

En matière de formation des ressources humaines, d'importants efforts sont accomplis depuis 1979, particulièrement dans le domaine de la démographie et de l'étude des inter-relations entre population et développement.

Depuis 1987, l'Institut National d'Economie, puis le CEFORP ont formé plus d'une trentaine de techniciens supérieurs en démographie dont 24 exercent dans l'administration.

Entre 1978 et 1991, plus d'une vingtaine de démographes de niveau supérieur ont été formés à l'Institut de Formation et de Recherche Démographique à Yaoundé au Cameroun et/ou à l'Institut de Démographie de l'Université Catholique de Louvain en Belgique.

Le Centre International de Formation et de Recherche en Population et Développement (CIDEP) de Louvain-la-Neuve en Belgique a formé plusieurs hauts cadres béninois de profils divers dans le domaine des inter-relations entre population et développement.

Ces centres constituent les plus importants dans le domaine de la formation des béninois sur les questions de population mais il en existe d'autres qui ne sont pas cités ici.

La formation sur le tas constitue également un des moyens d'amélioration de la qualité des ressources humaines. La réalisation des études et recherches par des équipes pluri-disciplinaires a favorisé les échanges d'expériences et de connaissances.

Tout ce personnel spécialiste des questions de population n'exerce pas au Bénin, mais cette présentation témoigne de la volonté du Gouvernement de se donner les moyens de sa politique.

10.5.3. Echéance pour une définition de la politique de population

L'une des missions de la Commission Nationale des Ressources Humaines et de la Population est de proposer au Gouvernement un projet de politique en matière de population. Dans ce cadre, le Secrétariat Permanent de la Commission envisage la convocation d'une Conférence Nationale et de deux Conférences Régionales chargées de faire des recommandations à la Commission Nationale des Ressources Humaines et de la Population sur les orientations du Bénin en matière de politique de population.

De novembre 1993 à décembre 1994, le Groupe Technique de Coordination élargi à des personnes ressources, se réunira en ateliers, sept ateliers au total, qui porteront sur:

- les éléments constitutifs d'une politique de population ;
- l'élaboration d'un guide méthodologique pour le diagnostic des problèmes de population ;
- l'utilisation des variables démographiques dans les programmes de développement ;
- la préparation d'un projet de document de politique de population.

Ces ateliers comporteront également des volets de formation et d'informations des membres du Groupe Technique de Coordination.

La CNRHP se réunira en novembre 1993 pour adopter son programme d'activités et en Novembre 1994 pour apprécier les résultats des travaux du GTC et les recommandations de la Conférence Nationale sur la population.

Le Secrétariat Permanent devra dans cette période, en dehors de la préparation des réunions de la CNRHP et du GTC, coordonner les activités des consultants nationaux et internationaux, améliorer les compétences nationales du Secrétariat, négocier l'application du modèle de sensibilisation RAPID III au Bénin, préparer la célébration de la journée

mondiale de la population et la participation du Bénin à la Conférence Internationale sur la population et le Développement en 1994.

CONCLUSION

L'absence de politique affirmée du Gouvernement en matière de population crée un vide préjudiciable aux actions sectorielles et nationales. En effet, le fait que l'on ignore la position de l'Etat par rapport aux relations entre la dynamique démographique, la croissance économique, la satisfaction des besoins essentiels et les inégalités sociales ne permet pas de donner un sens à l'intégration des variables démographiques dans les programmes de développement et limite la portée des activités éducatives en matière de population. Les conditions sont maintenant réunies pour envisager la définition d'une politique de population.

La plupart des rapports soulignent le caractère crucial de ce vide et la nécessité de le combler. C'est pourquoi la nouvelle échéance pour la définition d'une politique de population a un caractère impératif.

CONCLUSION GENERALE

Le Bénin n'a pas une politique de population. Pourtant depuis plus d'une dizaine d'années la volonté de disposer d'un tel cadre d'action a été clairement exprimée. Seulement, les éléments de base ont manqué pour une telle formulation : mise en place du cadre institutionnel et disponibilité de résultats d'analyse pertinents sur le comportement socio-démographique de la population.

Depuis lors, les données démographiques et sociales se sont accumulées, le cadre institutionnel est aussi créé. Mais le Bénin a aussi traversé une période de crises politique et sociale entre 1985 et 1989. Ce climat était peu favorable à la recherche d'un consensus national autour des problèmes de population.

Les tendances démographiques observées au cours des années 60 et 70 et caractérisées par une croissance démographique soutenue se sont maintenues : le taux d'accroissement de la population est passé dans la période 1961-1979 de 2,7 % l'an à 2,9 % entre 1980 et 1992. Les niveaux des taux de mortalité générale et infantile sont toujours très élevés malgré les efforts du Gouvernement : programme de lutte contre les maladies endémiques, programmes de soins préventifs en matière de santé maternelle et infantile, etc. Dans le domaine de la mobilité spatiale de la population, l'exode rural s'est poursuivi à un niveau préoccupant, se traduisant par une croissance rapide des villes de Cotonou avec sa banlieue et de Parakou. Cette pression démographique a accentué la dégradation de l'environnement urbain. Le mouvement d'émigration internationale s'est ralenti et l'on a assisté à un retour des émigrés, favorisé par la démocratisation du pouvoir politique et le respect des libertés individuelles.

Sur le plan social, les mesures d'ajustement prises pour redresser la situation économique désastreuse des années 80 ont accentué dans un premier temps le niveau du chômage et aggravé la situation économique des plus pauvres, quand bien même on aurait enregistré au cours des années 1991 et 1992 une croissance du PIB supérieure à celle de la croissance démographique. Cette croissance s'explique en partie par l'amélioration de la production agricole et notamment celle des produits vivriers. Mais malgré l'existence de surplus alimentaire sur le plan national, on observe encore des zones de déficit alimentaire et nutritionnel. Ces activités de production compromettent de façon sensible la qualité de l'environnement et le niveau de renouvellement des ressources naturelles : agriculture extensive, feux de brousse, exploitation des carrières, comblement des cours d'eau, avancée de la mer, etc. Par ailleurs, au cours de la décennie écoulée on a aussi assisté à une baisse relative de la scolarisation dans l'enseignement primaire.

Face à ces contraintes, les activités d'éducation en matière de population présentent un point faible commun : l'absence de perception du Gouvernement sur les relations entre la dynamique démographique et le développement et les aspects de ces relations qui méritent d'être corrigés.

Cependant, la création de la Commission Nationale des Ressources Humaines et de la Population, la disponibilité de données et de résultats d'analyse sur la population et la stabilité politique sont autant d'atouts favorables à l'aboutissement du processus en cours en vue de la définition d'une politique nationale de population et d'une meilleure prise en compte des variables démographiques dans les programmes de développement.

LISTE DES REDACTEURS

<u>Noms et Prénoms</u>	<u>Spécialité</u>	<u>Institution</u>
ADJIKOUIN Justin	Ingénieur-Statisticien Economiste	INSAE
AGUESSY D. Gratien	Economiste-Planificateur	CPC/MS
AGOLI-AGBO Micheline	Démographe	CEFORP/UNB/MEN
AKANNI Adon Aïna	Juriste	DLC/MJL
ALLAGNON Ignace	Planificateur-Economiste	DPP/MPRE
ATINGAME Joséphine épse CHINA	Assistante Sociale	DAS/MTEAS
BALLEY M. Jonathan	Médecin	DNPS/MS
BOUKARY Idrissou	Sociologue	DPP/MPRE
DANSOU Raphaël	Statisticien-Economiste	MDR
DAVO Nicaise	Médecin	DNPS/MS
DJOHOSSOU Pascal	Forestier-Aménagiste	PGRN/MDR
GUINGNIDO G. Julien	Démographe Coordonnateur UPP	DPP/MPRE
HOUNGBEDJI S. Isidore	Statisticien-Economiste	MTEAS/DPE
KODJOGBE L. Nicaise	Ingénieur-Statisticien Démographe - Directeur Bureau Central Recensement	INSAE/MPRE
ODJOUBE Justine	Démographe	INSAE/MPRE
ONILOUDE Macaire	Professeur de Géographie Spécialiste en Population et Développement	CPC/MEN
OSSENI Nourou	Professeur Certifié de Biologie - Directeur National du Projet Emp/EVF	CNBU/MEN
SANOUSI Assani	Administrateur	DATC/MISAT
SONOUKON L. André	Statisticien-Planificateur	DPRPIB
WETOHOSSOU Z. Célestine	Chercheur - Géographe Agro-économiste Coordonnateur Technique National du PNCSA	ONASA/MDR
YAHA Z. Pascal	Planificateur-Aménagiste	CPC/MEHU
DARAH SOULE Abdoulaye	Planificateur	DPP/MPRE
ZINZINDOHOUE Pascal	Sociologue	DPP/MPRE

Réalisation
Imprimerie Cartographique
du CENAP
B. P. 988 - Tél. 35.00.70
AGONKANMEY